

530^e Le Petit Tram

Novembre 2023

centre
culturel
d'ittre

LE MENSUEL CULTUREL ET ASSOCIATIF DES HABITANTS DE HAUT-ITTRE, ITTRE ET VIRGINAL - UNE ÉDITION DU CENTRE CULTUREL D'ITTRE

Centre culturel d'ittre

GRATUIT

EXPO de DESSINS et de PEINTURES

Isabelle BIQUET - Catherine CAMBIER - Agnès CORDIEZ - Monique DELVIGNE
Colette LECAPITAINE - Bernodette MARCHAND (ICHKC) - André SOETE - Manu VANAUDENHOVE

Corporelles.il

Inspirés par les Nude-performances de Jean DALEMANS à l'Étable d'Hôtes



ESPACE BAUTHIER - DU 4/11 AU 12/11/2023

VERNISSAGE : jeudi 02/11 à 18h30
CENTRE CULTUREL D'ITTRE (Espace Bauthier - 36, Rue de la Montagne, 1460 Ittre)
Les samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 et la semaine sur rendez-vous

www.ittreculture.be

info@ittreculture.be - 067 64 73 23



Détails page 2

Avec le soutien de la commune d'ittre



La Fée d'ittre de Noël

MARCHÉ
EXPOSITIONS
DÉGUSTATIONS
AMBIANCE FÉRIQUE
ANIMATIONS SURPRISES
PRÉSENCE DU PÈRE NOËL

Une organisation de



Les **8-9-10**
DÉCEMBRE 2023
GRAND-PLACE D'ITTRE

Avec le soutien de



WWW.FEERITTRE.BE

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS APPORTER VOTRE BOITE À KDO AVANT LE 15 NOVEMBRE !



C'EST QUOI UNE BOITE À KDO ?

Une boîte à KDO est une boîte à chaussures standard que vous remplissez de plein de choses et d'autres en vue d'être offerte à un enfant ou un adolescent et de lui faire plaisir. Cette boîte se doit d'être généreuse, pleine à craquer. Car ces boîtes seront pour certains d'entre eux le seul cadeau qu'ils recevront dans l'année.

UN TIERS D'ENFANTS SONT PLACÉS EN FAMILLE D'ACCUEIL ; LES DEUX TIERS RESTANTS RÉSIDENT DANS DES INSTITUTIONS

En 2013, on recensait quelques 10 439 francophones âgés de 0 à 18 ans placés en dehors de la cellule familiale, selon un recensement statistique

intersectoriel entrepris par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française.

Autrement dit : en Wallonie et à Bruxelles, plus d'un enfant sur 100 ne vit pas avec ses parents. Ces mineurs d'âge séparés de leur famille proche sont placés principalement dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et du handicap, mais aussi dans des services de santé, de la justice ou de l'asile (les mineurs étrangers non accompagnés).

C'est parmi ces enfants et adolescents que l'on retrouve les bénéficiaires de l'Opération Boîtes à KDO.

Chaque boîte offerte racontera à l'enfant qui la recevra une histoire de don, de partage, de lien : « On a pensé à lui » ; « Il a compté pour quelqu'un d'autre ».

QUI PEUT PARTICIPER À L'OPÉRATION BOÎTES À KDO ?

Chaque personne, enfant ou adulte, seul(e) ou à plusieurs peut prendre part activement à l'opération. Nombreuses sont les collectivités qui prennent part à l'Opération. Des écoles maternelles-primaires-secondaires et supérieures, des Maisons de Jeunes, des clubs de sport, ... Depuis 2015, une équipe d'ambassadeurs(drices) existe en soutien de l'Opération. Etre ambassadeur(drice)

c'est récolter dix boîtes à KDO.

Le Centre culturel d'ittre, partenaire depuis 2 ans de l'opération, est un des lieux de dépôt des boîtes. Nous vous accueillons de 9h à 17h, du lundi au vendredi ou sur rdv si cet horaire ne vous convient pas.

On compte sur vous !

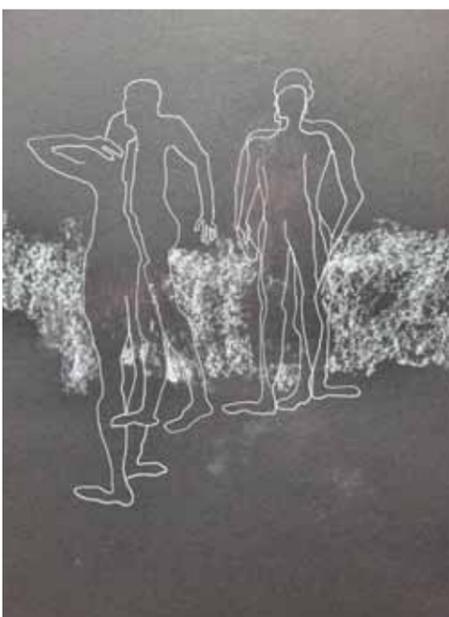
Nathalie Lourtie

Toutes les informations pour participer à cette magnifique opération : www.boitesakdo.be

EXPO «CORPORELLES.IL» – À DÉCOUVRIR AU CENTRE CULTUREL DU 4 AU 12 NOVEMBRE 2023

« Corporelles.il » est une exposition de dessins et peintures, accueillie par le Centre culturel d'Ittre, réalisés durant des ateliers à l'Etable d'Hôtes par Isabelle BIQUET, Catherine CAMBIER, Agnès CORDIEZ, Monique DELVIGNE, Colette LECAPITAINE, Bernadette MARCHAND (ICHKO), André SOETE et Manu VANAUDENHOVE, inspirés par Les Nude Performances de Jean DALEMANS.

*Karim Sarton
Centre culturel d'Ittre*



**CENTRE CULTUREL D'ITTRE
VISITES GRATUITES
LES SAMEDIS ET DIMANCHES
DE 14H À 18H
VERNISSAGE OUVERT À TOUTES
ET TOUS LE JEUDI 2/11 À 18H30**



« Dans le silence de l'atelier, un grand grenier lumineux, chacun attend l'entrée de Jean Dalemans, danseur, performeur. L'espace est envahi, l'histoire nous emporte petit à petit. Il est 16 h. C'est ici que tout commence.

Nous nous laissons entraîner, emporter par la force, la légèreté des séquences qui se succèdent. Les dessins, les peintures s'amoncellent, couverts de traits, de lignes, de couleurs... Chacun crée à son rythme, s'abandonne à l'instant. L'émotion est palpable.

Après une courte interruption de 30 minutes, le travail reprend avec toujours autant de passion.

A la fin de la séance, vient un temps de partage. Le moment est venu d'échanger nos expériences. C'est le silence, l'étonnement, la surprise, la joie, parfois la perplexité... L'amoncellement des croquis, petits et grands, nous laisse rêveurs. C'est un moment d'une grande intensité. »

Agnès Cordier

INFOS ET RÉSERVATIONS
CENTRE CULTUREL D'ITTRE
RUE DE LA MONTAGNE 36 - ITTRE
WWW.ITTRECULTURE.BE
INFO@ITTRECULTURE.BE
067 64 73 23

**RETROUVEZ
TOUS LES ÉVÈNEMENTS SUR
WWW.ITTRECULTURE.BE**





CINÉ-CONTES

A partir de 4 ans

VACANCES AU SPECTACLE : MAISONS

Mardi 26 décembre à 15h - Salle polyvalente de Virginal

La maison, c'est le lieu d'accueil et de sécurité par excellence. On s'y sent bien, on s'y réfugie comme dans les bras de ses parents. Elles sont tellement belles, chacune à leur manière. Juste que parfois, on voudrait que la maison qu'on habite soit plus grande, qu'elle soit occupée par un monstre. Mais on peut aussi avoir envie d'en sortir pour explorer le monde... de façon un peu (trop) risquée.



Elles sont petites ou grandes, rondes ou carrées, en pierres précieuses ou en pain d'épices. Poussons la porte des maisons et sentons si nous avons envie d'y rester, d'y chanter ou... de nous enfuir ! Un spectacle, bâti en briques de contes, en tuiles de comptines et en fenêtres de courts métrages.

Courts métrages présentés :
«Cleo's boogie» (Camera Etc),
«La Cité des poissons» de Marine Loscos et «Looper» de Eve Deroeck & Léoluna Robert Tourneur.

Le spectacle sera suivi d'un atelier créatif où chacun (petits et grands) sera invité à créer sa maison imaginaire avec des matériaux de récupération...

Avec Lorie Strens (conteuse) en étroite collaboration avec La Vidéothèque Nomade.

INFOS ET RÉSERVATIONS
NOËL AU THÉÂTRE :

«Maisons»
PRÉVENTE : 7 € - SUR PLACE : 9 €
CENTRE CULTUREL D'ITTRE
RUE DE LA MONTAGNE 36 - ITTRE
WWW.ITTRECULTURE.BE
INFO@ITTRECULTURE.BE
067 64 73 23

Avec le soutien de la Quadrature du Cercle

la quadrature
du cercle

Dans le cadre du Festival Ciné-Mômes 2023

cinémômes
LE FESTIVAL FAMILIAL QUI VOYAGE

LE FESTIVAL DU FILM SOLIDAIRE : 18ÈME ÉDITION

Depuis le 24 octobre (jusqu'au 17 novembre), se tient à Nivelles le 18ème festival du Film solidaire. Vous avez donc encore tout le temps de profiter des nombreuses pépites cinématographiques qu'il nous propose.

Planifié dans le cadre du mois de la solidarité internationale, ce festival continue d'année en année à nous informer, à nous questionner et à nous éveiller aux enjeux liés au développement des pays du Sud et aux conséquences des modes de fonctionnement des pays du Nord. Il nous interpelle sur les problèmes vécus du Nord au Sud. Il suscite le débat et la confrontation des idées dans le respect mutuel.

Les différents films présentés traitent des bouleversements climatiques et leurs conséquences, de l'exploitation continue des réserves d'eau, de la terre et des minerais. Mais aussi la nouvelle forme d'esclavage des populations faibles débouchant sur l'exode des migrants à la recherche d'un avenir.

Les droits humains en péril dans de nombreux pays seront présents

dans les différents sujets.

Un débat mené par des intervenants qualifiés et impliqués dans les différents thèmes suivra la vision des films. Nous aurons l'occasion de confronter nos sensibilités en espérant enrichir notre vision du futur et notre implication positive dans les solutions qui se présentent.

AU PROGRAMME À PARTIR DU 3 NOVEMBRE SÉANCES À 20H :

- **Vendredi 3/11/2023 : "Free Money"** de L.DeFlippo et S.Soko (USA-Kenya), suivi d'une discussion avec Bruno Colmant (Economiste), en collaboration avec Laïcité Brabant wallon

- **Mardi 7/11/2023 : «L'illusion de abondance»** de E. Gonzalez et M. Lietaert (Belgique), suivi d'une discussion avec Nadia Cornejo (CNCD 11.11.11)

- **Judi 9/11/2023 : « Une jeunesse italienne »** de Mathieu Volpe (Bel-

gique), suivi d'une rencontre avec le réalisateur dans le cadre du Mois du Doc.

- **Mardi 14/11/2023 : « The chocolate war »** de Miki Mistrati (Danemark), suivi d'une discussion avec Pauline Grégoire (Oxfam-Magasins du monde) autour du devoir de vigilance.

- **Vendredi 17/11/2023 - Soirée de clôture : « The Bank of Dave »** de Chris Foggin (avant-première) (Royaume-Unis)

INFOS PRATIQUES :

LIEU : CINÉ4,
RUE DE SOIGNIES 4
1400 NIVELLES

TARIFS : DE 5€ À 8€ LA SÉANCE
(1,25€ POUR LES ARTICLE 27)

RÉSERVATION :

SUR LE SITE WWW.CINE4.BE OU
SUR PLACE (PS DE RÉSERVATION
PAR EMAIL OU PAR TÉLÉPHONE)

RENSEIGNEMENT :

INFO@CINE4.BE OU 067/46 02 46



CENTRE CULTUREL D'ITTRE

UN REBOND DE PLUS POUR LE PROJET RICOCHETS

Initié par la plateforme d'art contemporain PULSART, le projet "Ricochets" réunit une série de communes du Brabant wallon autour d'un travail d'exploration créative de nos territoires, réalisé par la plasticienne Marion Fabien, avec l'aide des citoyennes et citoyens qui le souhaitent.

C'est ainsi qu'avec un petit groupe d'une dizaine de personnes, nous avons arpenté, sondé, dessiné, photographié, observé avec tous nos sens, une partie de notre jolie commune, aux alentours de l'écluse et de l'ancien canal. Au terme de cette balade, nous nous sommes revus à deux reprises pour dessiner, puis graver dans une grande plaque de linoléum et enfin imprimer notre

«carte» en noir et blanc sur un épais papier.

Ces ateliers nous ont permis de faire de belles rencontres, de s'initier à de nouvelles techniques ou de se perfectionner. On a appris un tas de choses sur la nature et sur l'histoire, grâce à Guy Godeau, guide nature qui nous a gentiment accompagné. On a découvert de nouvelles ma-

nières d'appréhender notre environnement et aussi d'autres façons de retranscrire nos expériences sensorielles, sur un même support, en commun. On a partagé de bons moments en s'appliquant du mieux possible pour produire une belle œuvre collective... Et je pense qu'on peut être fiers du résultat !

Et ce résultat n'est qu'une étape intermédiaire. Car maintenant, le projet va rebondir dans d'autres lieux pendant encore au moins un an. A terme, chaque « carte », réalisée dans chaque commune, sera réinterprétée et reproduite en céramique par

Marion qui créera une œuvre collective avec comme fil conducteur la présence de l'eau dans chaque lieu visité.

Cette œuvre sera exposée dans un ou plusieurs lieux emblématiques et un grand vernissage permettra de rassembler toutes les personnes qui ont participé au projet et toutes les curieuses et les curieux qui souhaitent découvrir le résultat de ce grand projet artistique et humain.

Karim Sarton
Centre culturel d'Ittre



TOUT N'EST PAS PERDU » ET NOUS EN AVONS EU UNE NOUVELLE FOIS LA PREUVE !

Quelle implication de la part du centre culturel d'Ittre et des écoles de la commune !

Quel message positif de la part du bourgmestre, des enseignants vis-à-vis de leurs jeunes élèves et des nombreux visiteurs.

Quel intérêt porté à cette exposition par les gens venus de Ittre et de plusieurs villes alentour.

Quel bonheur partagé. Beaucoup ont répondu présent à l'appel, ont partagé leur ressenti, se sont intéressés au message, aux tableaux et aux fiches techniques.

Et ainsi, m'ont permis de faire ressentir une émotion, un regard et la beauté des animaux à travers mes œuvres. Je ne pouvais rêver mieux comme

soutien, comme écho positif à ce message. La radio « Antipode » a aussi relayé l'information sur ses ondes pour élargir l'horizon de ce message positif.

Grace à vous tous, cette exposition va continuer son chemin vers une autre commune dès le mois prochain.

Merci, merci à tous pour votre présence, votre confiance et l'accueil positif fait à de cette exposition sur le thème des animaux.

Ceci représente déjà la base pour la prochaine exposition sur des Ecoducs et les animaux qui les « empreintent », mais chuuut, c'est encore un secret !

Valérie Delbeck Del'Art

De la part de toute l'équipe, un grand merci à Valérie pour son implication et son engagement passionné tout au long de cette exposition. Et encore bravo à elle pour son travail et la manière dont elle donne vie aux animaux qu'elle peint, en nous donnant l'envie de tout faire pour les protéger. Vous pourrez encore admirer les tableaux de l'artiste lors

d'une exposition à Braine-le-Château la semaine du 25 novembre. Il est fort possible que nous vous conviions également à Ittre, l'année prochaine, pour suivre l'aventure des Ecoducs... On vous tiendra au courant, promis !

Karim Sarton,
Centre culturel d'Ittre



Vernissage en présence du Bourgmestre, de l'artiste et de l'équipe du Centre culturel.



Visite des élèves d'une de nos écoles.

HEPTONE CONCERTS **HEPTONE**

DIMANCHE 12 NOVEMBRE À 17H
JAZZ : « BART QUARTIER & BART VAN CAENEGEM »

Bart Quartier : vibraphone / **Bart Van Caenegem** : piano

Leur premier CD 'Profils' 24 essais pour vibraphone et piano est maintenant sorti sur le label De Werf. 24 miniatures dans 24 tonalités inspirées par les Children's Songs de Chick Corea.

A côté de ces miniatures, ils présentent aussi des pièces de Chick Corea, Richie Beirach, Michel Petrucci...

prix : 18€ / 15€ (étudiant / prévente par virement : infos sur le site)

DIMANCHE 19 NOVEMBRE À 17H
JAZZ : « NICOLA ANDRIOLI ACOUSTIC TRIO »

Nicola Andrioli : piano, compositions / **Victor Foulon** : contrebasse / **Armando Luongo** : batterie

Accompagné par une section rythmique sensible et surprenante, le nouveau trio de Nicola Andrioli présentera un voyage autour des ses nouvelles compositions.

On y retrouve plusieurs sources d'inspiration mais principalement le jazz et le classique.

La virtuosité, le lyrisme, l'expressivité, le groove et l'interplay guideront l'auditeur dans un voyage émotion-

nel, riche en couleurs et sonorités.
prix : 18€ / 15€ (étudiant / prévente par virement : infos sur le site)

DIMANCHE 26 NOVEMBRE À 17H
JAZZ : « MIKAEL GODÉE - EVE BEUVENS QUARTET »

Mikael Godée : saxophone soprano / **Eve Beuvs** : piano / **Magnus Bergstroem** : contrebasse / **Johan Birgenius** : batterie

Quatorze ans après leur première rencontre et des dizaines de concerts en Belgique, Suède, France, Italie, Maroc, Espagne, Qatar, Pologne, ils viennent présenter leur troisième disque « Ingen Fara ».

Eve et Mikael se partagent les compositions et celles-ci forment un ensemble étonnamment homogène alliant le lyrisme nordique et le jazz moderne.

prix : 18€ / 15€ (étudiant / prévente par virement : infos sur le site)

INFOS ET RÉSERVATIONS
 HEPTONE
 RUE HAUTE 7 - ITTRE
 0488/47 69 05
 WWW.HEPTONE.COM
 ASBL.HEPTONE@GMAIL.COM



CENTRE CULTUREL D'ITTRE

Centre culturel d'ittre

L'EMPIRE DU SILENCE **SOIRÉE CINÉMA**



LUNDI 27 NOVEMBRE À 20H

ACCUEILLI AU THÉÂTRE DE LA VALETTE (RUE BASSE 11, ITTRE)

SÉANCE : 5€ - ARTICLE 27 : 1,25€

SOUPE BIO SUR RÉSERVATION, SERVIE À PARTIR DE 19H (5€)

info@ittreculture.be - 067/64 73 23

www.ittreculture.be



Depuis vingt-cinq ans, la République Démocratique du Congo est déchirée par une guerre largement ignorée des médias et de la communauté internationale. Les victimes se comptent par centaines de milliers, voire par millions. Parcourant le Congo caméra au poing depuis trente ans, Thierry Michel a été témoin des combats, des souffrances mais aussi des espoirs du peuple congolais. Relayant le plaidoyer du Docteur Mukwege, prix Nobel de la paix, et dans la continuité de son précédent film «L'homme qui répare les femmes», il retrace les enchaînements de cette impitoyable violence qui ravage et ruine le Congo depuis un quart de siècle.

Documentaire belge de Thierry Michel (2022) – 110 min.

VOSTFR

Séance dans le cadre du Mois du Doc

ACCUEILLI AU THÉÂTRE DE LA VALETTE

RUE BASSE 11 - 1460 ITTRE

20H : LE FILM, suivi d'une petite discussion informelle autour d'un verre

TARIFS : Séance : 5 €

Article 27 : 1,25 €

Soupe : 5 €

(Soupe sur réservation, servie à partir de 19h)

INFOS ET RÉSERVATIONS
 CENTRE CULTUREL D'ITTRE
 WWW.ITTRECULTURE.BE
 INFO@ITTRECULTURE.BE
 067/64 73 23



ITTRE CULTURES

ZIK ZAK

MARDI 07/11 DE 19H30 À 23H45
RANDY HANSEN – IN THE LOVING MEMORY OF JIMI HENDRIX
<https://www.facebook.com/RandyHansenOfficial/>
<https://www.randyhansen.com/>
Préventes : 23€ (tous frais compris)



SAMEDI 11/11 DE 19H30 À 23H45
KLONE (FR) + HAMASAARI (FR) + BLACK PAPER PLANE
KLONE (FR) :

<https://www.facebook.com/kloneband/>
<https://klonosphere.com/klone/>
HAMASAARI (FR) :
<https://www.facebook.com/hamasaari>
<https://hamasaari.com/>
BLACK PAPER PLANE :
<https://www.facebook.com/blackpaperplaneband>
<http://www.blackpaperplane.com/>
Préventes : 22€ (tous frais compris)

VENDREDI 17/11 DE 19H30 À 23H45
THOMAS FRANK HOPPER + RED BEANS & PEPPER SAUCE (FR)
THOMAS FRANK HOPPER



Nouvel album
<https://www.facebook.com/thomasfrankhopper/>
<https://www.thomasfrankhopper.com/>
RED BEANS & PEPPER SAUCE (FR)
 Nouvel album
<https://www.facebook.com/redbeansandpeppersauce/>
<https://www.redbeansandpeppersauce.com/>
Préventes : 19.50€ (tous frais compris)

VENDREDI 24/11 DE 19H30 À 23H45
KISS FOREVER BAND (HU) PLAYS KISS
ROCK NATION TRIBUTE NIGHT :
<https://www.kissforeverband.hu/>
<https://www.facebook.com/KISSForeverBandOfficial>
Préventes : 19.50€ (tous frais compris)

SAMEDI 25/11 DE 19H30 À 23H45
BACK DOOR MANS PLAYS THE DOORS
ROCK NATION TRIBUTE NIGHT :
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100068417028831>
Préventes : 17.50€ (tous frais compris)

INFOS ET RÉSERVATIONS
ZIK ZAK
 RUE DE TUBIZE 28 - ITTRE
 0476/530 056
 ANNICK@ZIK-ZAK.BE
 WWW.ZIKZAK.BE



MUSIQUE CLASS'ITTRE

Musique Class'ittre

DIMANCHE 26 NOVEMBRE
A 16H00

SONATES ET FANTAISIES
DANS L'ŒUVRE DE SERGE
RACHMANINOV

Une conférence de Jean-Marc Onkelinx à l'occasion du 150ème anniversaire de la naissance du compositeur (1873-1943)

Serge Rachmaninov proclamait avec force que toute musique devait provenir du cœur et s'adresser à lui comme une calme nuit au clair de lune, comme un bruissement de feuillage en été. La musique, disait-il, est un lointain carillon au crépuscule ! Elle est Amour ! La sœur de la Musique est la poésie, et sa mère est le Chagrin ! Pianiste de premier ordre, le dernier des romantiques russes est un homme profondément attachant en quête d'absolu. Sa musique, mélancolique, trouve ses racines dans l'émotion fondamentale et existentielle de l'être humain.

Un langage fascinant à redécouvrir et à vivre... en un parcours qui oscillera entre deux gros plans, la Sonate pour violoncelle et piano d'une part et la Fantaisie-Tableaux de l'autre...

JEAN-MARC ONKELINX

Jean-Marc Onkelinx est un musicologue incontournable dans le paysage belge et européen de l'histoire de la musique. Il donne plus de 120 conférences par an. Diplômé en Histoire de l'art, archéologie et musicologie, spécialisation en musicologie, de l'Université de Liège.



Jean-Marc Onkelinx.

INFORMATIONS PRATIQUES
Lieu : Rue de la Planchette 6
1460 Ittre

Réservations:

Prévente : 15 euros

Sur place 20 euros

Moins de 30 ans : 10 euros

Moins de 12 ans : gratuit

Art.27 : 1,25 euros

Cpte Musique class'ittre

BE10 0017 4032 5904

Musique Class'ittre soutient l'appel de fonds pour la restauration du médiophone de l'église St Laurent de Haut Ittre –www.mediophone.org. Les dons, déductibles à partir de 40 euros, seront versés exclusivement sur le compte BE10 0000 0000 0404- BIC: BPOTBEB1 de la Fondation Roi Baudouin avec 623/3652/20065

INFOS ET RÉSERVATIONS
MUSIQUE CLASS'ITTRE
 31, RUE DU VIEUX PAVÉ D'AS-QUEMONT - 1460 ITTRE
 0475/44 81 90
 WWW.MUSIQUECLASSITTRE.BE
 CARINDELICHTERVELDE@GMAIL.COM



MUSÉE MARTHE DONAS

DU 25 NOVEMBRE AU 21 JANVIER 24

EXPOSITION TEMPORAIRE :
MARTHE DONAS À GENÈVE, SURGISSEMENT D'UNE ARTISTE...

Dès son arrivée à Paris en octobre 1916, Marthe Donas plonge dans l'effervescence artistique de Montparnasse où elle est confrontée aux nouveaux langages issus de l'avant-garde, plus précisément le cubisme qu'elle découvre dans l'atelier d'André Lhote. Les aléas de la guerre l'entraînent à Nice (1917), où elle rencontre Alexander Archipenko qui va influencer ses recherches picturales.

Les démarches entamées par le sculpteur pour exposer en Suisse débouchent sur une présentation successive de leur travail à Genève (fin 1919). L'«exposition de peintures de Tour Donas» à la Librairie Kundig comprend une cinquantaine d'œuvres récentes (figures féminines, natures mortes) souvent proches du langage plastique d'Archipenko. Le titre de cette première exposition personnelle s'explique par le fait que tableaux et dessins portent une signature qui trahit le souhait de l'artiste - ou la suggestion émise par un tiers - de dissimuler sa condition de femme.

Quelques mois plus tard, l'ensemble des pièces présentées à Genève sera exposé à Berlin (Galerie «Der Sturm»).

Archipenko entretient des contacts avec quelques figures majeures, qu'il s'agisse de peintres (van Doesburg, Mondrian, Prampolini) ou de représentants du milieu artistique (Herwarth Walden). Il leur recommande Marthe Donas, qui assure

souvent le rôle de secrétaire pour son ami. Celle-ci va s'insérer progressivement dans le circuit de l'avant-garde internationale, en participant notamment à différentes expositions de la Section d'Or.

L'exposition « Marthe Donas à Genève » réunit des tableaux, sculptures, dessins, photos et documents d'archives relatifs à Marthe Donas et à Alexander Archipenko. L'ensemble permet d'appréhender l'expérience accumulée par Marthe Donas au contact d'Archipenko et de mesurer combien sa production de l'époque entre en résonance avec celle du sculpteur.

Les œuvres exposées proviennent de collections privées ainsi que de différentes institutions. À l'occasion de cette exposition, le MIMDo publie un catalogue reprenant des

œuvres et des documents inédits qui permettent d'affiner la perception de l'artiste et de suivre son parcours, influencé par la présence attentive à ses côtés du sculpteur Alexander Archipenko. La publication est accompagnée d'une analyse de Marcel Daloz, commissaire de l'exposition.

INFOS PRATIQUES :

Exposition accessible le jeudi et le samedi de 13 à 17h30, le dimanche de 11 à 17h30

Entrée 6€ - Gratuité pour les Haut-Ittrois-Virginalois

INFOS ET RÉSERVATIONS
MUSÉE MARTHE DONAS
 RUE DE LA MONTAGNE, 36
 ITTRE 0471/216 388
 INFO@MUSEEMARTHEDONAS.BE



ITTRE CULTURES

THÉÂTRE DE LA VALETTE



DU 9 AU 26 NOVEMBRE

MATHILDE

de Véronique OLM

Inspiré de faits réels. Mathilde écope de 3 mois de prison pour avoir succombé au désir d'un garçon de 14 ans. De retour au domicile conjugal, son mari, Pierre ne l'attendait plus. On assiste alors au combat bouleversant de ces deux êtres que la vie a éloigné. Entre désir assumé d'un côté et incompréhension de l'autre, arriveront-ils à s'écouter, à entendre, à accepter...

Avec **Caroline Lambert & Jean Philippe Altenloh**. Mise en scène **Rosalía Cuevas**. Décors **Léa Gardin**. Régie **Yohan Van Wymeersch**.

Tarif Ittrois : 16 € - Abos 7 spectacles : 115€/60€ étudiants - Carte 10 entrées : 165,00 € - Adultes : 23€

Séniors : 21€ - Étudiants : 13€

Tarif Ittrois : 15€



INFOS ET RÉSERVATIONS
THÉÂTRE DE LA VALETTE
RUE BASSE 11, ITTRE
0473/29 17 09
INFO@THEATRELAVALETTE.BE
WWW.THEATRELAVALETTE.BE



L'ETABLE D'HÔTES



MARDI 14 NOVEMBRE - 21H00

TCHA LIMBERGER (CONCERT-)

Tcha Limberger nous régale de son répertoire de chansons Manouches, issues en partie de sa famille. En trio, Tcha joue avec Vilmos Csikos, fabuleux contrebassiste, et Benjamin Clement, guitariste exceptionnel. Une palette musicale enchanteresse : Magyar nóta hongrois, musica lăutareasca roumain, transylvanien, serbe...

Concerts - PAF : 15 EUR

Table d'hôte : 28 EUR



INFOS ET RÉSERVATIONS
ETABLE D'HÔTES
067/78 06 70
RUE DE TUBIZE 4B - ITTRE
WWW.LETABLEDHOTES.BE



CULTURE

CENTRE CULTUREL D'ITTRE

LE FESTIVAL EN L'AIR REVIENT POUR SA 12ÈME ÉDITION, AU PAMEXPO À COURT-SAINT-ETIENNE

Du 11 au 19 novembre, circassien-nes, jongleur-euses et acrobates d'ici et d'ailleurs se reliaieront durant deux week-ends. Cette 12e édition d'EN L'AIR Festival CIRQUE, portée, comme chaque année, par le Centre culturel du Brabant wallon, accueillera des spectacles aux univers bien singuliers, variant les rythmes et les émotions autour d'agrès de cirque en tout genre.

Vous y découvrirez des formes de cirque hybrides et innovantes faisant de cet évènement une expérience unique...

Jugez plutôt !

PREMIER WEEKEND

11 ET 12 NOVEMBRE

La tornade de jonglage dansé Copyleft, de la Cie NDE (Nicanor de Elia), s'abattra sur le PAMexpo les 11 et 12 novembre, avec une bonne dose d'humour et d'évocation sportive. S'en suivra le ballet cycliste de La Bande à Tyrex. Cette joyeuse compagnie s'empare du vélo acrobatique comme personne et le décline en une multiplicité de formes, d'équilibres et de déséquilibres. Ça roule, ça s'empile, ça accélère et ça dérape dans une cohue musicale et délurée.

DEUXIÈME WEEKEND

18 ET 19 NOVEMBRE

Les 18 et 19 novembre, le duo d'acrobates funambules de la Cie Underclouds habitera une sculp-

ture mobile géante, telle une toupie. Inertie oscille entre le jeu, la géométrie et le rêve. Enfin, la Cie Sitting Duck clôturera le festival avec sa nouvelle création La Dyane proposée en avant-première. À bord de leur Citroën Dyane 78' en panne, trois compagnons de route vous emmèneront dans un voyage épique débordant d'exploits improbables et de culbutes homériques. Ce projet a été accueilli en résidence au PAMexpo en septembre 2022.

Durant ces deux week-ends, vous pourrez également :

- Découvrir l'exposition Jonglerie et JonglageS, une exposition dynamique sur l'histoire passée et actuelle de la jonglerie,
- Participer à une animation photo,

- Vous initier aux techniques de cirque et participer à des défis de jonglerie avec l'École de Cirque du Brabant wallon.



INFORMATION ET RÉSERVATION :
[HTTPS://WWW.CCBW.BE/EVNE-
MENT/ENLAIR/](https://www.ccbw.be/evnement/enlair/) OU
CENTRE CULTUREL DU BRABANT
WALLON
RUE BELOTTE 3
1490 COURT-ST.-ÉTIENNE
INFO@CCBW.BE - 010 62 10 30



La bande à Tyre en action.



VIE ASSOCIATIVE

SOUTENONS ENSEMBLE LE COMMERCE ÉQUITABLE AUX PETITS-DÉJEUNERS OXFAM, LE 19 NOVEMBRE !



Depuis plus de trente ans, les petits-déjeuners Oxfam sont une opportunité de partager en toute convivialité de savoureux produits équitables et locaux. Ce moment ensemble, à la table du matin, est un engagement à soutenir les initiatives des nombreux partenaires du commerce équitable à travers le monde.

En 2022, Oxfam-Magasins du monde a travaillé directement

et indirectement avec 193 partenaires fournisseurs en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et en Europe.

Cette année, les petits-déjeuners soutiendront le projet de Bombolulu au Kenya. Il vise à renforcer les capacités et l'autonomie d'environ 80 artisanes et artisans en situation de handicap. Touchée par la crise sanitaire du covid-19, cette organisation a besoin de trouver un second

souffle pour renouveler sa gamme de produits et de former la relève. Les fonds recueillis grâce aux petits-déjeuners seront directement investis dans le soutien du projet de Bombolulu et dans les missions d'Oxfam-Magasins du Monde.

Nous vous donnons rendez-vous, le dimanche 19 novembre 2023 à partir de 8h et jusqu'à 11h.

ADRESSE : salle communale de Haut-Ittre, Les Hauts du Ry Ternel à 1461 Haut-Ittre.

PRIX : 8€ (adulte), 4€ (enfant de 3 à 11 ans).

Prix conscient : contribution libre à partir de 8€. Vous payez ce qui vous semble juste en fonction de vos moyens.

RÉSERVATION souhaitée : pour faciliter nos commandes et achats, merci d'envoyer un mail de réservation à brigitte.demoffarts@gmail.com, ou de téléphoner au 0497/500 525, en précisant le nombre de participants.

Eric de Moffarts et l'équipe OXFAM Haut-Ittre

BOMBOLULU EN BREF

- Collabore avec Oxfam-Magasins du Monde depuis 2005
- Bénéficiaires directs : 81 artisan·e·s porteurs·euses de handicap en 2023 et 6 jeunes (3 filles et 3 garçons)
- Bénéficiaires indirects : les familles des artisan·e·s (environ 500 personnes)
- Organisation active depuis 1969
- Produits d'artisanat : bijoux, sculptures en bois, accessoires en cuir et textile
- Système de garantie par WFTO (the World Fair Trade Organization)

OPÉRATION 11.11.11, ÉDITION 2023 C'EST REPARTI DU 9 AU 19 NOVEMBRE !

La transition énergétique est une nécessité absolue face à l'urgence climatique. Mais l'extraction des ressources qu'elle nécessite peut se faire au détriment des droits humains fondamentaux dans les pays du Sud. Par ailleurs, ceux-ci continuent d'être les victimes d'une grave injustice climatique. A l'approche d'une COP28 où les inégalités Nord-Sud sont appelées à dominer les débats, il est nécessaire de prendre en compte les intérêts des pays les plus pauvres. C'est l'un des messages que porte l'Opération 11.11.11, le rendez-vous des citoyen·ne·s avec la solidarité internationale, qui se tient cette année du 9 au 19 novembre.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'Opération 11.11.11 marque le rendez-vous annuel des Belges avec la solidarité internationale. La plus grande collecte belge en faveur des pays du Sud passera à nouveau par la vente de produits en rue grâce aux volontaires 11.11.11. Mais il existe bien d'autres façons de soutenir ou de participer.

En sollicitant les dons et les achats de produits solidaires du 9 au 19 novembre, les milliers de volontaires 11.11.11 ne contribuent pas seulement à financer des dizaines de projets dans les pays du Sud. Ils adressent un message fort en faveur de solutions politiques aux crises auxquelles le monde est confronté, plus conscients que ja-

mais que les problèmes de nos voisins sont également les nôtres, et qu'aucune prospérité ne peut être bâtie dans un océan de pauvreté.

Un stand Opération 11.11.11 sera présent durant les Petits déjeuners OXFAM qui se tiendront le 19 novembre dans la salle communale d'Haut-Ittre. N'hésitez pas à les rejoindre !

**PASSEZ VOS COMMANDES À ANNE PUSSEMIER
APUSSEMIER@GMAIL.COM
0474 28 94 72**



Calendrier vertical 20.00€

Calendrier Panoramique 20.00€

5 Cartes de vœux enneigées 10.00€

10 Cartes postales du monde 10.00€

Chocolat au lait ou chocolat fondant 6.00€

Livre de cuisine 18.00€

Carte du monde originale, à colorier, y compris les crayons de couleur 15.00€

PRODUITS 11.11.11

LES SENTIERS ITTROIS

« SANTÉ AU SENTIER PIOTTE, CHEMIN DE COMPOSTELLE »

Saviez-vous que le chemin de Compostelle passe par Ittre ? Appelé le "sentier Piotte", c'est une section de la « Via Brabançonne » du chemin de Compostelle, située entre la rue d'Hurbize et le centre de Ittre. C'est aussi un chemin de grande randonnée et fait partie d'une belle promenade en boucle dont vous pouvez vous procurer la carte au Syndicat d'initiative de Ittre.



La seconde opération de promotion de nos sentiers organisée par les Sentiers Ittrois en concertation avec la Commune lors de la Semaine des Sentiers 2023 a été réalisée avec la

participation d'habitants venus de Virginal, Ittre et Haut-Ittre. Après avoir mis à l'honneur les sentiers S91, dit « Francisse » à Virginal, et S13, dit « Sentier de la maison du garde » à Haut-Ittre, en 2022, le groupe des Sentiers Ittrois et quelques habitants ont mis à l'honneur le sentier S78, dit « Piotte ».

Débroussaillage et élagage ont été rondement menés en fin de matinée pour faciliter la promenade dans ce magnifique chemin. L'action s'est terminée par une soupe chaude préparée à la santé de nos sentiers. Les Sentiers Ittrois, groupement d'habitants de la Commune, se veulent complémentaires au service communal qui entretient les sentiers, une mission indispensable et bien réalisée. Mais si nous voulons développer et valoriser ce patrimoine qui était au cœur des réseaux sociaux et économiques d'autrefois et qui pourrait le redevenir, nous invitons les habitants à s'impliquer dans la préservation, la valorisation et le développement de ce patrimoine public. Le groupement des

Sentiers Ittrois agit pour promouvoir ce mouvement citoyen. Merci aux participants qui ont soutenu cette initiative par leur présence.

Les Sentiers Ittrois (Christian Bocket, Marc Bogdanowicz, Marie-Pierre Godeau, Guy Godeau, Thomas Krauch, Louise-Marie Lelièvre, Alix Planchet, Richard Tout)

Envie de rejoindre les Sentiers Ittrois? Contactez-nous sur sentiers.ittrois@gmail.com ou sur la page Facebook « Les sentiers i3 ».

Envie de mieux connaître les sentiers de Ittre, et ceux de Wallonie ? Renseignez-vous sur <https://chemins.be/>

BALADE THÉMATIQUE

Les Sentiers Ittrois vous informent d'une balade thématique organisée par la section Brabant Wallon, LLN & Environs des Cercles des Naturalistes de Belgique (CNBW, LLN & Environs) : **Histoires et identifications des arbres par leur parure hivernale : les rameaux et bourgeons.** 17 décembre 2023 - Ittre CNB-BW, LLN & Environs Durée : de 10h00 à 12h00

En parcourant les sentiers proches du Ry Ternel et milieux ouverts attenants, nous apprendrons à reconnaître les arbres en hiver par leurs rameaux et bourgeons. Nous plongerons dans l'imaginaire de quelques-uns d'entre eux au travers de contes qui nous relient à ces arbres.

RDV au croisement de la rue de

Schoot et du Sentier S79 dit des Longs Prés.

Tenue conforme à la météo du jour. PAF : 2 € pour les adultes et gratuit pour les enfants. Non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Inscription obligatoire par SMS ou e-mail auprès du guide. Guide : Guy Godeau (sentiers.ittrois@gmail.com, GSM : 0472900096)



ECOLO ITTRE - PETITS FRUITS... GRANDS EFFETS !

LE SAMEDI 25 NOVEMBRE, DE 10 À 13 HEURES, les Ecolos d'Ittre, vous offriront un plant d'arbre à petits fruits (groseilliers à maquereau, groseilliers blancs, framboisiers, vignes).

Où ? A Ittre, rue de Clabecq, 4, chez Cherif Hamdis, autour d'un bol de soupe, d'une boisson.

Pourquoi ? Cultiver chez soi ou consommer des produits locaux et de qualité est plus que jamais nécessaire.

Voilà ce que le geste symbolique veut rappeler.

De nombreux aliments arrivent dans nos assiettes après avoir parcouru des milliers de kilomètres, et être passés entre les mains de nombreux intermédiaires.

Vous êtes-vous déjà rendus compte

que votre morceau de viande a parfois fait presque le tour du monde avant d'arriver dans votre assiette ?

Il est important de soutenir le développement des circuits courts et la production de qualité respectueuse de l'environnement et des travailleurs.

Du champ à l'assiette, de l'étable à la table... ou presque. Un chemin plus direct avec des plus-values multiples :

- Pour l'économie : maintien d'une production locale et diversifiée (agriculture, artisanat...) qui assure un revenu décent au producteur et un juste prix au consommateur ;
- Pour la santé : alimentation saine, savoureuse, diversifiée et de qualité ;
- Pour l'environnement : impact réduit sur le transport, soutien à la bio-

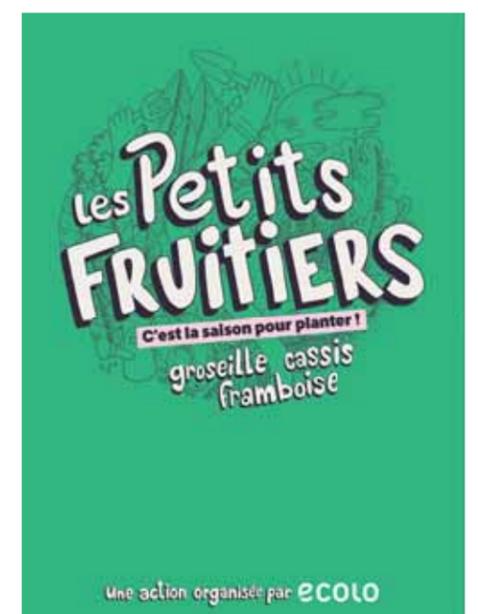
diversité ;

- Et pour la convivialité : nouvelles formes de dialogue et de solidarité, transparence, confiance, création d'un tissu social là où l'on vit...

Une démarche simple pour de grands effets, aussi facile que de planter cet arbuste dans votre jardin !

Bienvenue à tous, ce samedi 25 novembre !

Pol Perniaux



API3 - BALADE DU DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Votre prochaine opération Mon Quartier c'est dans la Poche : ce sera la suite de la promenade en Pays Ittrois entamée en janvier, au niveau du quartier de la Basse Hollande le DIMANCHE 3 DÉCEMBRE. Rejoignez les API3 !

Ensemble avec Les Amis de la Propreté I3 et la Commune d'Ittre, ils vous invitent pour une opération citoyenne sur le parcours de la promenade n°1 reliant le quartier de la Basse Hollande au centre d'Ittre et (Voir encadré ci-dessous), et ... surtout pour un moment de convivialité entre nous tous.

Faire reculer l'indifférence à la problématique des déchets sauvages par leur ramassage dans nos rues, chemins, prairies et bois, et resserrer les liens entre les habitants sont à nouveau au centre de la prochaine opération Mon Quartier C'est Dans La Poche.

En pratique :

- Inscription gratuite, mais requise, auprès de Marie Wiewauters, **Amis de la Propreté i3, via un e-mail (AP_i@hotmail.com), ou sur la page Facebook « Les Amis de la Propreté I3 ».**

- Les encadrants : Les membres API3.
- Nos partenaires : La Commune d'Ittre et un restaurateur-sponsor dont le nom sera communiqué le jour de l'opération.

- Matériel de ramassage : Pincettes de ramassage et sacs fournis par les

API3.

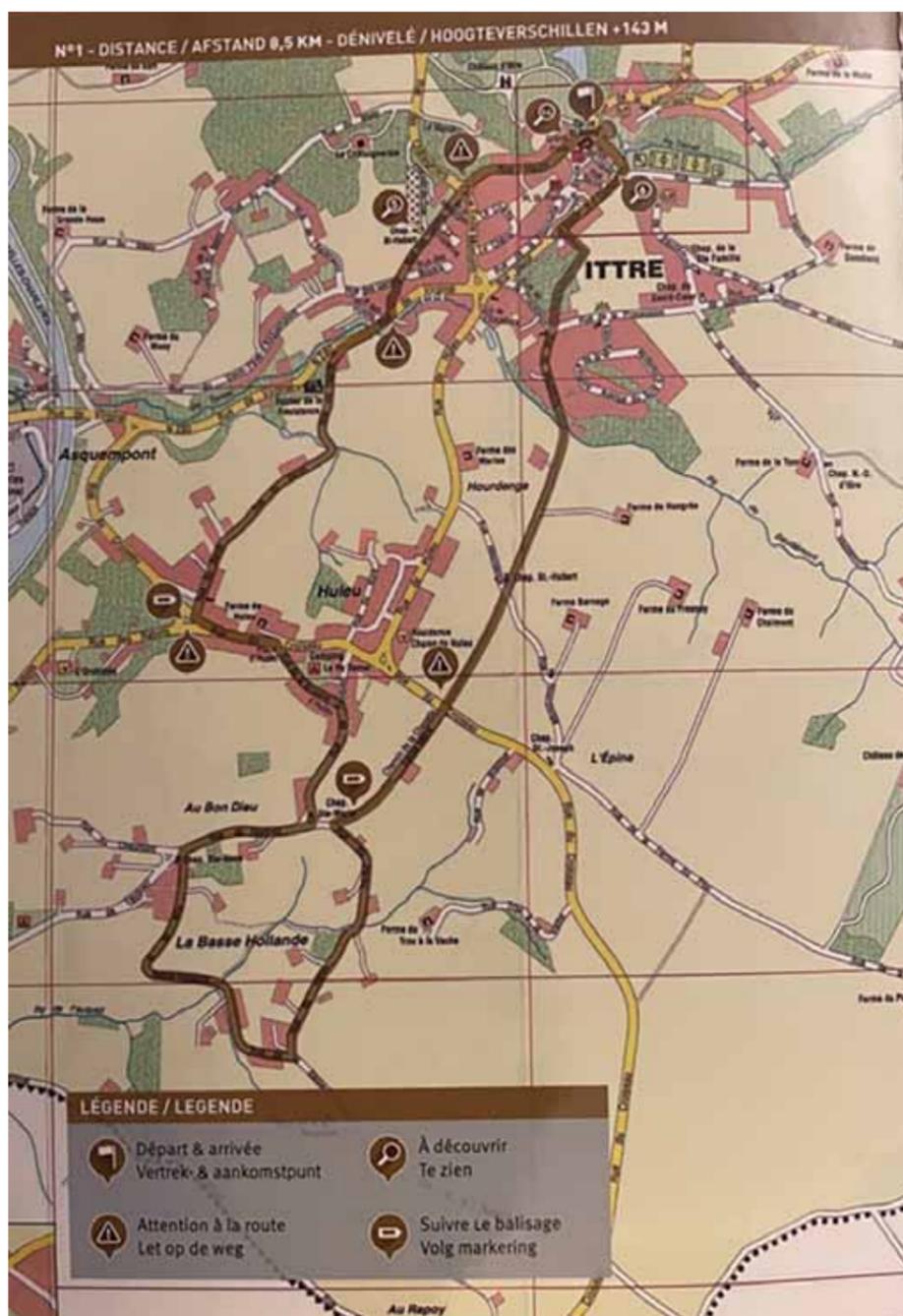
- Date et heure de rendez-vous : Dimanche 3 décembre 10h00.

- Lieu de rendez-vous : Chapelle Sainte-Marie, à l'intersection de la rue du Pérou et de la rue de Fauquez, en bordure du quartier de la Basse Hollande.

- Organisation : Nous répartirons les volontaires et encadrants API3 en 2 ou 3 groupes afin de couvrir la partie de ce parcours proche du quartier de la Basse Hollande, soit environ 4 à 5 kms.

- Moment Happy3 : A l'issue de l'opération, un restaurateur nous accueillera pour une soupe chaude et boisson vers 12h00.

Guy Godeau



LA GIVE BOX VA BIEN !

Oui, la Give Box va bien. La Give Box fleurit, elle est en forme, performante, rigolote et joyeuse. Le va-et-vient est intense, bienveillant, respectueux et chaleureux. Comme quoi...



On y voit de tout. Des personnes de tous âges, de toutes les couleurs, de toutes les tailles, grands, petits, ronds ou maigres, avec un grand ou petit nez, belge, roumain, africain, néerlandais, italien, flamand et j'en

passé.

C'est ça notre Give Box. Les bénévoles sont assistés par les utilisateurs et les utilisateurs deviennent à l'occasion des bénévoles. C'est comme ça que la Give Box est gérée et c'est

venu tout seul, spontanément... C'est beau...

Mais...mais il y a un piège. Un piège qui se trouve devant notre nez. La surconsommation. Ce sont bientôt les fêtes de la fin d'année. On nous poussera à acheter, acheter, acheter, consommer, consommer, consommer. Mais on peut très bien refuser, refuser, refuser et acheter utile, réfléchi et durable, voire bricoler, cuisiner ou écrire des poèmes...

La question se pose... Est-ce que la Give Box donne une deuxième vie à des objets ? Certes ! Mais est-ce que la Give Box ne nous déculpabilise pas aussi de notre consommation éhontée ? Est-ce que la Give Box incite à la sobriété (qui nous attend tous) ou pousse-t-elle au contraire à consommer encore plus mais en bonne conscience ? Voilà donc une question qui fait son apparition...

C'est sans doute un choix de vie quand on est conscient de notre société de gaspillage et de déchets. On verra cela après les fêtes. Que cela ne nous empêche pas de bien vivre, de rire aux éclats, de s'amuser ou boire un petit verre devant ce merveilleux endroit qui est le nôtre, la Give Box.

Mieke Krul

Retrouvez tous les événements sur ittreculture.be



CONCOURS PHOTOS !

VERS OÙ-VA-T-ON ? UN FESTIVAL ET UN CONCOURS PHOTOS

LE VER EST DANS LE FRUIT

D'autres que moi l'on déjà évoqué à plusieurs reprises dans les pages du Petit tram : Question environnement, le constat est sans appel et plutôt alarmant. Notre mode de vie, le fonctionnement de nos sociétés et notre économie détruisent de manière dramatique celui-ci. Cela pèse déjà fortement sur la biosphère et sur nos sociétés humaines et les prévisions pour l'avenir ne sont pas très optimistes :

- Changement climatique
- Pollution et dégradation de l'eau, des sols, de l'air
- Déforestation
- Production de déchets, utilisation massive de plastique jetable et recyclage insuffisant
- Production d'énergie non écologique
- Obsolescence programmée
- Disparition massive des espèces végétales et animales
- Régime à base de viande
- Transports des personnes et des marchandises en augmentation
- Surproduction alimentaire
- Pénuries d'eau
- Combustion d'énergies fossiles
- Epuisement des ressources
- Surpopulation
- Fontes glaciaires

- Acidification des océans
- Etalement urbain et bétonisation
- Problèmes de santé publique et épidémies
- Etc.

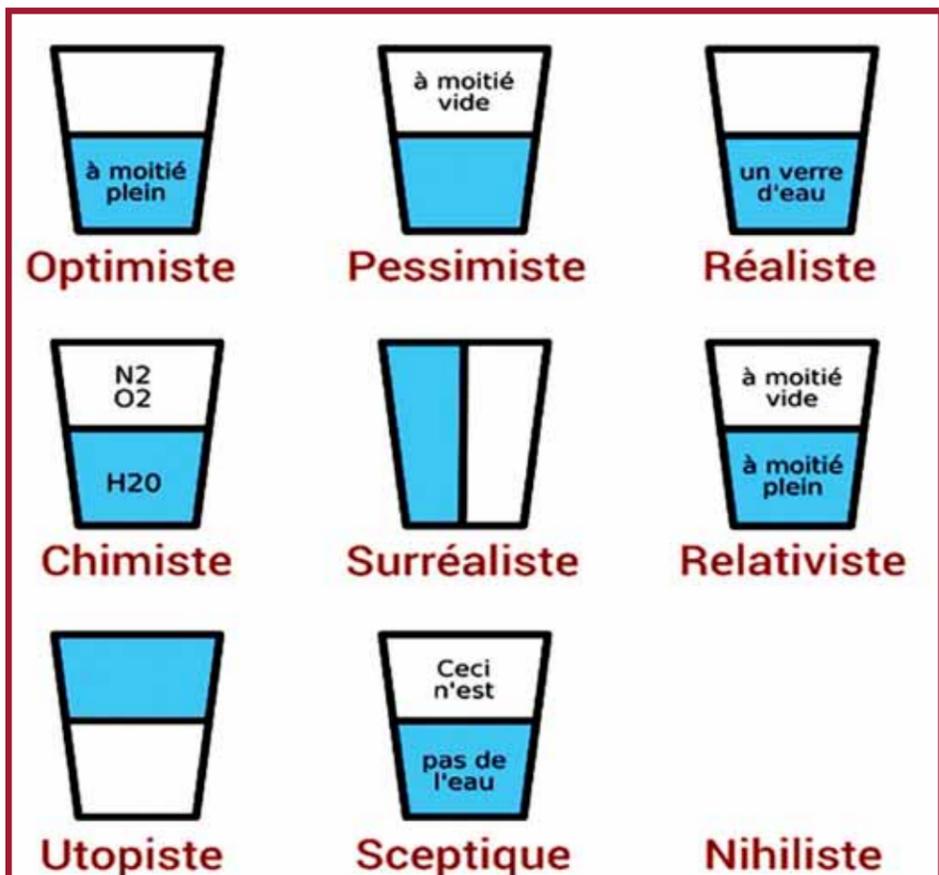
VERRE À MOITIÉ PLEIN OU À MOITIÉ VIDE ?

Plutôt que de rester les bras croisés à attendre les catastrophes, nous préférons agir. Avec les moyens et l'énergie dont nous disposons et sans prétendre pour autant changer à nous seuls le cours des choses, le Centre culturel d'Ittre et les membres de son conseil d'orientation ont décidé d'organiser, **du vendredi 19 au dimanche 28 avril 2024**, une semaine de réflexion sur les défis environnementaux et les attitudes que nous pourrions adopter face à ceux-ci.

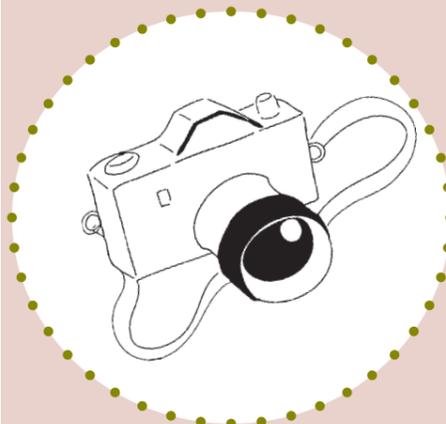
Au programme de cette semaine, des conférences avec des spécialistes dans différents domaines, des expériences sur les principes physiques du climat et... l'exposition des plus belles photos sélectionnées par notre jury dans le cadre du concours photo que nous vous proposons à cette occasion (voir ci-contre) !

Merci et, d'avance, bienvenue dans le mouvement !

Karim Sarton,
Centre culturel d'Ittre



UN CONCOURS PHOTOS OUVERT À TOUT LE MONDE



Vous êtes photographe professionnel, passionné ou simple amateur ?

Vous pensez qu'on peut encore changer les choses, sensibiliser un nouveau public, attirer l'attention sur une problématique et même peut-être convaincre quelqu'un d'agir, grâce à une ou plusieurs photos artistiques de qualité ?

Alors, ce concours photos est pour vous !

Une approche libre et facile pour un avenir plus vert

L'approche pour ce concours est assez libre, car nous pensons que chaque sensibilité, chaque message artistique a sa raison d'être et qu'il peut trouver son public. Vous pouvez dès lors choisir de photographier : une menace pour l'environnement, un territoire qui présente des dégradations, un paysage à préserver, une espèce rare qui subsiste, ... voire un symbole, une métaphore qui exprime pour vous cette problématique. Bref, qu'importe l'approche, le sujet, la technique ou le format, tant que cela reste artistique et évocateur des problèmes environnementaux.

Toutefois, pour être retenues et peut-être exposées, vos photos doivent impérativement :

1. Être des photos originales, réalisées par vous-même (pas de copie ni de photos générées par l'IA)
2. Être libres de droits pour l'utilisation qui en sera faite par le centre culturel (publications sur : sites internet, réseaux sociaux, exposition, médias régionaux, affiches, brochures, Petit Tram,...)

3. Présenter une qualité suffisante pour pouvoir être imprimées sur un support physique (soit minimum 300 dpi)

Des prix sympas et l'opportunité d'agir envers et contre tout

- Les photos sélectionnées seront imprimées sur papier photos et exposées pendant notre semaine de sensibilisation

- Les 3 photos gagnantes seront imprimées en grands formats (sur aluminium ou sur papier photo encadré) et offertes aux gagnants après l'exposition

- Les 3 gagnants recevront un panier cadeau avec des produits locaux et des invitations gratuites à nos activités payantes.

Informations pratiques pour participer

1. Envoyez-nous une sélection de maximum 10 photos par participant avec un texte de maximum 10 lignes qui explique votre démarche et ce qui l'a motivée.

2. Les photos peuvent être envoyées via un lien de téléchargement à l'adresse **karim.sarton@ittreculture.be** ou par voie postale au 36 Rue de la Montagne à 1460 Ittre (taille maximum = A3) ou bien être apportées au format physique pour être scannées (taille maximum = A3) ou sur clé USB, disque dur, carte SD, à la même adresse.

3. Les photos doivent nous parvenir pour le **15 mars 2024 au plus tard**.

CENTRE CULTUREL D'ITTRE
WWW.ITTRECULTURE.BE
INFO@ITTRECULTURE.BE
067/64 73 23

Karim Sarton,
Centre culturel d'Ittre
Léon Brenig



CHAPITRE 5 – L'ISOLATION DU SOL

Après avoir parcouru au travers de divers articles les différentes surfaces d'un logement pouvant être isolées (toiture, façade, fenêtre), il nous reste la dernière, à savoir le plancher d'une habitation.

Pour ceux se trouvant dans une maison sans sous-sol, il n'est presque plus possible d'envisager une isolation du plancher. Pour toutes les maisons équipées d'un sous-sol non chauffé, il est par contre assez facile de placer un isolant au plafond du sous-sol. C'est même sans doute la paroi la plus facile à isoler soi-même.

Quelle épaisseur placer ? Je dirais le plus possible en fonction de la hauteur disponible dans votre sous-sol. Au-delà de 20cm de polyuréthane (PUR) ou de polyisocyanurate (PIR), le gain de chaleur économisé deviendra assez minime.

Pour fixer l'isolant, une simple colle serait idéale pour ne pas créer de multiples ponts thermiques avec des fixations mécaniques passant au travers de l'isolant, ou bien il faut utiliser des fixations à rupture de pont thermique.

Certains voudront protéger l'isolant placé pour éviter tous les coups qui pourraient survenir dans celui-ci. Cela peut être fait avec une fine planche en bois, ou bien avec des éléments combinant des fibres de bois d'un côté et de l'isolant de l'autre (tel que le produit Heraklith Tektalan par exemple).

QUE COÛTE L'ISOLATION D'UN PLAFOND DE SOUS-SOL ?

Pour les bricoleurs, ci-dessous les prix catalogues des matériaux :

Panneaux Heraklith de 20cm d'épaisseur avec résistance thermique de $6,1 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$: +/- 57 €/m²

Panneaux PUR de 20cm d'épaisseur avec résistance thermique de $7,1 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$: +/- 58 €/m²

Pour la pose par un professionnel, le prix horaire est de 20 à 40€ auquel on ajoutera le prix du matériau (voir ci-dessus) et la TVA de 6% si l'habitation a plus de 10 ans (sinon 21%). (1)

QUE PEUT-ON ÉCONOMISER AVEC L'ISOLATION DE SON SOL ?

Si le sous-sol est en majeure partie enterré avec une porte de garage isolée, on peut estimer la température du sous-sol à environ 10°C au cours de la période de chauffe en moyenne.

En considérant un rez-de-chaussée de 100m² chauffé à 20°C et une période de chauffe de 5000 heures par an, on a une consommation énergétique de $100 \times 2,68 \times (20-10) \times 5000 = 13.400 \text{ kWh}$ (ou 1340 litres de mazout) si on considère un coefficient U de $2,68 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ pour une dalle non isolée (dalle béton + chape + carrelage).

Si on l'isole avec 20cm de PUR, le coefficient U passe de 2,68 à 0,11 W/m².K. La consommation énergétique au travers la dalle passe alors de 13.400 à 550 kWh, soit 55 litres de mazout.

Avec un litre de mazout de chauffage actuellement à 0,66 €, le coût énergétique passe de 884 € à 36 € ; soit une économie de 848 € par an.

QUELLES SONT LES PRIMES POUR LES TRAVAUX À L'ISOLATION DU SOL ?

En Région Wallonne, le montant de la prime par m² varie de 0,15 à 0,9 € par kWh économisé selon le montant de vos revenus. Les personnes avec un revenu du ménage bas toucheront le maximum de la prime. (2) Voir le tableau ci-dessous

Les ménages avec enfant peuvent retirer 5.000 € par enfant pour le calcul de la catégorie de revenus repris ci-dessus.

Au niveau du calcul des primes, dans l'exemple ci-dessus, on a économisé $13400-550 = 12.850 \text{ kWh}$. Si on est dans la tranche de revenus entre 34.900 et 46.200 €, on aura droit à $0,45 \text{ €} \times 12.850 = 5782,5 \text{ €}$ de primes. Pour les 100 m² à isoler, le coût des travaux pourrait être de 7.000 €. Grâce aux primes, vous ne paierez que $7000-5782,5 = 1217,5 \text{ €}$. Donc, un an et demi après la réalisation de vos travaux, vous aurez récupéré votre argent vu les économies de chauffage réalisées.

Le montant des primes est majoré à 90% du montant des factures. Avec un revenu inférieur à 34.900 €, votre investissement dans l'isolation est remboursé en moins d'un an !

Pour avoir droit aux primes, vous devrez faire passer chez vous un auditeur énergétique qui vous conseillera dans les priorités à donner dans vos travaux d'isolation. Cependant, son avis n'est plus contraignant.

Vous pouvez faire vos travaux dans l'ordre que vous voulez.

Des crédits avec des taux à 0% sont octroyés par la Région Wallonne sous diverses conditions (maison de plus de 15 ans, occuper le bien, revenus < 104.400 €, ...). (3)

RETOUR DES LECTEURS

Si jamais nos articles, vous ont incités, motivés à entreprendre des travaux d'isolation, faites-le nous savoir : info@ittreculture.be

François Clément
Ingénieur et membre
du Comité de pilotage du PAEDC
(Plan d'Action en
faveur de l'Energie Durable et du
Climat à Ittre)

(1) : Voir le site <https://finances.belgium.be/fr/particuliers/habitation/renovation#q1>

(2) : voir le site <https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juin-2019.html?IDC=9792>

(3) : voir le site <https://www.swcs.be/recover/que-proposons-nous/>

TABLEAU DES PRIMES POSSIBLES

revenus ≤ 24 600 euros	prime de base multipliée par 6	: 0,15 * 6 =	0,9 €/kWh économisé
revenus ≤ 34 900 euros	prime de base multipliée par 4	: 0,15 * 4 =	0,6 €/kWh économisé
revenus ≤ 46 200 euros	prime de base multipliée par 3	: 0,15 * 3 =	0,45 €/kWh économisé
revenus ≤ 104 400 euros	prime de base multipliée par 2	: 0,15 * 2 =	0,3 €/kWh économisé
revenus > 104 400 euros	prime de base multipliée par 1	: 0,15 * 1 =	0,15 €/kWh économisé

VIE ASSOCIATIVE

REPAIR CAFÉ À ITTRE

PROCHAINE DATE

19 NOVEMBRE

Les 3èmes dimanches du mois de 14h à 17h. Salle Planchette, située derrière la Maison communale d'Ittre

INFOS
REPAIR CAFÉ
ITTRE.REPAIRECAFE@GMAIL.COM
0473/948 467



LA MARCHE PARRAINÉE DE L'ÉCOLE LIBRE D'ITTRE

LE 29 SEPTEMBRE

Ce matin, j'ai chaussé mes bottines de marche, enfilé mon gilet fluo, et suis parti plein d'enthousiasme pour une belle journée de marche avec mon école.



Eh oui ! C'est le grand jour de notre marche parrainée ! Après avoir récolté un beau montant grâce à la générosité de nos familles et de nos voisins, au profit de Viva for Life et pour financer des travaux dans mon école, nous voilà tous prêts, du plus petit au plus grand, à honorer tous les kilomètres parrainés ! Selon la classe, les parcours variaient entre 2,5 km et 10 km. Les plus jeunes ont marché dans le parc du Château, tandis que les plus grands ont traversé champs et forêts de notre belle commune ! Le thème de notre marche était

« Les émotions ». Tout au long du parcours, des épreuves ou activités étaient proposées, sur une émotion en particulier. Lorsque nous exprimions notre colère, nous l'avons évacuée avec tellement d'intensité que nos cris ont été entendus par les autres classes à travers champs et bois ! Et, quelques km plus tard, lorsque nous avons réalisé l'activité sur le dégoût, figurez-vous que notre professeur n'a pas osé toucher le «slime» ! Sur un petit chemin enclavé, entre deux champs, quelle acrobatie nous

avons dû faire, sur la pente entre le chemin et le champ, pour laisser passer l'énorme tracteur... cela nous a fait faire un exercice d'équilibre pour rester bien prudents ! Bref, que d'aventures et de péripéties ! L'émotion la plus présente dans nos cœurs était, vous l'aviez deviné, la joie ! Nous avons eu une petite bruine lors de notre marche, pas assez pour sauter dans les flaques, mais juste bien pour nous rafraîchir. Au nom de toute mon école, je remercie les sponsors Feraser et Carrefour !

Un grand merci aussi aux parents d'élèves, ainsi que les parents et conjoints de nos professeurs qui nous ont accompagnés tout au long de cette belle marche ! Merci pour votre patience et votre écoute, beaucoup d'élèves étaient ravis de papoter avec vous ! Maintenant, des souvenirs plein la tête, des amitiés nouées, et des nouvelles astuces pour gérer mes émotions, je vais me reposer et profiter de ce moment de sérénité...

Texte fourni par l'école libre d'Ittre



PÂRLONS WALLON

Au culot d' l' estuve, à Vèznau, invié 1962

L'ivièr est rud', l'ivièr est long. Ça fêt dès sèmin.nes qu'i tchétt d'èl nîve sans lachi. Dins lès rûwes, ça va co, les vwètur' tasse-tè 'l nîve. Régulier'mint, Pandoûr dwèt passer avu du sâbe ou bî dèl cindréye ; mins, su les trotwêrs' i d'a in moncha sans parèy'. On pût creuser dès tunèls : les gamins sont binéjes d' ès' situwâcion-là. Lès sclites ont leûs fièrs polis come dè l'ârdjint

On couminche èl dèskinte au monument aux moûrts, on dèskind invî 'l vilâdje, on passe pa-d'avant 'l couvent yè on s' lèche glichî djusqu'au ri du bos des Nonnes. Après, i faut r'monter tout 'l tchèmin djusqu'à Djène, au pwint d' dèpârt. Quand, on a fêt ès' trajèt-là ène d'jîn.ne dè cous, on est bons pou raler à s' mézo s'èrtchauffer !

À scole, ça stoût 'l glichwère qui stoût à l'oneûr. Èle fêt tout 'l longueûr d'èl cour dè rècrèyâcion. Il a in n-èkipe dè scolis

qui stind 'l nîve, in n-èkipe qui l' tasse yè in n-aute qui l' polit. À foûrce dè passer yè d'èrpasser, èl glichwère dèvit come in mirwêr, on pouroût s' vir dèdins. Èl rècrèyâcion tèrminéye, on fêt 'l rang pou s' mète râm'mint au culot d' l'estuve ; dwèlà, sul grîye qui l'intoûre, nos ratind no flacon d' café qui soumèyoût. Pindint qu'èl méte aprèstit èl lèçon au nwêr tablau, on bwèt in cou yè tout râde on doûrt à mitan. Èl late tapèye su 'l bûrau nos rinvèye !

L'èrtchaufemint climatike nos priv'rat'î à cou seûr dè cès ivièrs mèrvèyeus ?



Au coin du feu, à Virginal, vers 1962

L'hiver est rude et long. Cela fait des semaines qu'il tombe de la neige sans arrêt. Dans les rues, ça va encore, les voitures tassent la neige. Régulièrement, Pandour doit passer avec du sable ou du laitier ; mais, sur les trottoirs, il y en a un tas sans pareil. On peut creuser des tunnels : les gamins sont ravis de cette situation-là. Les traîneaux ont leurs fers polis comme de l'argent.

On commence la descente au monument aux morts, on descend en direction du village, on passe devant le couvent et on se laisse glisser jusqu'au ruisseau du bois des Nonnes. Après, il faut remonter tout le chemin jusqu'à Djène, au point de départ. Quand, on a fait ce trajet-là une dizaine de fois, on est bon pour retourner à la maison se réchauffer !

À l'école, c'est la glissoire qui est à

l'honneur. Elle fait toute la longueur de la cour de récréation. Il y a une équipe d'écoliers qui étend la neige, une équipe qui la tasse et une autre qui la polit. À force de passer et de repasser, la glissoire devient comme un miroir, on pourrait se mirer dedans. Le récréation terminée, on forme le rang pour se précipiter au coin du feu ; là, nous attend notre flacon de café qui sommeillait sur la grille qui entoure le foyer. Pendant que l'instituteur apprête la leçon au tableau noir, on boit un coup et de suite on somnole. La latte tapée sur son bureau nous réveille !

Le réchauffement climatique nous privera-t-il à coup sûr de ces hivers merveilleux ?

In vi Paltot, J. Vanderlinden

QUEL SERAIT L'APPORT ÉCOLOGIQUE DE 5 ÉOLIENNES INSTALLÉES À ITTRE ?

Une diminution des émissions de CO2 responsables des changements climatiques que nous vivons. Mais en quelle quantité ?

Gardons les hypothèses prises dans mon article précédent : ces 5 éoliennes ont une puissance de 2 MW chacune. Elles émettent 7 grCO2 / kWh et ont un facteur de charge de 22,5 %. Leur intermittence est compensée par une partie de centrale à gaz TGV de 10 MW qui émet 234 grCO2 / kWh.

1. Calculons d'abord les émissions de CO2 générées par cet ensemble : 5 éoliennes compensées par la TGV :

- Production des 5 éoliennes : $5 \times 2 \text{ MW} \times 0,225 \times 8760 \text{ heures} = 19.710 \text{ MWh}$

- Emission de CO2 des 5 éoliennes : $19.710 \text{ MWh} \times 7 \text{ kgCO}_2 = 138 \text{ tCO}_2$
- Production de la TGV de compensation : $10 \text{ MW} \times (1 - 0,225) \times 8.760 \text{ heures} = 67.890 \text{ MWh}$
- Emission de CO2 de la TGV : $67.890 \text{ MWh} \times 234 \text{ kgCO}_2 = 15.886 \text{ tCO}_2$
- Production de l'ensemble éolien + TGV = 87.600 MWh
- Emission de CO2 de l'ensemble = 16.024 tCO2.

2. Calculons à présent, les émissions de CO2 dans le cas où la totalité de la production, soit les 87.600 MWh, serait fournie uniquement par la TGV : $87.600 \times 234 = 20.498 \text{ tCO}_2$.

3. L'économie des émissions de CO2 est donc de $20.498 - 16.024 = 4.474 \text{ tCO}_2$ et ce dans le cas où j'ai supposé que les gestionnaires de réseau avaient pu choisir la centrale TGV dont la charge disponible était exactement celle nécessaire à la compensation ce qui permet à la centrale TGV de fonctionner à un rendement optimal (la probabilité que ce cas se présente est faible). Ce montant de 4.474 tCO2 est donc à considérer comme un maximum rarement atteint.

4. Pour donner une autre dimension à cette économie de 4.474 tCO2, elle représente 4 allers-retours Charleroi - Malaga en avion (voir le site « Révolution énergétique de la Région wallonne »).

5. A titre informatif, si ces 87.600 MWh étaient produits par une centrale nucléaire, les émissions de CO2 seraient de : $87.600 \text{ MWh} \times 6 \text{ kgCO}_2 = 526 \text{ tCO}_2$ soit 3,3 % des émissions de l'ensemble éolien-TGV !

Pascal Wets
Ingénieur civil ittrois

CET ARTICLE CLÔTURE DÉFINITIVEMENT LE SUJET « EOLIENS » DANS LES PAGES « EXPRESSION » DU PETIT TRAM.



Renée, une habitante d'Hennuyères qui participe à la rédaction de la « Feuille de houx », une mini gazette locale qui épingle des initiatives partageuses dans nos alentours, nous envoie ce mois-ci un article qui nous relate une expérience vécue à la GIVE BOX de Virginal

LA GIVE BOX

Jeudi, 14 heures, plateau du tram à Virginal. Le volet du garage à peine levé, quelques femmes approchent. Il y a Aline, maman solo d'un adolescent handicapé, Odette, Jacqueline...

Regarde, un beau "sweat" pour ton gamin, je prendrais bien cette étagère à épices ou cette petite lampe. En panne de lecture, ça a l'air drôle. Et tiens, voilà plein de recettes de cuisine pour moi qui n'ai jamais d'idées.

Deuxième vague : cet aspirateur fonctionne encore, mais maman est entrée en maison de repos. J'ai (maigri, vieilli, changé de goût...) et ces vêtements sont comme neufs. Vous acceptez de leur donner une seconde vie ? Grand rire sonore dans la ruelle... l'ambiance s'anime. L'heure est à la bonne blague. Qui peut bien m'expliquer à quoi sert cet objet insolite ? Tu te vois déjà avec cette guêpière rose ? Arrive Annette... toujours en quête d'objets

pour organiser des fêtes, bourses de plantes et autres. C'est Pâques, tout objet jaune est adopté. La semaine dernière, c'était des verres à pied, des platines à tarte. Des habitués bien sûr, mais aussi quelques nouvelles têtes. On explique... je peux prendre cette tondeuse pour chiens ? Qu'est-ce que je dois ? RIEN ! On accepte tout ce qui est en bon état, susceptible de servir encore. Pas les cassettes VHS, les livres non brochés écornés. Les biberons... ? Plus tard, quand on aura écoulé le stock. Une habituée profite d'un peu de temps libre pour mettre les chaussures par paire ou séparer les vêtements des femmes de ceux des enfants.

Et ces deux-là, à vélo électrique... mais c'est mes voisins d'Hennuyères qui font leur tour hebdomadaire.

Fin de l'école, les gosses déboulent. Une gamine n'aime que le rose. Un autre a trouvé un tracteur. Les parents négocient... on a beaucoup de jouets déjà. On ramènera quand

on aura fini de jouer et on en profitera pour donner les jeux de bébé... On a grandi. Beaucoup utilisent la «G.B» comme une ludothèque.

Une ado arrive, toujours en patin à roulettes. « Les copines ne sont pas à la plaine de jeux. D'habitude, on travaille ensemble, car il y a beaucoup de devoirs à l'école ».

Il y a aussi des petits choux à repiquer, des graines. J'ai même trouvé des graines de salsifis en droite ligne de Hongrie... bon pour le brassage génétique de mon potager.

Trottinette, voilà Aischa... oui, elle se plaît. Oui, les voisines l'ont adopté, oui elle apportera la recette du couscous.

Tiens, voilà Aline. J'aime bien la veste rousse qu'elle porte. Mais, je la connais... je l'ai déposée ici il y a peu. Elle lui va beaucoup mieux qu'à moi d'ailleurs.

Anne et Mieke discutent gentiment en dégustant une brune de la brasserie de l'Oubéwé tout en jetant un œil bienveillant sur ce qui se passe. Partage, générosité, don, écoute, échange, diversité, métissage... vous l'aurez compris... la Give Box, c'est tout cela à la fois. Qu'attendez-vous pour y faire un tour ?

Tous les noms sont fictifs sauf Mieke.

La G.B. est ouverte tous les jeudis de 14h à 18h (plus tôt en hiver) à proximité du Plateau du tram.

Il y a une charte à respecter (qualité et propreté des objets, usage personnel ou pour des proches, non revente...).

Le jeudi après-midi, il y a marché au Plateau du Tram et bien souvent des activités festives : ferme, promenades des Gilles, exercices de chiens et j'en passe.

Renée Vermandere





OPINION : QU'EST-CE QUI NOURRIT LA VIOLENCE DU HAMAS ?

Les tragiques événements qui se sont déroulés en Israël et à Gaza amènent notre groupe PJPO-Ittre à prendre la parole pour condamner la violence aveugle, inacceptable, des membres du Hamas qui ont agressé et tué des civils israéliens, et la riposte tout aussi aveugle de l'armée israélienne qui bombarde Gaza en faisant de très nombreuses victimes parmi les civils.

Mais nous pensons aussi qu'il ne serait pas juste, à l'égard du peuple palestinien, de ne pas rappeler tout ce qu'il subit depuis 1948, année de la proclamation de l'État d'Israël. Ce qui devait être un plan de « partage » a été pour ce peuple palestinien une NAKBA ou « catastrophe ». Plus de 750.000 Palestiniens ont été expulsés de leurs terres, plus de 600 villages ont été détruits. En 1967, la guerre « préventive » de l'armée

israélienne contre l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, a encore causé un second exode, la NAKSA ou « rechute », de 250.000 à 300.000 Palestiniens. Depuis, la Cisjordanie est occupée et colonisée (en 2020, 440.000 colons vivaient en Cisjordanie), de même à Jérusalem-Est (plus de 230.000 colons s'y sont établis), et la bande de Gaza est devenue invivable en raison du blocus israélien.

Cette progressive dépossession des Palestiniens, de leurs terres, de leurs droits et de leur culture, a atteint un stade tel que leur étouffement a provoqué l'apparition de groupes radicalisés et un mouvement comme le Hamas. Pour François Dubuisson, Professeur de droit international à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), il est clair que l'État d'Israël a une grande part de responsabilité dans la naissance de ce mouvement : « On

ne peut comprendre le conflit que dans sa longueur et dans sa globalité, et c'est là qu'on réalise que la création d'un mouvement comme le Hamas (1987) est d'abord le produit de l'occupation israélienne, et n'en est pas la cause. Le gouvernement israélien, tous ses supporters, disent « Le problème, c'est le Hamas ». Non, le problème n'est pas principalement le Hamas, c'est l'occupation et, de manière générale, la dépossession du territoire palestinien. » (1)

Tant que la politique structurelle d'expulsions et d'apartheid du gouvernement israélien n'est pas remise en cause, et qu'une prise de conscience des pays qui soutiennent inconditionnellement l'État d'Israël n'a pas lieu, le risque est grand de voir ce conflit durer, peut-être s'amplifier en provoquant la mort de très nombreux civils, femmes, hommes

et enfants. Il est temps d'oser dire à l'État d'Israël que chercher à vider la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est de leurs habitants est contraire au droit international et que cette politique l'expose à des sanctions.

Proche-Orient : le Hamas est produit par l'État d'Israël qui pratique un blocus de Gaza, et occupe et colonise la Cisjordanie

Marco Abramowicz - PJPO-Ittre

(1) François Dubuisson, extrait de l'entretien « Israël, un État qui pratique l'apartheid ? » dans « Les Palestiniens, un peuple qui refuse de désespérer » catalogue de l'exposition « Palestine, de la NAKBA à la NAKSA à aujourd'hui », publié en 2021 par PJPO-Ittre, p.23.

LES ENTREPRISES FOSSILES N'ONT PLUS LEUR PLACE À L'UNIVERSITÉ

Alors que les conséquences de la crise écologique et sociale se font de plus en plus ressentir, y compris dans nos régions, les entreprises fossiles sont toujours les bienvenues sur les campus de l'UCLouvain (Brabant wallon). Étudiant-es, ancien-nes étudiant-es mais également membres du personnel académique et citoyen-nes, s'opposent à cette présence et demandent à l'UCLouvain d'enfin se positionner.

Cette année encore, les conséquences du changement climatique ont fait des ravages dans le monde. Juillet 2023 fut le mois le plus chaud jamais enregistré, probablement le plus chaud en 100 000 ans. Des records de température ont également été battus au niveau de la surface des océans, notamment dans l'océan Atlantique, avec des canicules marines dévastatrices pour la biodiversité. Ces températures extrêmes ont aussi eu un impact sur la fonte des glaces en Antarctique, et ont alimenté des feux de forêt partout dans le monde.

Parallèlement à cette urgence climatique, une autre crise fait rage, elle aussi : une crise sociale. À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, initiée en février 2022, les citoyen-nes ont en effet fait face à une explosion de leurs factures d'énergie. Cette flambée semble se calmer, ces dernières semaines, mais ce sont maintenant d'autres produits,

comme les produits alimentaires, qui voient leur prix exploser. Toutes ces augmentations ont poussé de plus en plus de personnes (dont de nombreux-euses étudiant-es) dans la précarité et la pauvreté.

DES ENTREPRISES PRÉDATRICES SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

À la croisée de ces deux crises, écologique et sociale, les entreprises fossiles, c'est-à-dire les entreprises (comme TotalEnergies, ExxonMobil, BP, Shell, ...) qui produisent et fournissent les énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon), se démarquent. Sur le plan social, alors qu'une grande partie des citoyen-nes ont eu beaucoup de difficultés pour payer leurs factures ces derniers mois, ces entreprises fossiles ont en effet réalisé des bénéfiques records. (Début 2023 : +28% par rapport à 2021) Un scandale alors que ces profits remplissent les poches des actionnaires ou sont investis dans les énergies

fossiles (73%).

Car c'est bien en cela que ces entreprises sont considérées comme étant prédatrices sur le plan écologique : elles continuent d'investir dans les énergies fossiles, alors que la combustion de ces dernières est unanimement pointée du doigt par la communauté scientifique comme étant le principal facteur de la crise climatique.

L'UCLouvain DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ET AGIR EN ACCORD AVEC SES ENGAGEMENTS

Pourtant, lors des forums de recrutement organisés sur ses campus, l'UCLouvain, notre université, continue à accepter leur présence. Privées de toute contradiction, celles-ci peuvent donc librement faire leur promotion auprès des jeunes.

Les étudiant-es, ancien-nes étudiant-es, membres du personnel académique et citoyen-nes, demandent donc à l'UCLouvain d'enfin se positionner. L'initiative d'aider les étudiant-es dans leurs démarches visant à trouver un premier emploi est salutaire.

Toutefois, nous posons cette question à l'UCLouvain : en 2023, en

pleine crise écologique et sociale, est-il encore tolérable d'accepter, sur un campus universitaire, des entreprises comme TotalEnergies ou ExxonMobil, qui font passer leurs profits avant les gens et le vivant ? L'UCLouvain ne devrait-elle pas tout mettre en œuvre pour proposer un monde plus juste socialement et écologiquement aux étudiant-es ?

Arthur Villers, 22 ans, étudiant ittrois et UCLouvain

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ? :
valentine.hendrix@student.uclouvain.be
louis.droussin@student.uclouvain.be



INFOS

PROCHAINES CONFÉRENCES DE L'ANTENNE INTERUNIVERSITAIRE UCL-ULB DES AÎNÉS À NIVELLES

LUNDI 4 DÉCEMBRE À 14H30 « RÉSEAU EUROPÉEN DES HÔTELS-DIEU ET APOTHICAIRES »

Une conférence donnée par Monsieur Raphaël DEBRUYN, biologiste moléculaire (ULB), ancien conservateur du site de l'Hôpital N-D à la Rose de Lessines.

L'Hôpital Notre-Dame à la Rose de Lessines porte depuis plusieurs années un dossier de reconnaissance du patrimoine hospitalier historique. Une candidature en série est aujourd'hui en cours d'élaboration en partenariat privilégié avec les

Hospices de Beaune et l'Hôpital Santa Maria della Scala de Sienne. Le Réseau des Hôtels-Dieu et Apothicaireries (apothicaireries.eu), regroupant à ce jour 42 sites, vous sera également présenté dans le cadre de cette candidature Unesco.

LUNDI 18 DÉCEMBRE À 14H30 « LA BELGIQUE, L'OTAN ET LA GUERRE FROIDE »

Une conférence donnée par Madame Estelle HOORICKX, docteure en histoire contemporaine, commandante d'aviation, membre de l'Institut royal supérieur de Défense.

Dans le contexte actuel de tensions renouvelées entre l'OTAN et la Russie, la conférence éclairera d'un jour nouveau, à partir du témoignage de l'ambassadeur André de Staercke (1950-1976), le rôle joué par l'Alliance atlantique et la Belgique pendant la guerre froide, révélant des enjeux importants et toujours actuels telle la difficile mise en place d'une véritable communauté atlantique.

INFORMATIONS UTILES :

Lieu : salle du Waux-Hall, place Albert Ier à Nivelles.

Tarifs : 6€ (tarif plein) – 3€ (sur présentation de l'attestation d'ayant droit à l'intervention majorée (BIM/OMNIO)) – 2€ (étudiants de moins de 25 ans)

Abonnement : pour une personne : 35€ ; pour un couple : 60€ (domicilié à la même adresse)

Contact : 0476/290017

Ces conférences sont organisées en partenariat avec le Centre Culturel de Nivelles et la Ville de Nivelles.

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE D'ITTRE NOUVELLES ACQUISITIONS

Claudiel Philippe : Crépuscule - Stock.

Lemaître Pierre : Travail soigné - L.P.
Cardyn Alia : Le monde que l'on porte - Laffont.

Gardner Lisa : Au premier regard - A.Michel.

Grimaldi Virginie : Une belle vie - Flammarion.

Pamuk Orhan : Les nuits de la peste - Gallimard.

Pol Alice : Coup de pelle - Laffont.

Péronnet Valérie : La maison poussière - Ed.La Belle Etoile.

Auci Stefania : La sage des Florio T1,T2 - Albin Michel.

Van Reeth Adèle : Inconsolable - Gallimard.

Devillers Laurence : Les robots émotionnels - L'Observatoire.

Ruiz Don Miguel : Les quatre accords toltèques - Jouvence.

Orsenna Erik : La terre a soif - Fayard.

Viard Jean : Un juste regard - Ed.L'Aube.

Jourde Pierre : Winter is coming - Gallimard.

Sapin-Defour : Son odeur après la pluie - Stock.

HUBERT REEVES DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE

- 'J'ai vu une fleur sauvage' » Seuil.

- 'Intime conviction' » Hachette.

- 'L'espace peut prendre la forme de mon regard' » Seuil.

- 'Les plus belles histoires du monde' - Seuil.

- 'L'univers expliqué à mes petits-enfants' » Seuil.

... et quelques autres.

Et toujours la collection de BD du Palou

LA BIBLIOTHÈQUE SE SITUE AU SEIN DE L'ESPACE CULTUREL BAUTHIER. 36, RUE DE LA MONTAGNE - ITTRE
HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC:
LE DIMANCHE DE 10H30 À 12H30

CULTURE

SA 25.11.23 / 20H / EGLISE SAINT-REMY ITTRE
Musique Class'ittre
CONCERT D'AUTOMNE

MISSA EXAUDI DEUS
LAMBERT DE SAYVE
(1548-1614)

15€ PREVENTE
20€ SUR PLACE
10€ -30 ANS
GRATUIT -12 ANS

INFOS & RÉSERVATIONS
ittretourisme.com

PETIT BAR ET TÂRTE AU CRASTOFÉ
vin chaud
bière,
softs...

SCAN ME

DE COMPLETEN

ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL

Dir. : Bart Schoukens

VISIT ITTRE & MUSIQUE CLASS'ITTRE
+32(0)499 109 116 ou +32(0)475 44 81 90
tourisme@ittre.be / www.ittretourisme.com

Avec le soutien de l'échevinat du Tourisme, du Collège et de l'Administration communale d'ittre



POÈME

... MAIS OÙ SONT LES AUTOMNES D'ANTAN ???

Alors...

Un oubli...?

Toutes les feuilles

Ocre, rouille et or,

Merveilles absentes à notre oeil,
Ne flamboient plus, comme jadis encore!

En cette saison, rêvons donc ce souvenir...

Dame d'Eve

BELGIUM
KIWANIS CLUB TUBIZE RY-TERNEL
Sous l'Eglise du Christ Ressuscité
Salle de La Bruyère
Rue Ernest Simonet, 15 à 1480 Tubize

THÉÂTRE EN WALLON
par le Cercle Dramatique Wallon de Braine-le-Château

« Faut yesse malin pou fé l'biesse ! »
Le dimanche 26 novembre à 16h

Cartes d'entrée en vente chez les membres du Club ou réservation sur le compte BE18 7795 9274 1065
P.A.F. : 15 €

Ouverture des portes à 15h - Bar, tartes avec le soutien de La FERME du HAMEAU du ROY

AGENDA



NOVEMBRE		ÉVÈNEMENT	ORGANISATEUR
DU 4 AU 11		EXPO : CORPORELLES.IL	CENTRE CULTUREL D'ITTRE
MAR 7	19H30	CONCERT : RANDY HANSEN – IN THE LOVING MEMORY OF	ZIK ZAK
DU JEU 9 AU DIM 19		OPÉRATION 11.11.11	CNCD 11.11.11
DU JEU 9 AU DIM 26		THÉÂTRE : MATHILDE	THÉÂTRE DE LA VALETTE
DU SAM 11 AU DIM 19		FESTIVAL EN L'AIR	CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON
JUSQU'AU MER 15		OPÉRATION BOITE À KDO	LA FABRIQUE DE SOI SOUTENU PAR LE CENTRE CULTUREL
JUSQU'AU VEN 17		FESTIVAL DU FILM SOLIDAIRE	CINE4 (NIVELLES)
SAM 11	19H30	CONCERT : KLONE + HAMASAARI + BLACK PAPER PLANE	ZIK-ZAK
DIM	17H00	CONCERT : BART QUARTIER & BART VAN CAENEGEM	HEPTONE
MAR 14	19H00	CONSEIL COMMUNAL	COMMUNE D'ITTRE
MAR 14	21H00	CONCERT : TCHA LIMBERGER	L'ETABLE D'HÔTES
JEU 16	19H00 À 22H00	SÉANCE D'INFORMATION SUR LA THERMOGRAPHIE AÉRIENNE	ZIK ZAK
VEN 17	19H30	THOMAS FRANK HOPPER + RED BEANS & PEPPER SAUCE	MUSIQUE CLASS'ITTRE
SAM 18	9H00 À 12H00	DISTRIBUTION D'ARBRES, PLANTS DE HAIES ET PETITS FRUITIERS	COMMUNE D'ITTRE
DIM 19	8H00 À 11H00	PETITS-DÉJEUNERS OXFAM	COMITÉ ITTROIS D'OXFAM
DIM 19	17H00	CONCERT : NICOLAS ANDRIOLI ACOUSTIC TRIO	HEPTONE
VEN 24	18H00	LADY'S NIGHT PADEL	SPORTITTRE
VEN 24	19H30	CONCERT : KISS FOREVER BAND PLAYS KISS	ZIK ZAK
SAM 25	13H00	DISTRIBUTION D'ARBRES « PETITS ARBRES PETITS FRUITS »	LOCALE ECOLO
SAM 25	19H30	BACK DOORS MANS PLAYS THE DOORS	ZIK ZAK
SAM 25	20H00	CONCERT : MISSA EXAUDI DEUS	MUSIQUE CLASS'ITTRE
DU 25 /11 AU 21/01/2024		EXPO : MARTHE DONAS À GENÈVE	MUSÉE MARTHE DONAS
DIM 26	16H00	CONFÉRENCE : SONATES ET FANTAISIES DANS L'ŒUVRE DE S. RACHMANINOV	MUSIQUE CLASS'ITTRE
DIM 26	17H00	CONCERT : MIKAEL GODÉE – EVE BEUVENS QUARTET	HEPTONE
LUN 27	20H00	CINÉ SOUPE : L'EMPIRE DU SILENCE	CENTRE CULTUREL D'ITTRE
DÉCEMBRE		ÉVÈNEMENT	ORGANISATEUR
DIM	10H00	OPÉRATION MON QUARTIER C'EST DANS LA POCHE	LES AMIS DE LA PROPRETÉ I3 (API3)
DU VEN 8 AU DIM 10		LA FÉÉRITTE DE NOËL	COMARTAGRIND
DIM 17	10H00 À 12H00	BALADE THÉMATIQUE : LES ARBRES	LES SENTIERS ITTROIS
MAR 26	15H00	SPECTACLE : MAISONS	CENTRE CULTUREL D'ITTRE

CENTRE CULTUREL D'ITTRE

**SAMEDI
16 MARS 2024**

**LES GRANDS FEUX
RENAISSENT DE LEURS
CENDRES !**

centre
culturel
d'Ittre

WWW.ITTRECULTURE.BE

**SEUL, EN FAMILLE OU ENTRE POTES,
PARTICIPE AUX ATELIERS !**

<p>LA FANFARE DES ENFANTS</p> <p>Construis ton instrument de musique à partir de matériel de récupération !</p> <p>Prends-le avec toi aux Grands Feux pour mettre l'ambiance !</p>	<p>DU FEU POUR MA LANTERNE</p> <p>Fabrique ta lanterne à l'aide de bambou, de papier de soie et de bougies !</p> <p>La magie des flammes à portée de main !</p>	<p>BAS-LES-MASQUES</p> <p>Inspire-toi des animaux, des plantes, des arbres et crée ton propre masque !</p> <p>Il cachera ton visage, mais révélera ta vraie nature !</p>
---	--	---

SCANNE LE QR CODE POUR TE PRÉINSCRIRE

CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2023

Présents : Christian Fayt (EPI), Françoise Peeterbroeck (EPI), Pascal Henry (MR), Fabienne Mollaert (EPI), Jacques Wautier (EPI), Lindsay Gorez (MR), Paul Pierson (EPI), Arthur Deghomain (EPI), Pierre Claes (MR), Ferdinand Jolly (I.C.), Hélène de Schoutheete (I.C.) Chantal Vanvarebergh (I.C.), Pascale Carton (I.C.), Claude Debrulle (Pacte) et Luc Schoukens (Pacte).

Excusés : Pol Perniaux (Pacte) et Daniel Vankerkove (I.C.)

Christian Fayt (EPI) commence le Conseil en remerciant les conseillers pour leur compréhension quant au report de la séance de septembre, ainsi que leur souplesse pour l'heure un peu plus tardive de début de séance cette fois-ci. Il demande que le point 8 de l'ordre du jour soit discuté à huis-clos, ce que le Conseil accepte.

1. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-LAURENT DE HAUT-ITTRE : COMPTES 2022 – APPROBATION

Françoise Peeterbroeck (EPI) annonce que les comptes 2022 de la fabrique d'église de Haut-Ittre se clôturent avec des recettes de 21 403,20 EUR, dont 5994,53 EUR d'intervention communale. Les dépenses sont de 9207,10 EUR. Les comptes se clôturent donc sur un boni de 12 196,10 EUR.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

2. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE VIRGINAL : BUDGET 2024 – APPROBATION

Françoise Peeterbroeck (EPI) annonce que les recettes et dépenses sont budgétisées à 33 475 EUR pour l'exercice à venir. Elle précise que l'intervention communale est estimée à 26 382,74 EUR.

Chantal Vanvarebergh (I.C.) a entendu parler d'une fusion des fabriques d'églises. Qu'en est-il ? **Christian Fayt (EPI)** précise qu'il s'agit d'une discussion au sein de l'Evêché. **Chantal Vanvarebergh (I.C.)** demande si les Communes peuvent donner leur avis sur la question. **Christian Fayt (EPI)** lui répond que ce n'est pas vraiment le cas. En tout cas, ça n'influera pas sur la décision.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

3. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-RÉMY D'ITTRE : BUDGET 2024 – APPROBATION

Françoise Peeterbroeck (EPI) annonce que le budget est estimé à 71 030,42 EUR en recettes et dépenses pour l'exercice 2024. L'intervention communale est de 57 282,99 EUR. Il faut savoir que l'église d'Ittre va faire réparer son orgue en 2024, avec un budget estimé à 14 000 EUR et des travaux d'électricité sont prévus également, pour un budget estimé à 18 000 EUR.

Christian Fayt (EPI) rappelle que, contrairement aux deux autres églises qui sont communales, celle-ci est privée. Les travaux d'électricité auraient dû être pris en charge par l'église. Le montant de l'intervention communale est élevé, parce que ça correspond à un subside déguisé.

Françoise Peeterbroeck (EPI) estime qu'il peut être intéressant d'interpeller l'Evêché à ce sujet à l'occasion.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

4. SITUATION DE LA CAISSE COMMUNALE 2023 – PRISE D'ACTE

Françoise Peeterbroeck (EPI) annonce qu'au 31 mars 2023, le total des différents comptes et liquidités de la Commune s'élevait à 8 379 101,91 EUR. Elle détaille la répartition de cette somme.

Claude Debrulle (Pacte) la remercie pour ces chiffres. Il trouve la lecture du tableau très compliquée. Il aurait aimé une mise en exergue de certains chiffres pour mieux suivre pendant la présentation de l'Echevine. Il note toutefois que les placements sont plus diversifiés que son groupe ne le pensait. Il remarque qu'il n'y a pas de compte chez Triodos et s'en étonne.

Christian Fayt (EPI) répond que le Conseiller sait qu'ils ne veulent pas gérer les finances des Communes. **Luc Schoukens (Pacte)** précise qu'un de ses contacts lui avait révélé qu'ils ne sont pas demandeurs par l'idée de gérer des comptes de Communes, mais qu'ils pourraient malgré tout le faire si on insistait un peu. **Claude Debrulle (Pacte)** reprend en précisant que son message était également de dire que c'est un examen qui mériterait d'être mené, pour trouver des banques moins financières du fossiles avec lesquelles la Commune pourrait collaborer. Le conseiller se pose également une question sur l'article 11-24-42 Il note que le certificat de vérification de la caisse communale est signé par la Directrice Financière, alors que c'est déjà elle qui gère la caisse communale. Cela lui semble un peu étrange, d'autant plus que l'article précité dit que c'est le Collège qui doit normalement attester de la situation de la caisse communale. Qu'en est-il ? **Françoise Peeterbroeck (EPI)** lui répond qu'il a tout à fait raison et qu'elle va vérifier cela.

5. RÈGLEMENT-REDEVANCE POUR LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES À MOTEUR SUR LA VOIE PUBLIQUE (ZONE BLEUE) – DÉCISION

Fabienne Mollaert (EPI) explique qu'il s'agit de créer un règlement-taxe qui concerne les zones bleues présentes à Virginal et Ittre, afin de permettre aux autorités compétentes de verbaliser en cas de non-respect de la zone bleue. Elle précise que la liste des zones bleues reprise dans la délibération n'est pas exhaustive.

Chantal Vanvarebergh (I.C.) demande si des places vont être ajoutées ailleurs. **Fabienne Mollaert (EPI)** répond que des commerçants ont en effet demandé des places supplémentaires.

Claude Debrulle (Pacte) demande si cela va régler les problèmes de parking sauvage liés à certains restaurants. **Fabienne Mollaert (EPI)** répond qu'il s'agit bien ici des zones bleues uniquement. Si elle pense au même restaurant que le conseiller, il n'y a pas d'interdiction de se garer devant ce restaurant, tant que le code de la route est respecté. Si le code de la route n'est pas respecté, il peut y avoir une amende, mais qui n'a donc rien à voir avec le règlement-taxe présenté ce jour.

Ferdinand Jolly (I.C.) se réjouit de cette mesure. Il note régulièrement qu'il y a des non-respects flagrants à la rue Haute, cela va permettre de prendre des mesures.

Hélène de Schoutheete (I.C.) demande quant

à elle si la carte « riverains » sera toujours bien d'application. **Fabienne Mollaert (EPI)** répond que ça reste bien en place. Elle précise également que la zone bleue n'est pas d'application pour les personnes qui s'occupent de déposer des gens en situation de handicap. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** demande si la carte « riverains » va être étendue à d'autres zones. **Fabienne Mollaert (EPI)** estime que ce n'est actuellement pas nécessaire. **Ferdinand Jolly (I.C.)** demande si le parking entre l'école et le terrain de football est en zone bleue. **Christian Fayt (EPI)** répond que la partie non-indurée est en zone bleue.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

6. SANCTIONS ADMINISTRATIVES : DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES SANCTIONNATEURS PROVINCIAUX – DÉCISION

Christian Fayt (EPI) explique qu'il s'agit d'acter le départ et l'arrivée de nouveaux agents sanctionnateurs provinciaux.

Claude Debrulle (Pacte) pense avoir relevé une erreur dans le projet de délibération, lorsque les articles D168 et D157 du Code de l'Environnement sont cités. Concernant l'article D168, d'ailleurs, il demande quelles infractions sont concernées. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** veut bien vérifier concernant l'erreur, mais il s'agit d'une résolution prise au niveau de la Province donc elle ne pense pas que ce soit erroné. Concernant la liste des infractions concernées, elle précise qu'elle a fait un listing avec la personne juriste de l'Administration.

Claude Debrulle (Pacte) demande s'il peut être partagé. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** répond qu'il le sera, dès qu'il sera terminé. **Christian Fayt (EPI)** en profite pour préciser qu'il y aura une présentation du prochain Règlement Général de Police lors du prochain Conseil. **Luc Schoukens (Pacte)** se réjouit de la présence annoncée d'un représentant de la Zone de Police à cette occasion.

Ferdinand Jolly (I.C.) demande s'il existe un rapport des agents sanctionnateurs concernant la Commune. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** en profite pour préciser que les agents constateurs sont bien des agents communaux.

Les agents sanctionnateurs, par contre, sont des agents provinciaux. Ces derniers envoient un rapport annuel. **Ferdinand Jolly (I.C.)** constate que les agents constateurs ne sont pas très présents sur le territoire communal. **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il n'y a qu'un agent pour la Commune. Toutefois, les policiers peuvent aussi faire les constats. **Ferdinand Jolly (I.C.)** demande d'avoir accès au rapport annuel.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

7. ENSEIGNEMENT : AGRÉMENT DES SERVICES DE PROMOTIONS DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE – RATIFICATION

Christian Fayt (EPI) explique qu'il s'agit de renouveler une délibération de 2007, afin de prolonger la convention-cadre jusque 2030. C'est la convention qui organise notamment les visites médicales pour les écoles.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

8. ENSEIGNEMENT : RÈGLEMENT DE TRAVAIL DES ÉCOLES COMMUNALES D'ITTRE ET DE VIRGINAL – APPROBATION – DÉCISION

Christian Fayt (EPI) précise que le règlement de travail mis à jour a été validé par la commission paritaire locale. Cela s'accompagne également du projet pédagogique pour les écoles communales, qui sera discuté juste après.

Pascale Carton (I.C.) trouve que, contrairement aux modifications du règlement de travail de l'extrascolaire, il a été difficile ici de voir les changements qui avaient été faits. Elle demande par ailleurs si les professeurs sont d'accord avec le règlement. **Christian Fayt (EPI)** lui répond qu'il y a peu de changements en réalité. Concernant le processus, le projet de règlement de travail est repassé plusieurs fois pour approbation par les écoles et les professeurs. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** explique qu'il s'agissait, dans cette modification, d'ajouter des éléments nécessaires suite à la loi sur le bien-être au travail. Ce règlement est basé sur les propositions du fédéral.

Hélène de Schoutheete (I.C.) note qu'il y a eu deux ans entre le texte présenté par la COPALOC et la présentation au Conseil. Pourquoi tant de temps ? **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** répond que le texte ne pouvait pas être approuvé tant que l'arrêté n'avait pas été publié. Quand les syndicats ont donné leur accord sur le texte, il a fallu attendre la discussion sur la modification des horaires, pour ne pas faire le travail deux fois. Le processus a été mentionné dans un des PV's.

Claude Debrulle (Pacte) se dit impressionné par le règlement proposé. Il y a une série de propositions intéressantes selon lui, notamment le droit à la déconnexion des professeurs. Il se réjouit du résultat.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

9. ENSEIGNEMENT : PROJET PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES D'ITTRE ET DE VIRGINAL – MODIFICATIONS – APPROBATION DÉCISION

Christian Fayt (EPI) vérifie que les conseillers ont bien pris connaissance du projet pédagogique. Il précise que c'était une demande des écoles de le modifier. Le projet pédagogique reprend 12 points à appliquer et des objectifs à atteindre. Le Bourgmestre le trouve bien développé.

Ferdinand Jolly (I.C.) demande si le Conseil de participation avait des remarques. **Christian Fayt (EPI)** dit que ça a été discuté et approuvé par les PO, les directions, les professeurs et les associations de parents. **Ferdinand Jolly (I.C.)** ne se souvient pas avoir vu de PV de tout cela. **Christian Fayt (EPI)** lui assure que ça a bien été fait.

Claude Debrulle (Pacte) trouve ici aussi que cela semble être le fruit d'un très bon travail. Il revient toutefois sur plusieurs points. Dans le point 2, il est questions de techniques modernes. Cela lui semble en effet essentiel, mais qu'en est-il des risques ? Concernant le point 6, la venue d'un prisonnier politique est une démarche importante. Le Conseiller se demande dès lors également quel est le rôle des bibliothèques ou bibliobus ? Il demande qu'on insiste sur la lecture. Pour le point 10, le respect de la nature, il note qu'il faut également insister sur les négligences structurelles, pas uniquement individuelles. Enfin, il revient sur le point 12, la remédiation. Par qui est-elle prestée ? Quelle importance a-t-elle ?

Christian Fayt (EPI) revient d'abord sur le fonctionnement des remédiations. Il y a un capital « périodes » par rapport au nombre d'enfants par classe. Les directeurs regardent ce qu'ils peuvent mettre. S'il n'y a plus assez dans le capital périodes, c'est parfois le PO qui intervient, et ça passe généralement en huis-clos au Conseil. Mais ça prend plus d'ampleur avec le nouveau programme. Avec le nouveau plan, il y a possibilité pour les enfants de rester dans la classe s'il y a un problème. Les directions essaient de l'intégrer, mais cela diminue les cours de français, langue d'apprentissage. Le Bourgmestre finit par expliquer que des grosses classes sont parties mais n'ont pas été compensées. Pour revenir sur l'importance de la lecture, le Bourgmestre propose au Conseiller Debrulle de revoir le point 7, qui évoque la lecture et la bibliothèque. **Claude Debrulle (Pacte)** avoue que ce point lui avait échappé mais il se réjouit de son existence.

Luc Schoukens (Pacte) note qu'il est fait mention, dans ce projet, de pédagogie positive et encourageante. Il existe aussi une pédagogie active promue et voulue par les parents. Quelle place celui-ci aura-t-elle dans l'école d'aujourd'hui ou de demain, demande-t-il. Il demande également d'expliquer un peu plus ce qui est compris dans le « travail réalisé avec le Théâtre de la Valette et le Centre culturel (CLI) ». Qu'en est-il également des cours de natation ? Pour la mobilité, il est fait mention du vélo dans les projets, mais il serait bon également, selon lui, d'inviter les parents à amener leurs enfants autrement. Enfin, le conseiller se demande s'il est possible de faire un point sur l'EVRAS dans les écoles communales. **Christian Fayt (EPI)** commence par noter qu'il y a en effet des écoles à pédagogie actives qui s'ouvrent dans la région. Il considère toutefois que c'est un engouement dont beaucoup de parents sont revenus. Cela reste finalement le choix des parents, s'ils veulent tenter une autre méthode d'enseignement. Dans la commune est mis en avant un enseignement qui se construit avec les parents, les enfants et les enseignants. Il y a une volonté chez certains professeurs d'avoir des classes ouvertes à l'enfant. Concernant le matériel, il trouve qu'il y a eu des propositions intéressantes également. Chaque école essaie de garder suffisamment d'enfants. Enfin, le Bourgmestre précise que beaucoup de formations vont suivre ce projet pédagogique, et que ça, il trouve qu'on ne le voit pas assez que ça fait aussi partie du quotidien.

Fabienne Mollaert (EPI), quant à elle, rappelle quelques appels à projets de mobilité dans lesquels la Commune s'est inscrite : «Emile le serpent mobile», un panneau sur lequel les enfants reçoivent des gommettes à chaque fois que leurs parents se garent plus loin. Il y a évidemment le brevet vélo avec ProVelo, et un projet qui se fait avec les enseignants, les enfants et ProVelo, pour trouver les chemins les plus sécurisés pour arriver à l'école. Concernant l'EVRAS, **Christian Fayt (EPI)** a bien vu qu'il y avait eu un sursaut contre l'EVRAS. Mais il précise que cela existe depuis longtemps. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** répond que ça n'existe pas sous la forme dont on a parlé dans les actualités. **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il ne faut pas être manipulé. Dans la commune, ça existe sous la même forme depuis des années et sans problème. Les cours se construisent avec l'infirmière de l'école ou le PSE, et les professeurs. Il y a toutefois eu une mise au point des directeurs vers les parents, pour éviter les inquiétudes.

Ces cours sont donnés en 6ème primaire. **Arthur Deghorain (EPI)** s'attendait à cette question. En tant qu'ancien enseignant, il rappelle qu'il donnait ces cours il y a cinquante ans déjà, avant que ce soit repris par l'ONE. Jamais en cinquante ans il n'a eu de remarque désobligeante à ce sujet. **Claude Debrulle (Pacte)** les remercie pour cette déclaration rassurante dans le climat survolté autour de cette question. **Christian Fayt (EPI)** continue à répondre aux questions du conseiller Schoukens, et en expliquant que le Centre culturel d'Ittre (CLI), le théâtre et le Musée Marthe Donas proposent des activités aux écoles dès que c'est possible dans le cadre de leur programmation. Il ajoute que 350 enfants ont, ainsi, pu aller voir des films sur la nature sauvage, par exemple. **Luc Schoukens (Pacte)** s'étonne d'apprendre que le théâtre propose des activités aux enfants. **Christian Fayt (EPI)** explique que, actuellement, c'est l'association Art qui Show qui y propose des petites pièces, c'est le théâtre qui les accueille. Il en profite pour préciser que la situation financière du théâtre reste très incertaine, et que les échos ne sont pas que favorables. Il serait intéressant que tout le monde s'y mette auprès de ses contacts politiques pour aider le théâtre. Il est donc dur pour eux de prévoir des activités pour les enfants en plus de leur programmation s'ils ont déjà du mal à survivre. **Chantal Vanvarebergh (I.C.)** et **Hélène de Schoutheete (I.C.)** précisent que la dernière pièce proposée par le théâtre est formidable. Enfin, **Christian Fayt (EPI)** répond à la question sur les cours de natation, qui se donnent de la 1ère à la 4ème primaire. Ils vont à Nivelles. **Luc Schoukens (Pacte)** le remercie. Pour l'EVRAS, il précise qu'il amenait le sujet pour clarifier et donner la bonne information. Concernant la pédagogie active, il admet que ça ne convienne pas à tous les enfants, ou à tous les parents, et c'est donc normal que certains en reviennent.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

10. EXTRASCOLAIRE : RÈGLEMENTS DE L'ACCUEIL TEMPS LIVRE – MODIFICATION – APPROBATION

Christian Fayt (EPI) annonce qu'il n'y a pas eu de réel changement fondamental, si ce n'est les horaires, puisque les horaires scolaires ont été revus. En effet, le Plan Excellence a imposé aux écoles la même durée de cours de néerlandais, ce qui a nécessité de lisser les horaires. Les prix des activités extrascolaires n'ont pas changé. Il était aussi nécessaire de modifier la partie concernant les vacances estivales, avec le changement de rythme scolaire.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

11. URBANISME : DÉSIGNATION D'UNE SUPPLÉANTE POUR LA CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME EN VUE DE LA LIQUIDATION D'UN SUBSIDE DÉCISION

Pascal Henry (MR) explique que le subside de 24 000 EUR stipule qu'il faut minimum un équivalent temps-plein. Or, la conseillère est en temps partiel. Une suppléante est donc désignée pour arriver à l'équivalent temps-plein.

Claude Debrulle (Pacte) demande si c'est rétroactif. **Christian Fayt (EPI)** confirme.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

12. URBANISME : VOIRIE ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ALLÉE DU PILORI DE SAMME – CÉSSION – DÉCISION

Pascal Henry (MR) précise qu'il s'agit de reprendre la voirie et ses équipements sous gestion communale à l'Allée du Pilori de Samme. Le projet a été approuvé par le notaire. Cela concerne le trottoir et le parking également, pour le nouveau lotissement à Virginal entre le centre sportif et la rue du Moulin à Vent.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

13. MAILLAGE : DÉPLACEMENT DU CHEMIN COMMUNAL 18 RUE DU WARCHAY – RUE DU TERNIA – DÉCISION

Fabienne Mollaert (EPI) explique, en s'appuyant sur les plans projetés à l'écran, qu'il s'agit du déplacement du sentier qui est proche de la rivière, le long de la rue du Warchay.

Claude Debrulle (Pacte) demande quelle surface cela représente. **Fabienne Mollaert (EPI)** lui répond qu'on demande juste ici un déplacement de sentier, ce n'est pas un dossier de l'urbanisme. Elle désigne toutefois la surface sur les plans.

Hélène de Schoutheete (I.C.) s'étonne que la demande soit présentée telle qu'elle l'est. La demande est introduite par un géomètre, et non par les propriétaires du terrain ? Est-ce autorisé ? **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** répond que le géomètre le fait pour les propriétaires.

Hélène de Schoutheete (I.C.) précise que le nom du propriétaire n'apparaît nulle part, et elle se demande si c'est recevable. Elle préfère soulever la question. **Christian Fayt (EPI)** propose de reporter le point au prochain Conseil, pour permettre à l'administration de vérifier cela. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** estime que si le géomètre est mandaté, c'est peut-être correct.

Hélène de Schoutheete (I.C.) répond qu'il s'agit de voter une décision qui va augmenter la valeur d'un bien. **Pascal Henry (MR)** lui demande ce que cela change, elle ne vote pas selon la personne propriétaire. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** lui précise qu'elle n'a même pas besoin d'avoir le nom, en soi, mais qu'elle questionne la recevabilité de la demande si le nom n'y est pas précisé. Le report est accepté.

14. SITI : REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL – DÉSIGNATION – DÉCISION

Christian Fayt (EPI) annonce qu'Andrea Belsky, représentante I.C., a démissionné de son poste de représentante à l'Assemblée Générale. Elle est remplacée par **Chantal Vanvarebergh (I.C.)**

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

15. PLANIFICATION D'URGENCE ET DE GESTION DE CRISE : CONTACT CENTRE DE CRISE – ACCORD CADRE 2023-2027 – DÉCISION

Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale) explique que dans le cadre d'une crise potentielle, il est possible de mettre en place un call-center de crise au niveau fédéral. C'est une convention à passer avec le Centre de crise National et le SPF Santé Publique. L'adhésion est gratuite, et le service n'est payant que si l'on doit s'en servir, à savoir une cinquantaine d'euros par heure par opérateur mis à disposition.

Christian Fayt (EPI) explique qu'il y a également une prise en charge importante au niveau de la Province et du gouverneur depuis les événements connus par la Commune, notamment en 2014. Il y a eu encore un exercice avec les services de

secours, etc. la semaine précédente.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

16. PLAN POLLEC 2021 : THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DU BRABANT WALLON – CONVENTION – APPROBATION – DÉCISION

Fabienne Mollaert (EPI) rappelle qu'en février, les conseillers avaient signé une convention à la suite de l'accord pour le survol de la Commune afin de réaliser une thermographie aérienne. Deux employés de la Commune sont actuellement en formation pour recevoir le public et donner les informations à chaque citoyen qui les désire concernant son habitation. La séance de lancement devrait avoir lieu le 16 novembre, et les citoyens pourront ensuite prendre rendez-vous pour avoir les résultats.

Pascale Carton (I.C.) demande ce que sera cette séance de lancement. **Fabienne Mollaert (EPI)** répond qu'il s'agit d'une séance d'informations menée par l'InBW et la société qui a réalisé la thermographie. **Pascale Carton (I.C.)** espère que cette séance sera publique. **Fabienne Mollaert (EPI)** confirme.

Ferdinand Jolly (I.C.) voit que la thermographie a été réalisée les 08 et 15 février. Y avait-il des critères spécifiques ? **Fabienne Mollaert (EPI)** précise que c'était entre ces deux dates-là. Il s'agissait de jours froids, mais pour lesquels les conditions de vol étaient bonnes. La thermographie va permettre de vérifier les déperditions par le haut des habitations. Les gens peuvent vérifier si ces dates correspondent à une situation normale pour eux, ou s'ils étaient absents, etc. pour voir si les données sont pertinentes. **Ferdinand Jolly (I.C.)** demande si les frais sont à charge des habitants. **Fabienne Mollaert (EPI)** lui répond que non, c'est un subside de la Commune qui a permis cela, l'information est gratuite.

Pascale Carton (I.C.) se demande si les citoyens auront accès à des pistes de solutions et des informations sur les primes en plus de l'explication des résultats qui les concernent. **Fabienne Mollaert (EPI)** confirme.

Hélène de Schoutheete (I.C.) note la difficulté de faire venir les gens à des réunions d'information comme celle-ci. Comment encourager ceux-ci à se déplacer ? Y aura-t-il une seule réunion, ou une dans chaque village ? De plus, les habitants pourraient ne pas être intéressés, ou se dire qu'ils ne veulent pas effectuer les travaux d'amélioration de l'isolation, etc. Il faut que l'information soit bien claire. **Fabienne Mollaert (EPI)** annonce que la Commune va essayer de faire un maximum de publicité et espère que le bouche-à-oreille portera aussi ses fruits. La commune ne va pas regarder le plan pour cibler des habitations qui perdent beaucoup d'énergie, le RGPD ne le permettrait de toutes façons pas. Ici, il s'agit aussi de bien faire comprendre aux gens que l'information ne leur coûte rien et ne les oblige à rien. De plus, les personnes qui recevront les habitants pour discuter de leur habitation sont aussi formées pour expliquer comment faire des améliorations à moindre coût pour ensuite faire des économies d'énergie, et donc aussi d'argent. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** propose d'ajouter une information à ce sujet lors de l'envoi de la taxe-déchets, qui part généralement à cette période de l'année. Le site internet et la page facebook ne suffiront pas.

Pascal Henry (MR) trouve cela dommage. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** également mais elle pense qu'il faut tirer les leçons des expériences passées, et elle estime qu'il faut faire un maximum pour

que cette information arrive chez tous les Ittrois. Sa proposition le permettrait.

Claude Debrulle (Pacte) se dit inquiet que certains citoyens aient leurs cheveux qui se dressent quand ils verront le coût des travaux nécessaires pour améliorer leur situation. Il se demande dès lors comment réagir collectivement, afin de ne pas devoir faire face à des demandes individuelles ? Ne serait-il pas bon de penser par quartier, de mutualiser certains frais et d'organiser cela pour les citoyens ? **Christian Fayt (EPI)** note les idées et entend les sollicitations, mais ce dossier est en pause depuis un an en attendant de régler les questions de RGPD. Il rappelle aux conseillers qu'il s'agit bien ici de valider la désignation des personnes qui vont se former pour accueillir les citoyens. Cela doit être gérable au niveau communal. **Luc Schoukens (Pacte)** ajoute que ça doit être gérable au niveau climatique et humain. Il demande par ailleurs s'il sera possible d'avoir les résultats pour les bâtiments communaux et d'en discuter en Conseil. **Fabienne Mollaert (EPI)** reconnaît qu'elle est très curieuse de ces résultats également.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

17. CONTENTIEUX JURIDIQUE ADMINISTRATION COMMUNALE ITTRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA GRAND-PLACE : DÉSIGNATION D'UN AVOCAT POUR INTERVENIR DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE EN ANNULATION PENDANTE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT – RATIFICATION

Christian Fayt (EPI) explique que la majorité souhaitant poursuivre le projet de la bibliothèque au centre d'Ittre, il faut donc avancer sur le recours déposé. Ce dossier a déjà fait l'objet d'un recours, qui a été annulé par un arrêté du Ministre en charge. Désormais, c'est une procédure en annulation devant le Conseil d'Etat qui a été lancée. L'objectif aujourd'hui est de désigner un avocat pour suivre le dossier au Conseil d'Etat.

Claude Debrulle (Pacte) reconnaît qu'il est légitime qu'un Collège sollicite le Conseil pour se porter partie intervenante devant le Conseil d'Etat face à un permis accordé par le Gouvernement wallon. Pourquoi engager cette action ? C'est une dépense supplémentaire pour contester un débat sur la légalité d'une décision rendue par le Gouvernement wallon. De son point de vue, la légalité de la décision du Ministre est contestable. Le Conseil n'est pas là pour trancher cette question, mais il s'agit d'une question juridique avant d'être politique. Les particuliers ayant déposé ce recours ont évoqué 5 moyens de contester la légalité de ce permis. Il ne va pas revenir sur tous, mais sur certains. Le premier porte sur l'absence de participation de l'AWAP, pourtant obligatoire. Le second, c'est la violation d'un décret wallon relatif à la voirie communale. L'AWAP avait émis un avis défavorable au nom de la préservation du patrimoine, et la délibération ne pouvait pas se faire sans leur présence. Or, elle n'a pas été convoquée et a été remplacée par un membre d'un autre organisme qui n'était pas compétent en la matière. Concernant la voirie, le décret n'a pas été activé alors qu'il aurait dû puisque le projet prévoit une modification du trottoir. Ces deux éléments d'illégalité sont suffisants à mener à la cassation par le Conseil d'Etat. Son avis est donc d'essayer d'éviter de dépenser de l'argent public pour une cause perdue. Pourquoi, plutôt que de dépenser de l'argent destiné à un échec, ne pas se tourner vers le Gouvernement wallon

pour lui dire de retirer son permis, et de reprendre la procédure en respectant la légalité ? Cette proposition permettrait, avant la fin de législature, de reprendre le débat avec sérénité sur ce projet qui n'a pas été que serein jusqu'à présent.

Hélène de Schoutheete (I.C.) demande ce qu'il se passe si le Collège poursuit dans la voie de la réalisation des travaux et que le Conseil d'Etat annule l'autorisation du projet. La population a montré son mécontentement face à ce projet, l'AWAP également et la fonctionnaire-déléguée a refusé le permis. Cela a finalement été accepté par un ministre qui a la même couleur politique que l'Echevin en charge du dossier, souligne-t-elle. Pourquoi ne pas retirer le projet pour l'introduire de façon irréfutable ? Cela minimiserait les risques.

Luc Schoukens (Pacte) estime lui qu'il ne voit pas comment, en tant que conseiller qui s'est positionné contre ce projet depuis le début, il peut soutenir le Collège en justice. **Christian Fayt (EPI)** le remercie pour sa clarté. **Lindsay Gorez (MR)** également, et elle souligne que les interventions des deux autres conseillers veulent dire la même chose. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** répond que c'est faux. **Christian Fayt (EPI)** répond à l'accusation que c'est utiliser de l'argent public pour une cause perdue, en précisant que c'est l'opposition qui bloque le projet et qui fait que toutes ces démarches sont nécessaires. Il précise ne pas être contre la discussion. **Claude Debrulle (Pacte)** lui rétorque que la discussion est refusée depuis le début du projet. **Christian Fayt (EPI)** rappelle qu'il avait accepté de les rencontrer pour discuter du projet, et que les conseillers sont arrivés avec un tout autre projet à proposer. Il maintient que ce projet se fera, la Commune est dans la légalité, le juriste l'a confirmé. Il dit que ce procès lui aura permis de connaître le nom de jeune fille de l'Echevine de Schoutheete. La décision n'appartient plus ni à la majorité, ni à l'opposition. Le Collège attend l'arrêt du Conseil d'Etat, il ne mettra pas en péril ce dossier qui lui tient à cœur. Les travaux sont à l'arrêt. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** trouve cela rassurant. **Christian Fayt (EPI)** ajoute que certaines personnes ont voulu aller loin pour bloquer ce dossier, mais que le Collège ira jusqu'au bout.

Pascal Henry (MR) souhaite répondre à ce qui a été dit concernant le ministre « de la même couleur politique » que lui. Les choses ont été faites sereinement et légalement. La décision a été objective et prise en se basant sur les avis proposés. Le Collège n'aurait pas engagé de l'argent et des travaux sans certitude que le projet n'aboutisse.

Claude Debrulle (Pacte) note que de l'argent va être engagé en frais de justice. Il précise que l'opposition a la conviction inverse quant à la bonne issue de ce dossier. **Christian Fayt (EPI)** estime que c'est son droit. Lui, ce qu'il veut, c'est que la Commune soit au courant de l'évolution du dossier.

VOTE : Oui (9 – EPI et MR) – Non (6 – I.C. et Pacte)

18. STATION D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION POUR TÉLÉCOMMUNICATION (ANTENNE GSM) : RENOUVELLEMENT DU BAIL – DÉCISION

Pascal Henry (MR) explique qu'il s'agit de renouveler le bail pour l'antenne GSM qui se trouve derrière les terrains de football. Ce bail rapporte environ 10 000 EUR, indexés chaque année (actuellement 11 687 EUR).

Luc Schoukens (Pacte) aimerait que la santé pu-

blique soit prise en compte, pas uniquement l'aspect financier. Il a lu que l'exploitant de l'antenne devait informer le propriétaire des modifications technologiques qu'il ferait sur l'installation, sans que le propriétaire n'ait réellement le pouvoir de dire non. Il demande si cela va poser un problème et où on va concernant la 5G. **Pascal Henry (MR)** rappelle que la majorité s'était engagée à couvrir toutes les zones blanches de la commune durant la législature. Il trouverait dommage pour les habitants que la situation soit encore pire.

Beaucoup de gens travaillent à domicile depuis la pandémie, et le réseau téléphone rend parfois les choses compliquées. Il trouverait dommage que ce renouvellement soit freiné par rapport à des inquiétudes quant à la 5G. Le pylône est présent depuis de nombreuses années, et il est partagé par trois opérateurs. Ne pas renouveler ce bail ne lui semble pas correct. **Lindsay Gorez (MR)** estime également que cela peut poser des questions de sécurité, s'il y a un mauvais réseau téléphone et qu'il faut signaler un accident au centre sportif, par exemple. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** répond qu'il y a la ligne fixe des bureaux.

Lindsay Gorez (MR) confirme mais insiste donc qu'il y aura du temps perdu le temps d'aller au téléphone, plutôt qu'un appel depuis le terrain via un téléphone portable. Il n'y aura plus de couverture GSM. **Luc Schoukens (Pacte)** répond que ce serait comme avant. **Lindsay Gorez (MR)** estime qu'il faut pouvoir travailler avec son temps.

Hélène de Schoutheete (I.C.) se demande, elle, si ce renouvellement n'est pas l'occasion de liquider une fois pour toute le solde de la taxe pylône qui, elle pense, existe encore. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** répond qu'elle va se renseigner et qu'il faut tenter le coup. **Christian Fayt (EPI)** pense que ce contentieux a été abandonné et qu'il y a eu une compensation de la Région. Ce sera vérifié.

Luc Schoukens (Pacte) insiste sur l'importance pour un pouvoir local d'intervenir concernant des normes de santé publique. C'est pour cela qu'il refusera ce point.

VOTE : Oui (9 – EPI et MR) – Abstention (5 – I.C. et Claude Debrulle (Pacte)) – Non (1 – Luc Schoukens (Pacte))

Claude Debrulle (Pacte) motive son abstention en soulignant qu'il pense qu'il n'est pas question de faire passer l'opposition pour des réactionnaires. Il a mémoire qu'au moment où tout le monde parlait de la 5G, une étude préalable devait être présentée et personne ne l'a jamais vue. Il faudrait voir les besoins des particuliers sur le territoire de la Commune.

Hélène de Schoutheete (I.C.) trouve quant à elle que quand il y a une occasion de pouvoir nettoyer des dossiers, il faut la saisir.

19. POINT SUPPLÉMENTAIRE DE CLAUDE DEBRULLE (PACTE) : INVITATION DE M. JANUTH, BOURGMESTRE DE TUBIZE, AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN SITE DES FORGES DE CLABECQ ET SUR LES INCIDENCES DE MOBILITÉ LIÉES À SON OUVERTURE – DÉCISION

Claude Debrulle (Pacte) a une demande d'avoir l'information la plus complète possible sur l'état du projet Tubize Outlet Mall (T.O.M.). Ce sont ces informations qui vont permettre de voir quelles sont les implications majeures, notamment sur la mobilité. Les informations dont le conseiller dispose est que ce projet avance à grands pas.

Il inclut la création de nombreux habitants et l'installation de 13 000 m² de l'outlet mall. Il avait vu qu'on parlait, pour la première phase, de 550 logements mais il a vu depuis le chiffre de 880 logements. Le projet global comprendrait 3500 logements en tout. Une zone de loisirs comprendrait 5000 m². Il est fait état d'un investissement privé de 550 000 000 EUR. Des dates d'ouverture sont avancées pour l'année prochaine, on parlerait de l'automne 2024. Ce projet n'est pas sans incidence sur la mobilité, à Tubize, mais aussi dans les communes voisines. En effet, l'intensité du trafic est déjà importante. Sur l'axe Nord/sud, des comptages avaient calculé 6000 véhicules matin et soir. Cela c'était calmé pendant la pandémie, mais a repris de plus belle depuis. Le projet d'outlet prévoit une saturation du trafic automobile, puisqu'on estime 3500 voitures supplémentaires par jour depuis et vers le site, et jusque 5500 voitures par jour le samedi. Afin de pallier cela, le contournement Nord de la ville de Tubize devrait absorber le surplus. L'étude d'incidence y fait référence. A l'époque, Mr Januth avait déclaré que le projet ne verrait pas le jour si le projet de Contournement Nord n'était pas fait, ajoutant que le Contournement Sud devrait être mis à l'ordre du jour en 2024. Actuellement, où en est-on ? Le projet doit se lancer à l'automne 2024, et on parle d'un report de la route du Contournement pour 2026-2027. Le Bourgmestre de Tubize multiplie les informations à ce sujet, en conférences et autres. Une récente publicité fait état que le projet vise 7 000 000 de visiteurs. Les Ittrois se posent des questions sur les répercussions sur la commune. Le conseiller aurait aimé que le Conseil soit correctement informé à ce jour sur l'avancement du projet, et qu'il puisse avoir une discussion de fond sur la problématique qui est translégalité. **Christian Fayt (EPI)** a pu voir Mr Januth. C'est quelqu'un de très sympathique, mais qui a répondu qu'il ne viendrait pas. Il estime qu'il n'a pas à intervenir dans d'autres conseils communaux. Il développe un projet sur Tubize, où la majorité du Conseil est d'accord, contrairement à Ittre. De plus, ce n'est pas lui qui est promoteur du projet. **Claude Debrulle (Pacte)** répond qu'il voulait dire qu'il fait la promotion du projet. **Christian Fayt (EPI)** reprend en disant que le conseiller arrive tard avec ses questions. Le dossier existe depuis le 22 mars 2018, jour où il y a eu une réunion d'informations à laquelle plusieurs représentants ittrois ont été. Une enquête publique a par ailleurs été ouverte sur Tubize, Ittre et Braine-le-Château. Le 28 janvier 2019, un avis défavorable a été rendu par le Collège ittrois motivé par des inquiétudes quant à la mobilité. Le 19 septembre 2019, le fonctionnaire-délégué octroyait le permis malgré les avis entendus. Au niveau politique, tout le monde était d'accord pour le Contournement Nord. En 2020, il y a eu obtention du permis. Mais le permis a dû être modifié parce que certains agriculteurs ont demandé de veiller au passage de leur matériel agricole. Le permis a été modifié en août 2022. Ce projet implique des travaux colossaux, un pont au-dessus du Canal, un au-dessus de la Senne et du chemin de fer, passer sous le TGV et vers Hondzocht. Des problèmes de stabilité du sol ont dû être résolus et deux zones d'immersion temporaire ont dû être ajoutées. Désormais, tous les feux sont verts. Le contournement est prévu pour 2027, parce qu'il doit avancer avec les contraintes imposées par la gestion publique. En parallèle, le projet immobilier, qui est privé, peut avancer plus vite lui. Ittre n'est pas

là pour faire l'autruche, rassure le Bourgmestre. Tubize fait ce projet pour essayez de s'en sortir. Mr Debrulle a pu assister à une réunion d'un groupe où certains membres étaient présents. Le discours entendu par le Bourgmestre semble être que rien n'a été fait, mais dès le début, un avis défavorable a été rendu.

Claude Debrulle (Pacte) se souvient que deux projets avaient été proposés, un de la Province et le projet tel qu'il est actuellement. Le projet de la Province tablant sur le passé industriel, la diversité des voies d'accès et l'intérêt d'un centre de distribution alimentaire avait été écarté d'un revers de la main. P.A. (nom du parti du conseiller à l'époque) avait choisi le projet provincial. Pour le contournement Nord, 10 000 000 EUR sont prévus. **Christian Fayt (EPI)** le corrige – 25 000 000 EUR sont prévus, et plus le projet est en attente, plus ça coûte. **Claude Debrulle (Pacte)** note aussi que le franchissement de la frontière linguistique est évitée pour le contournement nord, avec deux ponts et un tunnel en territoire wallon pour déboucher à Tubize sur la chaussée d'Hondzocht, qui sera très rapidement embouteillée. Quid du contournement Sud ? **Christian Fayt (EPI)** explique que la DGO1 est en train de revendre tous les terrains rachetés pour pouvoir faire l'autoroute. Il précise d'ailleurs que c'est toujours compliqué de faire avancer les dossiers liés à la RN280 (qui dépendent de la Région) parce qu'ils ont toujours en travers de la gorge qu'lttre a refusé l'autoroute.

Luc Schoukens (Pacte) trouve qu'on s'enferme dans le débat autour du routier, mais qu'en est-il d'une mobilité alternative ? Il avait déjà soulevé la possibilité que Senne Vallée prenne cela en charge. Qu'est-ce qu'on attend, se demande le conseiller. Ce n'est pas un problème tubizien mais bien un problème sous-régional qui ont des retombées sur les citoyens et le climat. Il trouve donc que la réponse de Januth est un peu facile. Il faut mettre l'accent sur la mobilité douce. Comment agir à Ittre pour renforcer cela ? **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il faut soutenir le Collège. Le responsable mobilité a été invité à chaque fois. Par ailleurs, Ittre et bien d'autres communes rurales ont demandé aux TEC de se calmer sur les compressions. Les projections montrent que la RN280 va être utilisée par bien plus de véhicules, mais cette route n'est pas gérée par la Commune mais bien par la Région, qui a fait de beaux plans mais qui ne les met pas en application. Depuis combien de temps le dossier du S de la rue Catala est-il en stand-by ? Il ne faut pas venir avec un gourdin pour taper sur le dos du Collège. Le Bourgmestre est conscient que les choses sont faites à l'envers : des pistes cyclables sont faites sur les routes nationales, et puis les petites routes devraient être faites. Ici, des petites routes sont faites de façon aléatoire, il y a un manque de politique structurée. Mais ce n'est pas la Commune qui est responsable, depuis le début, elle tire la sonnette d'alarme pour les problèmes de mobilité. Ittre va subir les conséquences.

20. INFORMATIONS DU COLLÈGE

Christian Fayt (EPI) annonce que les comptes de la régie foncière, ainsi que de la Commune et les modifications budgétaires 1/2023 ont été validés par la tutelle.

21. QUESTIONS ORALES

Travaux du centre administratif

Pascale Carton (I.C.) a entendu que les travaux

pour le centre administratif étaient interrompus pour des questions de sécurité. Qu'en est-il ? **Christian Fayt (EPI)** confirme. Il y avait des problèmes de sécurité patents. Il y a eu des grosses réunions avec l'InBW, la Commune et l'architecte pour les régler. Dès que ça a été remis en ordre, les travaux ont pu reprendre. Ils ont été interrompus une semaine ou deux. L'InBW a un surveillant et coordinateur de sécurité sur le chantier.

Parkings du 15 août

Chantal Vanvarebergh (I.C.) explique que lors du 15 août, le Bilot a été fort impacté par le parking. Par ailleurs, elle aurait apprécié qu'il y ait des endroits sécurisés pour les vélos. **Christian Fayt (EPI)** répond que le parking vélos était prévu à l'école. Concernant les voitures, ça a été une édition extraordinaire, amenant beaucoup de personnes.

Solidarité internationale

Hélène de Schoutheete (I.C.) se rappelle que la Commune a fait preuve à plusieurs reprises de solidarité internationale, avec le Burkina notamment. Il y avait aussi l'achat de générateurs pour l'Ukraine, qui a sa connaissance n'a pas abouti. Elle demande si quelque chose peut être fait cette fois en faveur du Maroc. **Christian Fayt (EPI)** commence par préciser qu'un générateur a bien été acheté et envoyé vers l'Ukraine. **Jacques Wautier (EPI)** répond pour le Maroc que tout le monde connaît des gens qui connaissent des gens sur place. Le problème n'est pas que financier et il faut voir comment intervenir. **Christian Fayt (EPI)** ajoute que le Collège a décidé de donner 500 EUR, ainsi que la même chose pour la Lybie. Cela sera inscrit en modification budgétaire. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** propose d'en faire la publicité pour émulation. **Jacques Wautier (EPI)** ne semble pas convaincu et précise que la publicité faite pour le générateur a permis d'obtenir seulement 130 EUR. Enfin, **Christian Fayt (EPI)** précise également que le Maroc a fait savoir qu'il refusait l'aide internationale, c'est pourquoi le budget sera transféré à une ONG active sur place.

Poubelles dans les rues

Ferdinand Jolly (I.C.) se souvient que le Conseil avait été informé d'un subside de 10 000 EUR pour de nouvelles poubelles. Il a noté que les anciennes avaient été retirées, sans être remplacées. Des déchets s'accumulent déjà sur les trottoirs où ça a été fait. Quelle est la suite du programme ? **Jacques Wautier (EPI)** répond que le marché a été lancé, mais pas encore attribué. Cela devrait être fait avant la fin de l'année. **Ferdinand Jolly (I.C.)** demande pourquoi les anciennes ont été enlevées dans ce cas. **Jacques Wautier (EPI)** annonce qu'une cinquantaine de poubelles ont été retirées, dont celle devant le DéliTraiteur par exemple. Depuis, il y a beaucoup moins déchets sauvages dans ces zones-là. Dans le Bois du Tricot, les poubelles aux entrées ont été laissées, mais il n'y en a plus au milieu. Si les gens savent emmener leurs déchets jusqu'au milieu, ils peuvent les garder le temps de sortir. Il n'y a pas encore eu de demande pour la remise d'une poubelle qui a été enlevée. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** lui répond que la demande vient d'être faite, par le conseiller. **Jacques Wautier (EPI)** répond que c'est une seule demande. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** insiste en disant que cette demande est faite en relai aux citoyens. **Christian Fayt (EPI)** précise que durant

des années, dans son travail, il fallait aller vider les poubelles le vendredi soir le long de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles. Il fallait y retourner le lundi, pour enlever les déchets du week-end. Et durant les beaux jours, il fallait aussi y aller le mercredi. C'est du travail énorme pour les ouvriers communaux. Le fait d'en enlever facilite leur travail, et il y a très peu de détritiques sauvages depuis. Mais il y a encore des gens sans respect, il le reconnaît. Enfin, **Jacques Wautier (EPI)** précise que le choix n'a pas été fait aléatoirement. Pendant huit semaines, les ouvriers ont pris des notes et des photos sur les poubelles de la Commune pour décider lesquelles enlever.

Page Facebook de la Commune

Claude Debrulle (Pacte) revient sur le peu de succès que rencontre la page Facebook de la Commune. Il note que la charte reprise sur le réseau social est libellée comme suit. Or, il estime que c'est imparfaitement rempli. Les likes et les partages sont peu nombreux. L'information partagée est souvent peu conviviale et illustrée avec parcimonie. **Lindsay Gorez (MR)** trouve cette attaque envers l'administration vraiment dégueulasse. **Claude Debrulle (Pacte)** reprend avec le résultat de son diagnostic : d'autres pages font concurrence avec celle-ci, comme celle du 1er échevin, par exemple. **Christian Fayt (EPI)** interrompt le conseiller et lui rappelle que les questions orales doivent être des questions d'actualité. Par ailleurs, il n'a pas à commenter les pages Facebook des personnes présentes. Cela lui semble tout à fait déplacé. **Claude Debrulle (Pacte)** répond qu'il a une proposition à faire. **Lindsay Gorez (MR)** lui répond alors que c'est une question orale, pas une proposition. **Claude Debrulle (Pacte)** précise qu'il interroge le Collège sur base d'un constat. Dans l'article 3 de la charte, il est prévu qu'en cas de difficulté d'application de la page Facebook communale, il y ait une mission de médiation. Pourquoi le Collège et les chefs de groupe ne demanderaient pas une convocation ? **Christian Fayt (EPI)** lui dit qu'il confond la charte du bulletin communal et celle de la Page Facebook. Il trouve que le conseiller casse le travail des trois personnes de l'administration en charge de la page. Tous les lundis, ils font une réunion pour alimenter cette page. **Claude Debrulle (Pacte)** répond que ce n'est pas son propos. **Christian Fayt (EPI)** reprend et dit qu'ils font une liste de posts toutes les semaines. Ils n'arrêtent jamais. Lorsqu'une candidature a été postée récemment, il y a eu 27 000 vues. Difficile de dire que la page ne rencontre pas de succès. **Claude Debrulle (Pacte)** trouve la réponse du Bourgmestre un peu facile. Il veut répondre. **Christian Fayt (EPI)** refuse, il n'y a pas débat pour les questions orales. Il y a peut-être peu de réactions, mais les gens voient l'info et c'est ce qui compte.

Comité InBW

Luc Schoukens (Pacte) revient sur un incident à l'incinérateur. Le comité devait être remis en application. Cela a-t-il avancé ? **Christian Fayt (EPI)** répond que cela a été demandé oralement. Un point écrit peut être ajouté lors d'une réunion de l'InBW pour insister là-dessus.

Le Conseil se poursuit à huis clos.

Julie Duthy

CONSEIL COMMUNAL DU 17 OCTOBRE 2023

Présents : Christian Fayt (EPI), Françoise Peeterbroeck (EPI), Pascal Henry (MR), Fabienne Mollaert (EPI), Jacques Wautier (EPI), Lindsay Gorez (MR), Paul Pierson (EPI), Arthur Deghomain (EPI), Pierre Claes (MR), Chantal Vanvaerbergh (I.C.), Pascale Carton (I.C.), Daniel Vankerkove (I.C.), Claude Debrulle (Pacte), Luc Schoukens (Pacte) et Pol Perniaux (Pacte).

Excusés : Ferdinand Jolly (I.C.) et Hélène de Schoutheete (I.C.)

1. CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS : PRESTATION DE SERMENT – PRISE D'ACTE

Christian Fayt (EPI) commence par remercier les parents et les enfants de leur présence. Il tient à s'excuser au nom du Collège, parce que c'est la troisième fois que tout le monde est invité pour cette prestation de serment, mais cela a dû être reporté deux fois. En tant que conseillers, les enfants le découvriront, il faut aussi régler le côté humain. La première convocation a dû être reportée parce qu'un membre du Collège a perdu un proche, la seconde parce que le Conseil s'est tenu plus tard que d'habitude parce que le Bourgmestre était reçu chez le Roi ce jour-là. Il insiste sur le fait que le Conseil apporte de l'importance à la démarche de ce Conseil des Enfants.

Il poursuit en notant le courage donc chaque élu a fait preuve, non seulement de se présenter, mais aussi de faire campagne. Il faut croire que cela a été bien fait puisqu'ils ont été élus. Si les enfants présents aujourd'hui ont été élus, c'est certes pour leur programme, leurs idées, leurs présentations. Mais c'est avant tout grâce à la confiance que leurs camarades ont mis en eux. Il les enjoint à ne pas l'oublier. S'impliquer dans un Conseil communal, c'est un droit acquis, mais c'est aussi un devoir. Celui d'écouter les projets des autres. Depuis deux ans, le Bourgmestre a à cœur un projet pour favoriser la sécurité des enfants. Il cherche des adultes qui seraient présents pour aider à traverser près des écoles. Il demande aux élus du Conseil des Enfants s'ils vont l'aider à mener à bien ce projet. Les enfants confirment. Enfin, maintenant que les élections ont eu lieu, c'est à eux d'avancer avec leur projet. Pour ce faire, ils peuvent compter sur le soutien du service jeunesse, avec Lionel et Maud pour les entourer. Et si le Conseil communal peut les aider, il le fera. Le public et les conseillers communaux applaudissent.

Lindsay Gorez (MR) remercie les quatre écoles de leur participation à ce projet, qui tenait à cœur au Service Jeunesse. Elle remercie également les parents, qui ont certainement vécu le stress de cette élection, et qui ont soutenu leurs enfants dans la démarche. Enfin, elle remercie les enfants pour leur engagement dans ce projet. C'est important pour l'école, et pour la Commune. Elle explique avoir été elle-même le fruit d'un Conseil communal des Enfants, il y a quelques années déjà, plaisante-t-elle. Elle est fière d'accueillir les élus de ce CCE. Elle remercie enfin le Service Jeunesse pour leur investissement dans ce projet.

Les élus du CCE reçoivent, chacun à leur tour, leur écharpe d'élu après avoir presté serment de-

vant le Conseil. Chacun « s'engage à réaliser de son mieux sa tâche de Conseiller communal des Enfants d'Ittre et à agir dans l'intérêt général des enfants de la Commune. »

Sont élus : Lizie Pierart, Alice Delor, Lola Deroubaix, Alexis Hoogstoel, Julien Respelier, Lily Palmers Jaminet, Elisa Laurent, Léléo Vasapolli et Simon Leonard.

Luc Schoukens (Pacte) aimerait compléter l'intervention du Bourgmestre qui veut veiller à la sécurité piétonne, en ajoutant la sécurité des cyclistes. Par ailleurs, il demande s'il est possible d'avoir un petit briefing sur ce que les précédents élus du CCE ont réalisé. **Christian Fayt (EPI)** entend sa demande, et explique que le gestionnaire du projet a quitté son poste avant la fin de l'année précédente, et qu'il y a donc eu quelques soucis de suivi. Mais il entend la demande et y veillera. Avant d'entamer la suite du Conseil, **Christian Fayt (EPI)** demande à faire passer le point concernant le Règlement Général de Police en premier, pour ne pas faire attendre la 1ère Commissaire. Par ailleurs, il demande aux Conseillers de reporter le point 8 initialement prévu, à la suite de questions soulevées par le notaire à ce sujet. **Luc Schoukens (Pacte)** dit que le Conseil a peut-être des suggestions à faire d'ores et déjà, qui pourraient intéresser le notaire. **Christian Fayt (EPI)** lui répond qu'il peut alors les envoyer par e-mail.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE – MODIFICATION SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET DU 9 MARS 2023 RELATIF AUX DÉCHETS, À LA CIRCULARITÉ DES MATIÈRES ET À LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE – DÉCISION

Christian Fayt (EPI) présente la 1ère Commissaire de la Zone de Police de l'Ouest BW et la remercie de sa présence pour présenter les modifications du RGP.

La 1ère Commissaire commence en rappelant que le RGP en vigueur date de 2015. Il devait être mis à jour afin d'intégrer deux modifications importantes, à savoir des réglementations concernant le bien-être animal et d'autres concernant l'environnement. En effet, ces modifications vont permettre aux agents constatateurs de verbaliser des infractions liées à ces deux thématiques. Elle entame sa présentation, qui est un tableau comparatif des modifications les plus importantes entre la version de 2015 et la nouvelle version.

Le RGP de 2015 se basait sur l'ancienne législation environnementale. La nouvelle version intègre la réforme du Code environnemental et intègre différents nouveaux décrets, notamment liés aux déchets, à la circularité des matières et à la propriété publique. Cette nouvelle mouture se base sur le RGP Provincial, et chaque zone de Police peut modifier certains points selon ses sensibilités. Avant, chaque commune avait son propre RGP. Le fonctionnaire sanctionnateur Provincial devait donc retrouver les spécificités de chaque commune, désormais, c'est lissé. L'intégration du Code de l'Environnement permet de pouvoir verbaliser certaines infractions, et il y a un durcissement des

sanctions. Il y a une augmentation des pouvoirs du fonctionnaire sanctionnateur, qui peut octroyer des amendes, prendre des mesures de restriction, etc. Dans le précédent RGP, il n'y avait pas de réelle réglementation en matière de bien-être animal. C'était donc une matière qui était destinée au Parquet, qui avait – si elle peut se permettre l'expression – d'autres chats à fouetter. Désormais, cette matière se retrouve dans le Livre 2 du RGP. La première Commissaire précise que le présent RGP doit être voté dans les 4 communes, et qu'ils espèrent qu'il soit applicable au 1er novembre. Il y a obligation de communiquer autour de celui-ci par quelque moyen que ce soit.

En 2015, les sanctions étaient applicables aux majeurs uniquement. La question s'est posée dans la nouvelle version, avec un choix entre 14 et 16 ans à faire pour l'âge auquel cela devient applicable. C'est 16 ans qui a été choisi, avec une médiation obligatoire si la personne est mineure. La médiation peut être refusée, auquel cas l'amende est la solution choisie. Si la médiation est acceptée, il y a discussion avec une autre partie (au moins), à savoir la victime, la zone de police, etc. Dans le cas d'une médiation, la sanction imposée doit avoir un caractère pédagogique, et doit donc avoir un lien avec l'infraction. La médiation peut aussi être proposée aux personnes majeures, mais c'est facultatif dans ce cas-là. Le fonctionnaire sanctionnateur propose la médiation à la Commune, la Police, le voisin, etc. La première Commissaire précise que le présent RGP doit être voté dans les 4 communes, et qu'ils espèrent qu'il sera applicable au 1er novembre. Il y a obligation de communiquer autour de celui-ci par quelque moyen que ce soit. La médiation permet au contrevenant de réparer ou d'indemniser le dommage causé ou d'apaiser le conflit grâce à l'intervention d'un médiateur agréé (gratuit pour la Commune, pris en charge par la Province). La prestation citoyenne, quant à elle, est une prestation d'intérêt général effectuée par le contrevenant au profit de la collectivité (formation ou prestation non-rémunérée). La prestation citoyenne doit être en lien avec la contravention. L'un des changements également, c'est que précédemment, les montants des amendes étaient mentionnés. Désormais, il n'y a plus de montant, mais une référence à la législation en vigueur, afin qu'une mise à jour ne soit pas nécessaire à chaque changement. L'exception est l'euro symbolique mentionné en matière de mendicité.

Un gros changement qui concerne Ittre et Braine-le-Château, c'est qu'en 2015, la tonte y était interdite le dimanche, à toute heure. La Province et les agents opérationnels ont demandé d'harmoniser. La tonte est donc autorisée pour l'ensemble de la zone le dimanche entre 10h et 12h. Par ailleurs, la sortie des ordures ménagères étaient autorisées précédemment à partir de 20h la veille de la collecte. Cela pouvait être compliqué pour certains commerçants, etc. Désormais, c'est à partir de 18h. Les débits de boisson devaient fermer à 00h en semaine et à 02h la nuit du vendredi et samedi (pas de limite horaire pour les soirs du 24 et du

31 décembre). Dans le nouveau RGP, la fermeture à 02h du matin s'étend également la veille des jours fériés légaux.

La 1^{ère} Commissaire revient sur la mendicité mentionnée précédemment. Dans le RGP de 2015, elle était interdite. Mais elle n'est plus interdite dans le code pénal. Le nouveau RGP prévoit donc qu'elle est interdite de façon permanente si la personne entrave la progression des passants, devant les entrées des édifices publics et privés, ainsi que dans la circulation routière.

Concernant le délai d'introduction de l'autorisation auprès des autorités communales pour un événement, il n'était pas toujours mentionné. Le nouveau RGP veut que toutes les activités soumises à autorisation du Bourgmestre soient l'objet d'une demande introduite 30 jours avant l'événement, 60 jours si plus de 500 personnes sont attendues. Cela permet d'organiser la réunion avec les services de sécurité de façon plus sereine. Le RGP est aussi modifié concernant les « jeux dangereux ». En-dehors des mouvements de jeunesse reconnus qui ont l'autorisation, il est désormais interdit d'organiser des jeux sur la voie publique sans autorisation. Si des enfants jouent sur la voie publique, c'est la responsabilité des parents qui sera prise en compte. Pour les modules de jeux, une nouvelle section permet de stipuler que les modules de jeux dans les parcs canins sont uniquement pour les chiens.

En matière d'environnement, le nouveau RGP est beaucoup plus précis concernant l'enlèvement des ordures ménagères, immondices, PMC, encombrants, etc. Un article a également été inséré pour obliger à la protection d'une façade, etc. lors de travaux de nature à répandre des poussières chez les voisins.

La notion de refus d'injonction et de manque de respect vis-à-vis des policiers et des agents habilités a été insérée. Cela donc concerne également les pompiers, les agents constateurs, etc.

Claude Debrulle (Pacte) se dit d'abord enchanté de faire connaissance avec quelqu'un de la Zone de Police. La présence d'un représentant a été demandée à plusieurs reprises pour présenter des statistiques policières, encore récemment concernant les statistiques par rapport à l'électricité éteinte la nuit. Il est également heureux d'avoir eu cette présentation qui comparait l'ancienne version et la nouvelle. Cela compense un peu, selon lui, le fait d'avoir reçu il y a huit jours seulement les plus de 100 articles de nouveau RGP, sans note d'introduction, etc. Si le conseiller avait eu le temps de s'appesantir, il y aurait eu plus de questions de sa part, notamment concernant les SAC. Concernant les notions de manque de respect et de refus d'injonction, cela lui semble difficile à manier. Les agents porteront-ils des caméras pour justifier toute intervention en lien avec cela ? Enfin, le conseiller note l'importance de ce nouveau RGP et se demande si vouloir son entrée en vigueur le 1^{er} novembre est réaliste. Comment communiquer au public d'ici là ? Avant d'entendre la présentation, il voulait demander le report du point pour prendre connaissance du dossier plus en profondeur. La présentation était claire toutefois, donc il soutiendra le choix de ses camarades de l'opposition.

Christian Fayt (EPI) n'a pas entendu de question

pour la Commissaire dans cette intervention.

Il demande s'il y en a pour elle, et ensuite les conseillers pourront débattre entre eux.

Pierre Claes (MR) demande si le changement de règlement pour la tonte le dimanche matin concerne aussi d'autres appareils comme le taille-haie. La première Commissaire de la Zone de Police confirme. Elle revient aussi sur la question concernant les bodycams sur les agents, ce qu'elle confirme. Elle ajoute que si le fonctionnaire sanctionnateur a le moindre doute concernant une affaire de refus d'injonction et de manque de respect, il ne poursuivra pas. Le but n'est pas de mettre des amendes à tout va, mais bien de respecter le vivre-ensemble.

Claude Debrulle (Pacte) insiste sur le fait qu'il a vu beaucoup de bonnes choses dans ce RGP : les travaux d'intérêt général, la médiation. Il insiste sur son doute qu'il soit raisonnable d'avoir une mise en œuvre dès le 1^{er} novembre sans avoir fait de travail d'information préalable. **La première Commissaire de la Zone de Police** trouve que ça ne change pas tant que ça, par rapport à 2015, finalement, et que la communication ne devrait pas être trop longue.

Christian Fayt (EPI) rappelle que le Conseil communal a trois représentants au Conseil de Police, qui ont pu suivre le dossier et faire des retours aux autres conseillers. Fondamentalement, lui trouve que ce qui change apporte plus de compréhension et offre la possibilité de discuter avec les gens avant de sanctionner. Il se réjouit que ce RGP comprenne deux livres, celui qui reprend l'ordre public et celui qui reprend les thématiques du bien-être animal et de l'environnement. Les législations régionales sont désormais reprises dans le RGP, ce qui permet aux policiers d'intervenir et de se rabattre ensuite sur les codes de la Région. Il y a peut-être des choses qui peuvent choquer. Mais les policiers interviennent avec modération, et ils font de leur mieux. **Claude Debrulle (Pacte)** précise qu'il est d'accord avec cette dernière considération. **Christian Fayt (EPI)** : Concernant la deadline du 1^{er} novembre, dès que c'est accepté par le Conseil, la communication peut être lancée. En accord avec la police, il a été décidé de communiquer au fur et à mesure sur les changements. Mais il y a une autre échéance, c'est que les élections 2024 arrivent, et qu'il faut que ce soit fait avant. Enfin, le Bourgmestre trouve qu'il était temps que le RGP soit élagué. Beaucoup de ses applications font partie de l'évolution de la société.

Luc Schoukens (Pacte) comprend qu'il faut régir et organiser la société, et en ce sens, le RGP est intéressant. Il a toutefois des questions. Pour les 30 jours de délai afin de prévenir d'un événement sur la voie publique, cela peut limiter des initiatives citoyennes. Y aura-t-il une certaine souplesse ? **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il y a la loi et l'esprit de la loi. Mais c'est surtout pour des gros événements comme les ducasses, le 15 août, etc. qui nécessitent une demi-journée avec les services de secours. **Luc Schoukens (Pacte)** poursuit ses questions. Il se demande s'il y a quelque chose dans le règlement sur les pesticides et la manière dont ils sont répandus. Y a-t-il des heures autorisées ? Une obligation d'informer les voisins ? Des distances à respecter avec les habitations ? **Christian Fayt (EPI)** précise la partie qui reprend cette réglementation, à savoir le livre 2 point 5, qui reprend la référence du décret de la

Région wallonne du 10 juillet 2013 en la matière. C'est ce qu'il expliquait précédemment sur le fait d'intégrer des législations régionales au RGP. **Luc Schoukens (Pacte)** demande ce que contient ce décret. **Christian Fayt (EPI)** l'invite à aller le lire. **Luc Schoukens (Pacte)** s'interroge sur la possibilité donnée aux Communes de jouer un rôle plus restrictif en la matière. **Christian Fayt (EPI)** explique que la Commune ne peut pas aller « au-dessus » d'une loi régionale.

Daniel Vankerkove (I.C.) souhaite revenir sur l'utilisation des engins à moteur. En effet, si l'interdiction existait, c'est parce que cela avait posé des problèmes à Ittre à une époque. La Commune avait dû demander, pour répondre aux demandes de la population, que cette utilisation soit supprimée le dimanche. C'était différent des autres communes à la demande de la population. Le village a augmenté en densité depuis, la vie sociale a changé mais Ittre reste un village si l'on compare aux trois autres communes que représente la Zone de Police. Il comprend la volonté d'harmoniser, mais il se demande s'il y a d'autres éléments qui indiquent que la dérogation n'a plus lieu d'être vis-à-vis de la population ? La Première Commissaire de la Zone de Police explique que sur les réseaux sociaux, c'est un débat fréquent. Les gens travaillent en semaine, font les courses et les activités le samedi, et c'est parfois leur seul moment pour tondre sur la semaine. Elle ajoute que 90 % des communes wallonnes l'autorisent.

Christian Fayt (EPI) rappelle qu'au moment où ça avait posé un problème, il y avait aussi le bruit des canons. De plus, beaucoup de rues sont communes à deux agglomérations, et n'ont donc pas la même réglementation. C'est parfois dur pour les interventions de la Police.

Claude Debrulle (Pacte) souhaite déposer un amendement à ce sujet. Avant de le présenter, il demande que ce ne soit pas une question de majorité contre opposition. Il est important de diminuer les nuisances sonores qui sont très présentes dans le quotidien : traitement du bois, drones, etc. Il demande d'ailleurs si le RGP évoque ces derniers. Le conseiller entend la difficulté de se coordonner. Ittre et Braine-le-Château avaient obtenu le silence durant un jour sur sept. Il entend les arguments sur le fait que les gens travaillent la semaine. Or, lui met en avant les chiffres du chômage et les nouvelles façons de travailler, notamment avec le télétravail. Avec cela, la zone de silence pourrait être préservée le dimanche. Le conseiller demande donc de revenir à l'ancien RGP. Tous les appareils et outils à moteur - tronconneuses, tondeuses, coupe-haies, élagueurs, drone, etc - pourraient être utilisés dorénavant le dimanche entre 10h et 12h. Cela fait partie d'une démarche citoyenne, selon lui, de pouvoir respecter la lutte contre les nuisances et de préserver la convivialité de la Commune.

Lindsay Gorez (MR) aime aussi la tranquillité, mais c'est aussi pour ça qu'il est bon de légiférer. Désormais, il y a un cadre légal pour utiliser ces engins le dimanche, et les gens qui le faisaient illégalement à 16h le feront désormais durant ces deux heures autorisées. Il faut savoir vivre avec son temps. **Claude Debrulle (Pacte)** acquiesce mais suppose que cette modernité revendiquée ne veut pas dire la même chose pour lui. **Lindsay Gorez (MR)** trouve que si on commence avec

ces interdictions, on poursuit en interdisant le passage des motos ou les enfants qui rigolent trop fort dans le jardin. Ce cadre légal lui semble une bonne idée. **Luc Schoukens (Pacte)** estime que vivre avec son temps, c'est vivre dans moins de bruit. Par ailleurs, si vivre avec son temps, c'est motoculter son terrain, ça ne l'intéresse pas. Beaucoup de gens à Ittre sont contre le bruit. **La Première Commissaire de la Zone de Police** cite l'article 137 chapitre 8, qui reprend les nuisances sonores fixées. **Christian Fayt (EPI)** dit être un Bourgmestre heureux, quand il voit ce qu'il se passe à Ittre par rapport à ailleurs. **Claude Debrulle (Pacte)** approuve. **Christian Fayt (EPI)** note qu'il y a souvent des conversations par rapport au bruit. Toutefois, il voit aussi qu'il y a des gens qui doivent souvent terminer un petit bout de jardin qu'ils n'ont pas su faire la veille, et ça leur permettra d'avoir une autre possibilité de le faire légalement. **Pol Perniaux (Pacte)** a entendu qu'on évoquait les réseaux sociaux pour justifier cette décision, et qu'il fallait suivre son temps, bien que ça ne semble pas vouloir dire la même chose au sein du Conseil. Il se demande dès lors s'il n'est pas possible de demander l'avis de la population. La Première Commissaire de la Zone de Police craint que si ça commence comme ça, dans vingt ans, il n'y a toujours pas de RGP, et la Police ne peut plus verbaliser. Cela amènerait plus de conflits que d'apaisement. **Pol Perniaux (Pacte)** dit que la consultation citoyenne ne porterait que sur ce point. **Fabienne Mollaert (EPI)** trouve qu'on ne parle que de 2 heures. La majorité des gens continueront à faire le samedi. Mais cela peut dépanner ceux qui ne savent pas le faire. **Chantal Vanvarebergh (I.C.)** quant à elle trouve qu'il faut aussi faire preuve de souplesse et de respect envers ses voisins, et en ce sens, elle comprend l'harmonisation avec le règlement des autres communes.

VOTE amendement Claude Debrulle (Pacte) : Oui (3 – Pacte) – Abstention (3 – I.C.) – Non (9 – EPI et MR)

Luc Schoukens (Pacte) demande s'il y a un vote sur la consultation. **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il n'a pas eu d'amendement à ce sujet. **Pol Perniaux (Pacte)** demande s'il peut alors répondre à la proposition. **Christian Fayt (EPI)** refuse la consultation citoyenne, parce que la faire sur ce point pourrait entraîner de remettre tout en question. **Luc Schoukens (Pacte)** répond que c'est plutôt la participation citoyenne qui n'intéresse par le Collège.

VOTE sur le RGP : Oui (12 – EPI, MR et I.C.) – Abstention (3 – Pacte)

Claude Debrulle (Pacte) motive son abstention par le délai court pour ce dossier, et le manque d'intérêt manifeste du Collège pour la participation citoyenne.

Daniel Vankerkove (I.C.) tient à remercier la Première Commissaire de la Zone de Police pour sa présentation. **Luc Schoukens (Pacte)** est ravi d'enfin pouvoir mettre un visage sur la Zone de Police. **Christian Fayt (EPI)** s'associe aux remerciements. Il apprécie que ce RGP ne soit pas uniquement répressif et tient à la mettre en avant. Enfin, il souligne la belle présentation qui avait déjà été faite lors du Conseil de Police, ce que **Daniel Vankerkove (I.C.)** confirme.

3. CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS – PRISE D'ACTE

Arthur Deghorain (EPI) présente le rapport d'activités. 8 réunions ont eu lieu et ont permis de préparer les activités. Une réunion a lieu le jeudi après le Conseil, pour préparer le programme 2024 et les colis de Noël. En 2022, des boîtes jaunes avaient été distribuées aux retraités. Cette année, les nouveaux retraités la recevront également. Pour les voyages des aînés, il y en a eu 4 organisés : Dinant et Freÿr, Amiens et les hortillonnages, Orchimont et l'élevage de bisons et Mini-Europe et l'atomium avec les aînés et leurs petits enfants le 27 septembre dernier. Les gens sont toujours ravis des voyages, qui attirent entre 70 et 80 personnes. Le prix reste modique grâce à l'administration communale qui paye le car. Le 18 juin dernier, le CCAînés a collaboré pour l'organisation de la marche Adeps, qui a accueilli entre 700 et 750 marcheurs. Chacun a reçu une gourde. Un petit bénéfice a été retiré de la vente de tartes et de sandwiches, qui a été reversé à Viva For Life. Le conseiller revient également sur le parcours santé, installé à Ittre. Il n'est pas beaucoup utilisé mais il a vu plusieurs fois des grands-parents s'y amuser avec leurs petits-enfants. Les sorties cinéma ont aussi du succès. L'après-midi du conseil était d'ailleurs la dernière en date, avec 19 personnes. Il précise que le covoiturage s'organise naturellement pour cette activité. Concernant l'atelier d'initiation Tablettes et GSM, l'association Réso, organisme de réinsertion sociale, va pouvoir assurer ces ateliers, dont le premier devrait avoir lieu en novembre. La gymnastique douce a dû être supprimée par manque de participants (il en faut 10 pour maintenir le cours). Toutefois, il y a eu des demandes de reprendre, il faut donc en discuter. Enfin, l'aide-bricolage a récolté 4 ou 5 appels durant l'année. Ce sont des bénévoles qui viennent faire des petites réparations pour les personnes âgées.

Daniel Vankerkove (I.C.) remercie le conseiller, et le félicite d'avoir autant à cœur ce qu'il fait dans le cadre de ce Conseil. **Arthur Deghorain (EPI)** en profite pour remercier l'équipe qui travaille avec lui.

Luc Schoukens (Pacte) note que les PV de ces rencontres sont disponibles pour le Collège, mais pas tous accessibles pour les Conseillers. Les annexes ne sont pas disponibles. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** lui répond qu'il peut toujours les demander. **Luc Schoukens (Pacte)** demande s'il n'y a pas un système à adopter qui donnerait accès aux annexes. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** répond que certaines annexes ne doivent pas être accessibles, pour des questions de RGPD notamment. C'est donc compliqué à gérer.

Pascale Carton (I.C.) se rappelle qu'il existait 9 conseils consultatifs dans la législature précédente. Actuellement, celui-ci est en mesure de rendre un rapport, ainsi que celui de la mobilité. Que faire pour encourager et motiver les citoyens à l'avenir ? **Fabienne Mollaert (EPI)** répond qu'il est difficile d'avoir les quorums, même si les dates sont trouvées par sondage. Le jour venu, les gens ont mieux à faire. Que faire alors ? **Claude Debrulle (Pacte)** a sa petite idée. Durant la législature 2006-2012, il y en avait 9 et ils fonctionnaient tous. Pourquoi ? Parce que les groupes de la majorité arrivaient à motiver des citoyens, et

parce que des moyens étaient donnés pour les aider : un secrétaire attiré, et un jeton de présence (15€ pour les membres et 30€ pour le président). Actuellement, quelle est la capacité des groupes de la majorité à motiver des membres ? Quelle est l'importance donnée à la participation citoyenne ? Budgétairement, comment montrer que la Commune reconnaît et soutient la démarche ?

Lindsay Gorez (MR) le rejoint sur un point, c'est que tous les groupes politiques sont absents des conseils actuellement. Depuis le Covid, les gens se sont renfermés chez eux. Il est possible de réfléchir, mais malgré les communications fréquentes, le problème de quorum reste. Par contre, l'échevine trouve que la participation citoyenne devrait être gratuite. Elle n'est pas pour le jeton de présence, mais veut bien réfléchir à d'autres moyens de motiver la participation. Enfin, elle se demande si c'était vraiment de la participation citoyenne à l'époque où les conseils fonctionnaient, parce qu'on y trouvait souvent les mêmes personnes qu'au Conseil communal.

Christian Fayt (EPI) ramène le débat au Conseil des aînés, en insistant sur le fait qu'il fonctionne très bien et que l'ambiance y est très bonne.

Claude Debrulle (Pacte) regrette de ne jamais savoir assister aux réunions, mais il va essayer.

Christian Fayt (EPI) plaisante sur son absence parce qu'il n'y a pas de jeton de présence. **Arthur Deghorain (EPI)** plaisante lui en faisant le jeu de mots que le conseiller a les jetons de venir.

Claude Debrulle (Pacte) accepte les plaisanteries, mais précise qu'il est souvent absent parce qu'il continue à travailler beaucoup. Et puisqu'il n'est pas là aux réunions, il n'est pas là non plus pour fixer les dates des suivantes. Il reprend en félicitant le CCAînés pour ses activités. Il s'inquiète sur le rôle de fond que le CCAînés pourrait jouer sur des problèmes de société grandissants, d'autant plus que la population de la Commune est vieillissante. Il pense par exemple à la lutte contre la solitude en maisons de repos. Il a reçu des témoignages de membres de maisons de repos de la Commune, notamment sur la qualité des repas et sur la possibilité d'un Conseil des Résidents ou de participation à la vie collective. Peut-être le CCAînés doit-il jouer un rôle d'interpellation à ce sujet ? **Arthur Deghorain (EPI)** ne pense pas pouvoir intervenir sur l'alimentation. Il précise qu'il a déjà tenté de contacter plusieurs fois les maisons de repos, notamment pour la marche ADEPS, ou pour l'activité de chansons du temps passé. Personne ne lui répond généralement. Pour le cinéma, une maison de repos avait évoqué un problème de transport et la Commune avait consenti à faire venir le véhicule, mais la maison de repos n'a plus réagi ensuite. Des tentatives de contact sont faites, mais sans réel succès.

4. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2/2023 : SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE – DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) rappelle qu'une modification budgétaire sert à affiner les chiffres du budget.

Elle présente l'exercice ordinaire, en commençant par les recettes, qui sont désormais de 15 974 224,90 EUR. Elle note par exemple une augmentation de 184 000 EUR pour les exercices antérieur, de 80 000 EUR pour la Plan Marshall, de 85 000 EUR pour POLLEC 2022, de 106 000 EUR

pour le fonds des communes, de 16 000 EUR pour le précompte immobilier. Une baisse de 318 000 pour le Plan Marshall et de 75 000 de l'ordinaire vers l'extraordinaire sont à noter également. En dépenses, la MB2 amène le total à 15 526 484,77 EUR, avec une hausse de 169 000 EUR de l'ordinaire vers l'extraordinaire, de 100 000 EUR pour NLMK, une baisse de 200 000 EUR de frais de personnel. Les frais de fonctionnement restent stables. Le boni de l'exercice à la MB2 est de 447 740,13 EUR. Les réserves et provisions sont de 2 920 000 EUR au total, dont 1 282 000 EUR de réserves ordinaires et 1 637 000 EUR de provisions.

À l'extraordinaire, elle note une diminution de 78 000 EUR sur le total en recettes et dépenses (qui reste à l'équilibre). Cela est dû notamment à une hausse de 31 000 EUR de la dépense pour les trois classes à l'école communale, d'une hausse de 70 000 EUR pour le réseau de chaleur, d'une hausse de 2500 EUR pour le local du Patro. Les sommes pour la ZEC et la toiture de l'école sont supprimées parce qu'elles avaient déjà été budgétisées.

Pascale Carton (I.C.) voit que les recettes de l'IPP ont été estimées sur 14 mois. Cela veut-il dire qu'elles le seront sur 10 mois en 2024 ? **Catherine de Longueville (Dir. Fin. Adm. Communale)** répond que non, ce sera sur 12 mois.

Claude Debrulle (Pacte) remercie l'échevine pour les chiffres, et la directrice financière pour ses réponses puisqu'il l'a déjà sollicitée pour des renseignements techniques. Il ne fera pas une évocation des chiffres, ce n'est pas le plus important. Toutefois, il note qu'il a une différence de 1 000 000 EUR quand il fait le calcul du total de la réserve ordinaire de son côté. De plus, il tient à mettre en exergue deux chiffres qui, selon lui, révèlent le manque de prévisibilité et le manque de solidarité internationale de ce Collège.

Le premier chiffre, c'est 16 000 000 EUR de budget ordinaire, dont 3 000 000 EUR sont le fruit de la présence de NLMK sur la Commune, et qui est en difficulté actuellement. Dans l'Echo, le conseiller a lu qu'il était compliqué de continuer de se fournir en brame russe à bas prix, et que la Région wallonne tentait de repousser le couperet de l'interdiction d'importer ces brames de Russie et à dans quatre ans. Le conseiller demande de prévoir le drame qui pourrait avoir lieu pour la Commune, si c'est le scénario qui se profile pour décembre 2024. 100 000 EUR ont été ajoutés dans la provi-

sion, qui est donc de 400 000 EUR. Est-ce que cela permet vraiment de faire face à la perte de 3 000 000 EUR ? C'est insuffisant, et c'est pourquoi il propose un amendement qui invite à placer 600 000 EUR supplémentaires dans la provision pour le risque NLMK, et la faire atteindre 1 000 000 EUR cette année, et viser cela également en 2024, pour avoir la capacité de faire face, de réfléchir et de faire une reconversion des rentrées en 2025.

Le deuxième chiffre concerne le manque de solidarité internationale. Il cite une fois encore les 16 000 000 EUR de budget ordinaire, et note, face à cela, les 500 EUR alloués à la solidarité internationale pour venir en aide aux victimes des terribles tremblements de terre en Syrie et au Maroc. Ittre ne peut pas sauver toute la misère du monde, certes, mais on oublie souvent la suite de cette phrase, qui veut qu'il faille faire sa part raisonnable. Sur base du montant alloué en 2006-2012 et de l'indexation, il propose donc un deuxième amendement qui vise à allouer 5000 EUR à la solidarité internationale, pour les catastrophes naturelles et cataclysmes.

Enfin, le conseiller pense que le budget aurait pu être totalement différent, si ce n'est pour une situation que la minorité a pointé sans cesse, l'investissement de sommes conséquentes pour des projets non-adaptés à la Commune. Face au drame imminent, des questions peuvent être posées quant à la lutte contre le réchauffement climatique, qui aurait pu déjà rapporter un retour sur investissement, de nouveaux emplois, des nouvelles entreprises. Il y a eu des investissements en ce sens, mais pas suffisant. Le conseiller revient aussi sur la politique agricole, qui a la capacité d'aider face à la situation nouvelle. Mais pour cela, il aurait fallu accepter de réunir l'ensemble des représentants agricoles de la commune au moment des discussions sur la nouvelle PAC, par exemple. Enfin, le développement touristique et culturel est une piste valable, mais quelle place pour cela dans la MB2 ? Le conseiller note que 23 000 EUR étaient initialement prévus pour le théâtre de la Valette, et que cette somme est de 12 300 EUR dans la MB2. Pourquoi ? Au dernier Conseil, le Bourgmestre a informé le Conseil sur ses craintes quant à la pérennité de cette perle culturelle. Le conseiller est surpris, d'autant plus que les deux partis présents au Collège sont représentés aux instances qui pourraient intervenir, pourquoi demander l'aide de l'opposition ? **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il y a un troisième parti

présent. **Claude Debrulle (Pacte)** reprend avec le développement touristique et culturel, en notant qu'une permanente du CLI a été absente plusieurs mois sans remplacement, et que le Musée Marthe Donas a fait savoir qu'un employé en plus lui serait utile, mais qu'il ne l'a toujours pas. Il y a des synergies culturelles à mettre en place. Toutes ces pistes devraient être des choix politiques qui se retrouvent dans le budget. Il y a des réussites, mais ce n'est pas suffisant.

Luc Schoukens (Pacte) insiste lui sur le manque d'investissements dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cela fait dix ans qu'il le répète. Si 100 000 EUR avaient été alloués à cela chaque année, la Commune n'en serait pas là aujourd'hui. Par exemple, 80 000 EUR d'économies ont été faites en éclairage public. C'est un bon moyen de récolter le bénéfice de ses investissements. Il dénonce aussi les investissements inadéquats et démesurés dans l'immobilier. Concernant le troisième parti présent qui pourrait aider le dossier de la Valette, il rappelle qu'il n'en est plus membre, mais qu'à l'époque, c'est son appel qui avait permis de débloquer le dossier. **Pascal Henry (MR)** dit qu'il n'avait pas fait ça seul. **Luc Schoukens (Pacte)** le reconnaît.

Christian Fayt (EPI) précise que la MB2, c'est pour resserrer les boulons. Concernant NLMK, il entend les mêmes choses depuis trente ans. Le Collège a des contacts réguliers avec l'entreprise. Par exemple, la baisse de la force motrice pour 2023 a permis les négociations avec l'entreprise, mais également une réduction des coûts pour toutes les entreprises de la Commune. Pour les investissements, le Bourgmestre estime que les anciennes législatures, dont celles dont il faisait partie, ont commis des erreurs, notamment celle de ne pas investir pour que la Commune devienne plus autonome. Cette fois, le Collège avance sur des dossiers. Toutefois, c'est une politique en domino, et si un domino coince, si un dossier coince, il peut bloquer tous les dominos qui suivent. Et actuellement, ce blocage est le choix de la minorité. Par rapport aux conseils et bonnes pratiques données par les conseillers, le Bourgmestre trouve que les « faut faire » sont faciles. La masse salariale a encore augmenté énormément. Il y a 7 000 000 EUR de frais de personnel, l'indexation se fait vite sentir. Sur la hausse du précompte immobilier, il précise que tout le monde est touché au niveau national. Mais si on regarde Ittre, il reste relativement bas. Malgré cela, malgré la perte des Papateries, etc., le Collège s'en sort avec un boni

LE PETIT TRAM WWW.ITTRECULTURE.BE



Date de parution : 2 et 3 novembre 2023

Mensuel du Centre culturel d'Ittre A.S.B.L.

36, rue de la Montagne à 1460 Ittre

067/64 73 23 - info@ittreculture.be

Editeur responsable : Nathalie Lourtie, directrice

Bureau de dépôt : 1400 Nivelles

Les articles munis du sigle CLI sont écrits par l'équipe du Centre Culturel d'Ittre

Vos articles doivent être rentrés pour le **20 du mois qui précède** la parution au plus tard, de préférence par email (info@ittreculture.be) ou par courrier.

Prochaine parution : 5 et 6 décembre 2023

LE PETIT TRAM

Mensuel édité par le Centre de Loisirs et d'Information asbl, reconnu comme Centre Culturel d'Ittre, Rue de la Montagne 36 à 1460 Ittre 067/64 73 23.

Distribué gratuitement toutes-boîtes dans l'entité d'Ittre. Abonnement : 20 euros/an à verser au compte BE50 0012 6285 4518.

Le Petit Tram, journal communautaire veut être un journal d'expression qui donne la parole à la vie associative et à l'ensemble des habitants de l'entité d'Ittre. Les articles sont publiés gratuitement. L'équipe d'animation du Centre culturel apporte des dossiers d'informations et réalise des reportages sur des événements socioculturels, économiques et politiques qui ont une implication locale. C'est l'équipe d'animation aussi qui veille à respecter les règles de fonctionnement établies par l'assemblée générale du Centre culturel et à respecter l'esprit pluraliste du journal. Le Comité de relecture est composé de Nathalie Lourtie, Doris Bertau, Jean-Marc Ternissien et Sophie Peeterbroeck

Conseil d'Administration du Centre Culturel d'Ittre :

Représentants de la Commune d'Ittre :

Carine de Lichtervelde, Christian Fayt, Marc Vienne, Paul Pierson, Andréa Belsky, Marie-Amandine Della Faille, Hedwige Tavernier et Sophie Peeterbroeck

Représentant de la Province : Anne-Sylvie Van Varembergh

Représentants de la vie associative et les habitants

de l'entité d'Ittre : Michel Ferrard, Michèle Counson, Doris Bertau, Jean-Marc Ternissien, Jacques Van Drooghenbroeck, Florence Walravens et Nancy Massart.

Ont collaboré à ce journal :

Coordination : Olivia Kropek

Mise en page : Pascale Goffaux

Rédaction : Olivia Kropek, Nathalie Lourtie, Karim Sartou, Ludovic Devriendt

Merci à toutes les associations et personnes qui nous ont transmis leurs articles.

Photos : Centre Culturel d'Ittre

Impression : Rossel Printing Nivelles

Distribution : Jacques Vanderlinden



de 447 000 EUR. Il revient aussi sur NLMK, et le discours larmoyant qui ne change pas. Selon ses sources, il y a des pistes pour récupérer les brames ailleurs. **Claude Debrulle (Pacte)** ne pense pas que ce sera au même prix. **Christian Fayt (EPI)** lui répond que peut-être pas, mais qu'il y a des pistes, et qu'il le sait parce qu'il va voir les gens. **Claude Debrulle (Pacte)** lui dit qu'il veut bien être invité la prochaine fois avec le direction de NMLK. **Christian Fayt (EPI)** reprend en disant qu'en 2022, l'usine de Clabecq était en boni, contrairement à celle de La Louvière. Le Premier Ministre a dit qu'il attendait de voir ce que l'entreprise faisait comme effort. Pour les 3 000 000 EUR de réserves et provisions, peu de Communes ont ça selon lui. Enfin, il dit qu'à chaque fois, quand le Collège présente le budget, il n'y a rien qui va. Mais il a été membre de deux autres majorités, et il sait que normalement, en fin de législature, il fallait chipoter pour être en boni. Ce n'est pas le cas cette fois. La reconversion, ce n'est pas à la commune de la faire, mais aux privés. C'est le cas aux Papeteries, et le Bourgmestre a entendu que les repreneurs étaient encore embêtés par des gens qui essayent de mettre des bâtons dans les roues de ce projet. Mais la vérité va sortir !

Luc Schoukens (Pacte) insiste sur le fait que personne n'a dit que tout était mal fait. Toutefois, ce n'est pas assez audacieux, notamment dans la lutte contre le dérèglement climatique. **Christian Fayt (EPI)** estime que ce n'est pas à cela que sert une MB2. De plus, qui dit que les provisions ne serviront pas à cela ? Il note aussi que ça ne se passe pas toujours comme prévu. Le réseau de chaleur devait coûter 400 000 EUR avec 340 000 EUR de subsides. Maintenant, il est à 750 000 EUR mais les subsides n'augmentent pas. Que faire ? Les gens qui conseillent la Commune en la matière disent que changer la chaudière ne coûterait que 70 000 EUR. Ce sont des choix difficiles, qui vont parfois à l'encontre des préoccupations, mais qui doivent pouvoir rentrer dans les finances. Certains investissements ont été repoussés sans cesse. Ce Collège est bien décidé à les faire, pas

pour la gloire mais pour la capacité à faire tourner la Commune. Enfin, le Bourgmestre annonce qu'il a aussi un amendement. Le premier concerne le Musée Marthe Donas, qui pendant la semaine, a eu son AG. Il a été annoncé qu'un tableau de l'artiste appelé « Eglise d'Iltre » allait être mis en vente le 21 octobre entre 2000 et 3000 EUR + 25 % de frais. La Commune aimerait faire ce geste vis-à-vis du Musée. De plus, cela reviendrait dans le patrimoine communal, géré par le Musée. Ce tableau a été peint en 1923.

Claude Debrulle (Pacte) entend qu'une MB2 est faite pour « fermer certains robinets ». La question que pose cette MB2, c'est la stratégie budgétaire, c'est le nerf de la guerre, c'est voir quels chiffres sont hauts et quels chiffres sont bas, voire absents. C'est le rôle de la minorité de revenir sur ces points au-delà de tout ce qui est réussi. Concernant les anciennes législatures qui ont fait des erreurs, le conseiller rappelle que le Bourgmestre en était membre, et il était un échevin des travaux qui « pesait lourd ». Entre 2006 et 2012, en tant qu'échevin des finances, le conseiller avait annoncé que la Commune vivait au-dessus de ses moyens et allait dans le mur. Enfin, la minorité se rend bien compte de ce à quoi la législature a été confrontée : la Pandémie, la faillite d'IdemPapers, etc. Le levier fiscal est mort puisque l'IPP a déjà été modifié. L'exercice propre est peut-être à l'équilibre mais il y a un risque et il est repris dans les trois avis reçus avec la MB2. Il ne s'agit pas de pleurnicher sur le sort de NLMK, mais de faire la part des informations dont chacun dispose.

Les conseillers reviennent sur les amendements proposés.

Amendement 1 (Claude Debrulle (Pacte)) : faire passer la provision NLMK de 400 000 EUR à 1 000 000 EUR, en prenant la différence dans la réserve. L'amendement indique également qu'il faut essayer de faire la même chose en 2024.

Françoise Peeterbroeck (EPI) ne comprend pas trop la démarche. Les 600 000 EUR sont là, dans les réserves. Pourquoi les bloquer dans une provi-

sion ? Que se passera-t-il si NLMK continue ? **Claude Debrulle (Pacte)** répond qu'en le laissant dans les réserves, il peut être utilisé pour autre chose.

Catherine de Longueville (Dir. Fin. Adm. Communale) rappelle qu'avant, il n'y avait pas de provisions. Depuis 2022, on peut transformer les réserves en provisions, et on pourra encore en 2024. Les provisions sont pour faire face à un risque certain dont le montant est inconnu, et elle peut être annulée.

VOTE sur l'amendement 1 : Oui (1 – Claude Debrulle (Pacte)) – Abstention (5 – I.C. et Pacte sauf Claude Debrulle) – Non (9 – EPI et MR)

Luc Schoukens (Pacte) motive son abstention parce qu'il n'a pas envie de figer ce montant pour ce dossier alors que d'autres dossiers sont importants.

Amendement 2 (Claude Debrulle (Pacte)) : faire passer le montant de solidarité internationale de 500 EUR à 5000 EUR pour envoyer un montant lors de catastrophes naturelles.

Christian Fayt (EPI) précise que 500 EUR étaient déjà en budget initial, et que 500 EUR sont ajoutés. Le Collège propose un total de 3000 EUR, et donc ajouter 2500 EUR au montant initial. **Claude Debrulle (Pacte)** accepte.

VOTE sur l'amendement 2 : Oui (15 – Unanimité)

Amendement 3 (Christian Fayt (EPI)) : allouer 4000 EUR au Musée Marthe Donas pour l'achat de l'œuvre « Eglise d'Iltre » peinte par Marthe Donas.

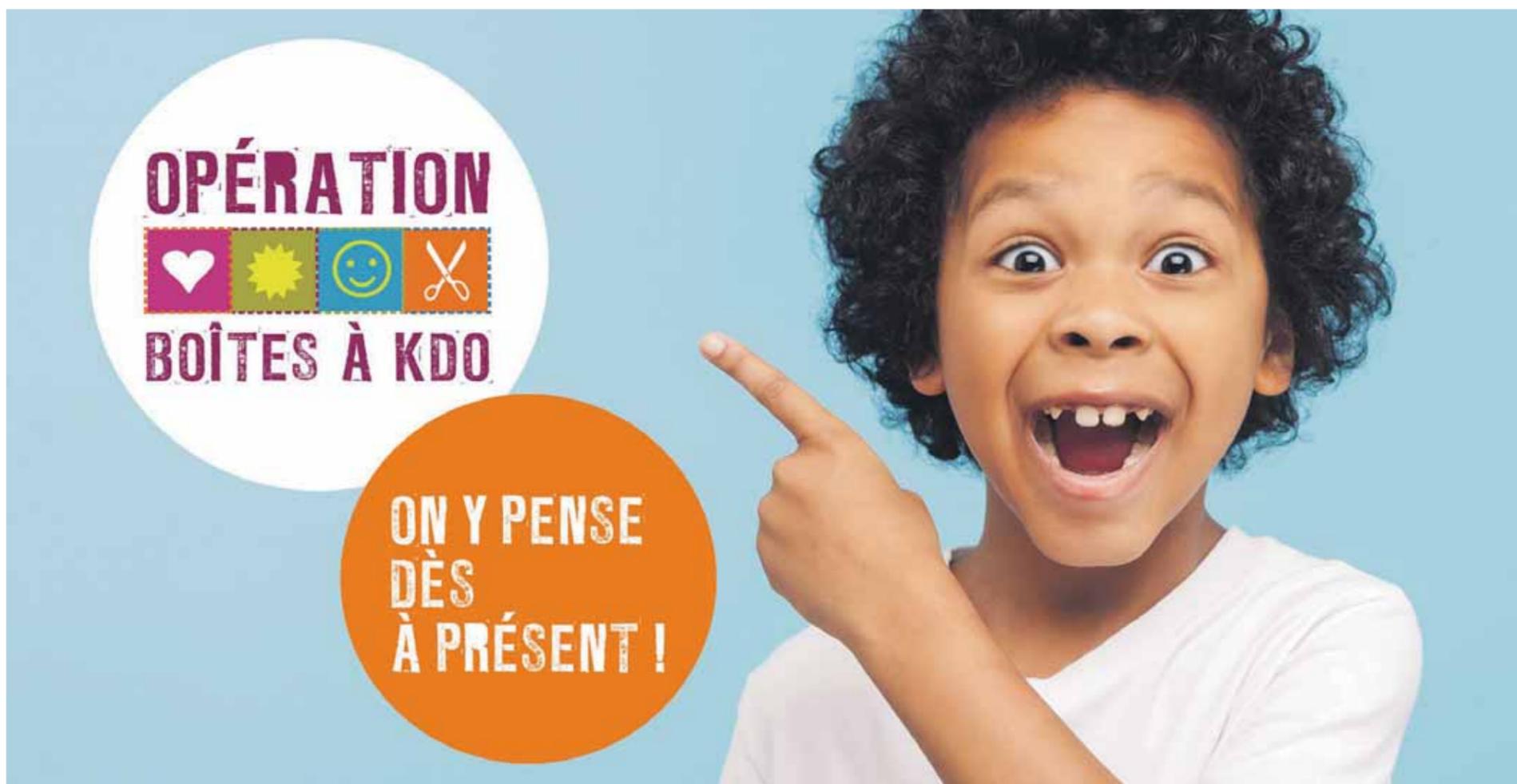
VOTE sur l'amendement 3 : Oui (15 – Unanimité)

Les amendements étant votés, le vote peut se faire pour les différents budgets :

VOTE sur le budget ordinaire : Oui (9 – EPI et MR) – Abstention (4 – I.C. et Pol Perniaux (Pacte)) – Non (2 – Pacte sauf Pol Perniaux)

VOTE sur le budget extraordinaire : Oui (9 – EPI et MR) – Abstention (1 – Pol Perniaux (Pacte)) – Non (5 – I.C. et Pacte sauf Pol Perniaux)

VOTE sur le budget global : Oui (9 – EPI et MR) – Abstention (1 – Pol Perniaux (Pacte)) – Non (5 –



I.C. et Pacte sauf Pol Perniaux)

5. RÈGLEMENT TAXE FORCE MOTRICE – DÉCISION

Catherine de Longueville (Dir. Fin. Adm. Communale) rappelle qu'en 2023, il n'y avait pas de taxe, soit 700 000 EUR de pertes. L'accord prévoyait qu'en 2024, la taxe soit à 50 %, soit à 7,5 EUR du kilowatt (350 000 EUR de pertes). Il faut également voter l'exercice 2025, puisqu'il y aura les élections l'année prochaine. On revient à un exercice normal et à un montant de 14,87 EUR le kilowatt.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

6. LEASING D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE TRAVAUX AVEC OPTION D'ACHAT ET REPRISE DE DEUX TRACTEURS : APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION – DÉCISION

Jacques Wautier (EPI) précise que cela avait été présenté pour le budget. Il s'agit désormais de passer le marché pour remplacer deux tracteurs existants par un tracteur d'occasion plus récent. **Luc Schoukens (Pacte)** demande si ce sera un électrique. **Jacques Wautier (EPI)** répond que ce n'est pas encore possible.

Pascale Carton (I.C.) se demande si les deux anciens avaient deux rôles différents, qui seront repris par cette nouvelle machine. **Jacques Wautier (EPI)** répond qu'au total, il y a trois tracteurs actuellement, qui roulent 500 heures par an. Deux d'entre eux sont remplacés et le but est en effet que celui choisi puisse faire les mêmes choses. **Pascale Carton (I.C.)** comprend que ça implique moins d'entretiens donc. **Jacques Wautier (EPI)** confirme. Il précise également que le nouveau devra être aux normes pour deux sièges. Dans les critères du marché sont pris en compte l'usure des pneus, moins de 3000 heures de route et le prix.

Luc Schoukens (Pacte) demande s'il n'est pas possible de mutualiser ce service avec d'autres communes. En tant que responsable des travaux de Rebecq, **Jacques Wautier (EPI)** reconnaît avoir essayé, mais c'est très compliqué. C'est le genre de matériel dont les communes vont avoir l'utilité en même temps, pour des laps de temps bien précis : faucher, faire les avaloirs, etc.

Daniel Vankerkove (I.C.) comprend que, à terme, ce sera moins cher pour la Commune, donc son groupe est favorable à la mesure. **Jacques Wautier (EPI)** le remercie.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

7. BUDGET PARTICIPATIF DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL : RÈGLEMENT, FORMULAIRE ET GRILL D'ÉVALUATION – DÉCISION

Jacques Wautier (EPI) explique qu'il y a déjà eu ce point il y a deux ans pour la première édition. C'est la même chose cette fois. La Région met 10 000 EUR si la Commune met 10 000 EUR. Il prévoit déjà la question qu'il va avoir : où en sont les projets du premier appel ? Ils ont pris du temps. Les associations et l'administration ne s'étaient pas rendu compte du travail que représentait le marché public. Le repair café a fait un projet pour des armoires, qui devraient être installées dans la Salle Planchette bientôt. Les jeux de Fauquez avancent. Le terrain de pétanque à Haut-Ittre doit reprendre à zéro. Pour le prochain appel d'offre, les candidatures devront être remises entre le 15 février et le 30 mars 2024.

Pascale Carton (I.C.) se demande si forts de l'organisation précédente, ils vont pouvoir demander plus de détails dès la candidature pour faciliter la suite ? **Jacques Wautier (EPI)** confirme.

Luc Schoukens (Pacte) rappelle que le PCDR voulait aussi les informations sur les précédents projets. Par ailleurs, la communication autour de cet appel à candidatures pourrait être améliorée aussi.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

8. MAILLAGE VOIRIE : DÉPLACEMENT DU CHEMIN COMMUNAL 18 RUE DU WARCHAY ET RUE DU TERNIA – DÉCISION

Fabienne Mollaert (EPI) rappelle que c'est le dossier qui avait déjà été présenté lors du dernier Conseil. Il avait été demandé qui était le propriétaire du terrain, qui mandatait le géomètre pour la demande. Les conseillers ont pu lire le nom dans le dossier. Le reste du dossier est le même.

Chantal Vanvarebergh (I.C.) a rencontré des riverains qui sont défavorables au projet. Le terrain est-il en zone inondable ? Le propriétaire est-il averti ? **Fabienne Mollaert (EPI)** rappelle que c'est bien un déplacement de sentier qui est discuté. Peut-être qu'une enquête publique suivra si un dossier est présenté à l'urbanisme. Ce n'est pas le cas maintenant. C'est un sentier qui ne peut pas être utilisé. **Claude Debrulle (Pacte)** précise qu'il ne gêne personne non plus. **Fabienne Mollaert (EPI)** répond qu'il n'y a pas de maillage possible. **Claude Debrulle (Pacte)** le voit comme un vestige du passé. **Luc Schoukens (Pacte)** entend bien que le sentier n'est pas utilisable, mais il y a une sous-question de l'urbanisation de cette zone. Les riverains ne seront pas heureux

d'un projet, même si le terrain est en zone à bâtir. La minorité a le droit d'être inquiète de collaborer à cette façon de faire. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** entend bien les craintes mais précise que, habituellement, le déplacement est déjà lié à une demande à l'urbanisme. Ici, ce n'est pas le cas. **Pol Perniaux (Pacte)** demande si ne pas déplacer le sentier pourrait entraîner par la suite d'empêcher de construire sur ce terrain ? **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Communale)** répond qu'ils pourraient quand même demander. **Pol Perniaux (Pacte)** demande si déplacer le sentier a une influence sur l'harmonie. **Claude Debrulle (Pacte)** pense que ça pourrait influencer sur l'ampleur du projet futur. **Christian Fayt (EPI)** dit clairement que les gens qui sont propriétaires actuellement ne semblent pas vouloir faire de constructions eux-mêmes, mais ils pourraient mieux vendre le terrain à quelqu'un qui veut construire sans le sentier. **Pol Perniaux (Pacte)** prend note que ça n'arrêterait pas un projet immobilier.

VOTE : Oui (9 – EPI et MR) – Abstention (4 – I.C. sauf Chantal Vanvarebergh et Pacte sauf Claude Debrulle) – Non (2 – Chantal Vanvarebergh (I.C.) et Claude Debrulle (Pacte))

9. FABRIQUE D'ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ALLIANCE : BUDGET 2024 – DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) rappelle que le budget est de 3500 EUR et que la participation d'Ittre est de 15%, donc 525 EUR.

VOTE : Oui (15 – Unanimité)

10. POINT SUPPLÉMENTAIRE DE POL PERNIAUX (PACTE) : ITTRE ET LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Pol Perniaux (Pacte) commence par citer un extrait du rapport du GIEC 2023 : « Le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète. Il nous reste une fenêtre d'opportunité qui se rétrécit rapidement pour assurer un avenir viable et durable pour tous. [...] Les choix et les actions mis en œuvre au cours de cette décennie auront des conséquences aujourd'hui et pour des milliers d'années à venir », ainsi qu'une citation de Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies : « Chaque pays doit faire partie de la solution. Exiger que les autres agissent en premier n'aura pour résultat que la garantie de faire arriver l'humanité en dernier. » Cette dernière citation est le raisonnement que le Conseiller veut que la Commune tienne. Ittre n'est pas trop petite pour agir, notamment en diminuant la consommation d'électricité communale. La production d'électricité est le premier émetteur de CO2 dans le monde, avec un total de 41 % des émissions. L'extinction de l'éclairage



nocturne entre minuit et 05h est un moyen de consommer moins. Malheureusement, la Commune a opté pour une extinction 5 jours sur 7, plutôt que de continuer le 7/7.

Le conseiller demande donc au Collège de se pencher sur l'intérêt d'une extinction 7/7 par rapport à 5/7, chiffres à l'appui, non seulement pour l'économie d'énergie, mais aussi l'économie financière, la préservation de la diversité et la santé humaine. Il demande également les conséquences de cette extinction sur la sécurité routière et l'éventuelle délinquance qui en découle. Ces informations chiffrées permettraient de peser le pour et le contre, tout en donnant la priorité à la lutte contre le dérèglement climatique par rapport à toute autre considération. Il n'est plus possible d'attendre, il faut modifier notre mode de vie. Le conseiller dit que le Collège a voté contre cette proposition lors d'un précédent Conseil, mais que le Bourgmestre s'est abstenu, conscient probablement de l'importance de la problématique du dérèglement climatique.

190 millions de kilowatt/heure, c'est la consommation de l'ensemble de l'éclairage public wallon pour 2021. Une extinction de l'éclairage 7/7, ce sont des tonnes de CO2 en moins dans l'atmosphère, mais aussi 34 millions d'euros d'économies. Sans calculs savants, cette extinction est moins efficace 5 jours sur 7. Puisque le Collège n'a pas encore pu apporter les chiffres pour Ittre, voici un extrait du PV du Conseil communal de Braine-le-Château de juillet : « L'économie est énorme depuis l'instauration de cette coupure. En comparant les situations relevées en juin 2022 et juin 2023, nous avons établi que la consommation exprimée en kW a diminué de 62% pour un coût réduit, lui, de 35 % ».

La Commune est donc sur la bonne voie, mais comment contribuer davantage ? Le conseiller propose la suppression des points lumineux

inutiles sur la Commune. En effet, le SPW a cartographié les points lumineux potentiellement superflus ou inutilement gênants pour la biodiversité et met cette information à disposition pour les Communes : ceux qui se situent à plus de 50m de distance de tout bâtiment, ou ceux qui sont à moins de 50m d'un cours d'eau ou plan d'eau. Quel est le nombre pour Ittre ? Comment cela se chiffre en émissions de CO2 ? une diminution de la consommation d'électricité entraîne une diminution des émissions de CO2, ce qui va dans le sens du PAEDC, dans lequel s'est inscrit la Commune.

Le conseiller propose donc au vote du Conseil :

1. Que le Collège décide l'extinction des luminaires publics inutiles.
2. Que le Collège décide d'une extinction nocturne raisonnée, ciblée et chiffrée dans le souci prioritaire d'une participation active de la commune à la lutte contre le dérèglement climatique
3. Que le Collège informe le Conseil et les citoyens en chiffres et en détails de la décision prise.

Fabienne Mollaert (EPI) commence d'abord par revenir sur les chiffres cités pour Braine-le-Château, et tient à préciser que le mois de juin est celui avec le moins d'éclairage. Elle n'est pas sûre que les chiffres soient les plus représentatifs. Concernant les chiffres pour Ittre, ils n'existent pas encore mais ils seront partagés dès qu'elle les a. Elle précise aussi que la baisse en termes financiers est aussi à relativiser, puisque les prix ont presque doublé entre 2022 et 2023. Les points inutiles sont au nombre de 13 en priorité 1 sur la Commune. Il est possible de les éteindre ou de les remplacer par du LED, ce qui ferait baisser l'empreinte carbone également. Enfin, sur la consommation électrique de la Commune, les éclairages sont passés en LED dans presque tous les bâtiments, avec une baisse de 20 à 30 % entre 2021 et 2022, écart qui devrait continuer à se marquer puisque des systèmes d'extinction

automatique ont été installés également. L'Echevine essaie de faire un maximum, même si c'est tard elle le reconnaît. Mais elle n'était pas là avant. **Pol Perniaux (Pacte)** demande si les chiffres sont des arguments valables face aux émissions de CO2 ? La consommation d'électricité entraîne des émissions. Puisque le 7/7 est possible, cela va permettre à contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Le conseiller a entendu les explications, mais il estime ne pas avoir de réponses. **Christian Fayt (EPI)** indique que le passage à du 7/7 n'est pas la question que le conseiller a posée. Il a demandé une extinction raisonnée, et ça peut être du 5/7. **Pol Perniaux (Pacte)** insiste sur le fait qu'il veut ce qu'il y a de plus optimal en termes de CO2. **Christian Fayt (EPI)** répond que c'est le cas puisque tout a été transformé en LED, qui consomme moins. **Pol Perniaux (Pacte)** assure que ça consomme malgré tout. Christian Fayt (EPI) lui explique que le Collège peut répondre oui à ses trois demandes de vote, et que ça n'engage en rien à du 7/7. **Jacques Wautier (EPI)** et **Fabienne Mollaert (EPI)** ne sont pas prêts à accepter le premier point en l'état. Cette dernière veut bien accepter le premier point si on stipule « qui n'ont pas été changés en LED ». **Pol Perniaux (Pacte)** pense que le Collège n'a pas étudié sa question. Il n'entend toujours pas d'argument chiffré sur la consommation. **Claude Debrulle (Pacte)** note que depuis des mois, il a été demandé d'avoir un rapport de la police sur les conséquences de l'extinction. **Christian Fayt (EPI)** précise quand même que le 5/7 n'est actuellement pas d'application, et qu'il ne peut donc pas y avoir de chiffres à ce stade. Braine-le-Château a voulu se découpler des autres, et ORES doit donc faire une série de manœuvres qui font qu'Ittre n'est pas encore passée en 5/7. Ils font des tests actuellement, ce qui explique la confusion. Concernant la police, les chiffres actuels montrent un déplacement des problèmes, sans vraiment voir d'augmentation. Le 5/7 permet, selon le Bourgmestre, de faire des économies et de satisfaire l'HORECA et les gens

Centre Funéraire Lesseigne

Rue du Croiseau, 88 - 1460 Ittre

Tél. 067/21 22 46



ORGANISATION COMPLÈTE DE FUNÉRAILLES TOUTES RÉGIONS - SERVICE DE GARDE 24H/24

Salle de réception - Monuments - Articles funéraires - Grand parking - Déposez vos condoléances sur www.lesfunerailles.be

inquiets de la sécurité.

VOTE sur le point 1 en ajoutant « dans la limite du possible » : Oui (15 – Unanimité)

VOTE sur le point 2 : VOTE : Oui (15 – Unanimité)
Christian Fayt (EPI) estime donc que le 5/7 est une décision raisonnée et rentre dans la demande du Conseiller. Pol Perniaux (Pacte) n'est pas d'accord.

VOTE sur le point 3 : VOTE : Oui (15 – Unanimité)

Fabienne Mollaert (EPI) précise que les chiffres seront dans le prochain bulletin communal.

11. INFORMATIONS DU COLLÈGE

Par rapport à l'assassinat qui a eu lieu la veille à Bruxelles, **Christian Fayt (EPI)** annonce avoir reçu une note de coordination du Gouverneur de la Province. Le niveau 3 est de vigueur. Il demande de ne pas tomber dans le pessimisme à outrance.

12. QUESTIONS ORALES

Le socle du pont du Tram

Daniel Vankerkove (I.C.) a entendu que le socle du pont du Tram à la rue Charles Catala allait être enlevé. Qu'en est-il ? **Christian Fayt (EPI)** demande s'il parle de celui de la rue ou du sentier. Il précise que les deux restent.

Pistes cyclables et effets de porte

Pascale Carton (I.C.) a noté l'accélération de la mise en place de pistes cyclables et effets de porte à Braine-le-Château. Où en sont les projets en attente sur Ittre ? **Jacques Wautier (EPI)** répond que, sauf les projets en commun avec Braine-le-Comte, ils sont pratiquement tous installés et finis. Concernant la RN 280, les demandes ont été faites mais restent sans réponse actuellement. **Fabienne Mollaert (EPI)** ajoute que des projets sont aussi repris dans le PIC et le PIMACY.

Restitution des données thermographiques

Chantal Vanvarebergh (I.C.) a vu que ça aurait lieu le 16 novembre à la Salle Planchette, et qu'une procuration pouvait être faite. Que mettre dans cette procuration ? **Fabienne Mollaert (EPI)** répond qu'il s'agit d'une procuration « standard », avec une copie de la carte d'identité et le papier de procuration. Toutes les informations arrivent, elles ont été reçues le jour-même.

Matériel hygiénique à l'école

Claude Debrulle (Pacte) a appris que dans certaines écoles primaires de Bruxelles, du matériel de protection hygiénique était disponible gratuitement pour les élèves de 5ème et 6ème primaires qui en auraient déjà besoin. Est-il possible de faire cela à Ittre ? **Christian Fayt (EPI)** répond que la question n'a pas été envisagée, mais que ça ne lui semble pas indispensable en primaire.

Cafés et sucres éthiques

Luc Schoukens (Pacte) est attentif aux produits consommés à travers les réceptions et drinks de la Commune. Du jus ittrois était, par exemple, servi lors de la commémoration au monument pour la paix. Il a remarqué toutefois que le café et le sucre à l'administration communale n'avaient plus le label éthique et bio. Il suppose que ça a été perdu de vue et qu'il n'y a pas de raison de ne pas contribuer à la solidarité nord/sud. **Jacques Wautier (EPI)** répond que c'est probablement un manque d'attention suite au marché public. Il y veillera la prochaine fois. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** y fera attention également.

Nuit de l'Obscurité

Pol Perniaux (Pacte) a vu qu'avait lieu la 16ème Nuit de l'Obscurité le week-end précédent. Qu'est-ce qui a été fait cette année ? **Fabienne Mollaert**

(EPI) répond en plaisantant que tout a été coupé, puisque c'est toujours du 7/7. Mais des circonstances ont fait qu'il n'a pas été possible d'organiser quelque chose cette année, donc pas de bilan.

Le Conseil se poursuit à huis-clos.

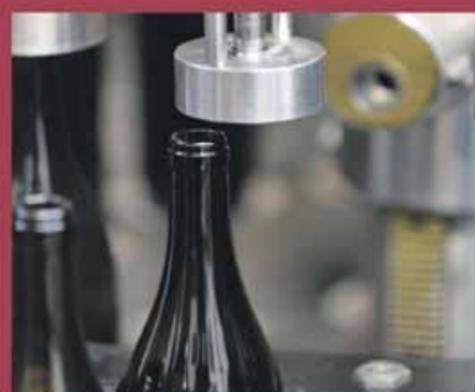
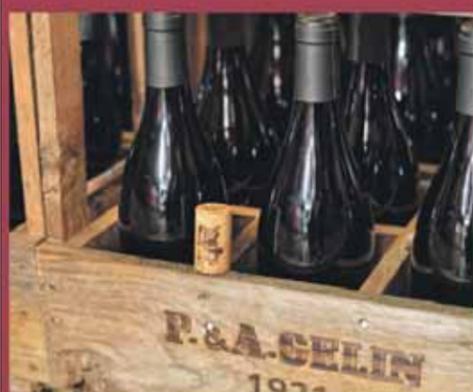
Julie Duthy.

**PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL
MARDI 14 NOVEMBRE À 19H**



**Vos publicités
Le Petit Tram
067/64 73 23
info@ittreculture.be
www.ittreculture.be**

P. & A. GELIN vins
VOTRE CAVISTE EN TOUTE CONFIANCE DEPUIS 1921



- VENTE AU DÉTAIL
- CIRCUIT COURT : UN VRAI NÉGOCIANT QUI IMPORTE 100% DE SES VINS
- DES CONSEILLERS QUALIFIÉS QUI VOUS ORIENTENT EN FONCTION DE VOS ENVIES
- PLUS DE 500 RÉFÉRENCES MISES EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

BRAINE-LE-CHÂTEAU
RUE DE TUBIZE 51
1440 BRAINE-LE-CHÂTEAU

02/366.91.48
WWW.GELINVINS.BE
INFO@GELINVINS.BE



PHARMACIES DE GARDE



BRAINE-LE-CHATEAU - 02 3669361

MARDI 14 NOVEMBRE
Guillaume

Rue De La Libération, 46
BRAINE-LE-CHATEAU - 02 3669065

MERCREDI 15 NOVEMBRE
Multipharma Henry

Grand Place, 9 TUBIZE - 02 3900355

JEUDI 16 NOVEMBRE
Vandersteen

Rue De La Déportation, 50
TUBIZE - 02 3556079

VENDREDI 17 NOVEMBRE
Multipharma Clabecq

Place Josse Goffin, 11 CLABECQ
02 3559948

SAMEDI 18 NOVEMBRE
Familia Vion L.

Rue De La Libération, 10
BRAINE-LE-CHATEAU - 02 3669010

DIMANCHE 19 NOVEMBRE
Familia Vion L.

Rue De La Libération, 10
BRAINE-LE-CHATEAU - 02 3669010

LUNDI 20 NOVEMBRE
Ph. De Saintes

Chaussée D'Enghien, 284
SAINTES - 02 3900438

MARDI 21 NOVEMBRE
Vesnau

Rue De La Libération, 10
VIRGINAL-SAMME - 067 646187

MERCREDI 22 NOVEMBRE
De Ittre

Rue Neuve, 5 ITTRE 067 648421

JEUDI 23 NOVEMBRE
De Buijl

Rue Du Pont, 62
REBECQ - 067 638201

VENDREDI 24 NOVEMBRE
Multipharma Stievenart

Rue De Mons, 73 TUBIZE - 02 3556050

SAMEDI 25 NOVEMBRE
Vandersteen

Rue De La Déportation, 50

TUBIZE - 02 3556079

DIMANCHE 26 NOVEMBRE
Vandersteen

Rue De La Déportation, 50
TUBIZE - 02 3556079

LUNDI 27 NOVEMBRE
Familia Alexis

Av. Gaston Mertens, 13
WAUTHIER-BRAINEAU - 02 3669204

MARDI 28 NOVEMBRE
Rebecq-Quenast - Emdadi

Rue Du Faubourg, 1 QUENAST
067 670707

MERCREDI 29 NOVEMBRE
Familia Tubize

Rue De La Soie, 12
TUBIZE - 02 3556189

JEUDI 30 NOVEMBRE
Brenard

Rue Docteur Colson, 36
REBECQ - 067 636424

VENDREDI 1 DÉCEMBRE
Multipharma Clabecq

Place Josse Goffin, 11
CLABECQ - 02 3559948

SAMEDI 2 DÉCEMBRE
De Ittre

Rue Neuve, 5 ITTRE - 067 648421

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE
De Ittre

Rue Neuve, 5 ITTRE - 067 648421

LUNDI 4 DÉCEMBRE
Loop

Rue De Nivelles, 155 A
BRAINE-LE-CHATEAU - 02 3669361

MARDI 5 DÉCEMBRE
Multipharma

Henry Grand Place, 9 TUBIZE
02 3900355

MERCREDI 6 DÉCEMBRE
Guillaume

Rue De La Libération, 46
BRAINE-LE-CHATEAU - 02 3669065

MÉDECIN DE GARDE



Lieu : Hôpital de Tubize (CHTN)
au n°8 de l'Avenue de Scandiano.

Ouvert : les samedi, dimanche et jours fériés de 8h à 21h.

Durant les heures d'ouverture, deux médecins y assureront la garde : le premier assurera les consultations au poste, tandis que le second assurera les visites à domicile au chevet des patients incapables de se déplacer ou de se faire véhiculer au poste de garde pour raison de santé.

L'appel au médecin volant se fera via le 1733.

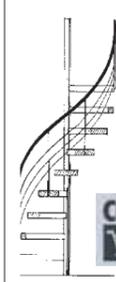
Les nuits des vendredis, samedis, dimanches et jours fériés (de 21h à 8h), un seul médecin par zone assurera les visites à domicile à caractère urgent, toujours via le 1733.

PERMANENCE VÉTÉRAIRE

0497/55 22 55



Gascard G.S.C. sa
Constructions métalliques
Ferronneries contemporaines



Ateliers et siège social
Rue de Tubize 12
1460 Ittre - VIRGINAL
Tél. 067/64 79 00
Fax. 067/64 73 03



POOL
PLAISIR
Création - Rénovation - Entretien

Piscines Pool Houses Aménagements extérieures
Remi Wautier : 0474 / 83 28 13
info@poolplaisir.be
Pierre Stryckman : 0475/ 28 50 42

Yvébé SRL
Une histoire de cuisine...



Contact : yvesvanbrabant@gmail.com
0495 20 20 89
www.yvebe.be

La Brioche d'Or
P. Rheaun

Votre artisan vous propose un large assortiment :
PAINS, PETITES BOULANGERIES, VIENNOISERIES, TARTES, PÂTISSERIES, GLACES, BISCUITS SUCRÉS, ... (COCKTAILS, PAINS SURPRISE, BISCUITS SALÉS, ...)

Heures d'ouverture :
du mercredi au samedi de 7h à 18h - dimanche de 7h à 13h30
067/64 77 35
info@labriochedor.be - www.labriochedor.be
PÂTISSIER - BOULANGER - CHOCOLATIER - GLACIER

FUNÉRAILLES MICHAËL
Virginal & Braine-le-Château




Quartier du Tram, 13a - 1460 Virginal
067 70 17 17
www.funeraillsmichael.be



ENTREPRISE HORTICOLE MARC MUSCH

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ À VOTRE SAPIN DE NOËL ?

	Hauteur (cm)	Epicéa	Nordman
	80-100	15 €	25 €
	100-150	20 €	30 €
	150-200	25 €	42 €
	200-250	32 €	65 €

Croisillon pour support sapin : 6 €



Nous oui ! Nous vous proposons dès lors un véritable sapin de Noël de première qualité, cultivé avec soin et dans le respect de la NATURE

Nous assurons la livraison à domicile pour la somme de 5 euros mais vous avez aussi la possibilité de venir chercher votre sapin directement à la serre À L'ADRESSE SUIVANTE : RUE BRUYÈRE À VIRGINAL AU FOND DE LA SERVITUDE SITUÉE À CÔTÉ DU N°79 (PARKING ASSURÉ)
Heures d'ouverture à partir du vendredi 1er décembre : du mercredi au vendredi de 13h à 18h - Samedi et dimanche de 10h à 18h - FERMÉ LE LUNDI

N'HÉSITEZ PLUS ET PASSEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE COMMANDE AU 0475/90 66 33

Si vous voulez rester fidèle à un produit naturel et à une tradition, offrez-vous le «Prince d'Ardennes» !!



JASMIN
MAZOUT ET PELLETS

www.mazout-jasmin.be

7100 Trivières
064 22 47 03

ESPRIT SALON 

COIFFEUSE À DOMICILE
AVEC 15 ANS D'EXPÉRIENCE

Pour toutes questions ou prise de rendez-vous merci de contacter le
0474/795.609



L'Etable d'Hôtes
Ferme de Samme

SALLE DE FÊTES ET DE BANQUETS
ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

CUISINE AUX LÉGUMES BIO

rue de Tubize 4B - 1460 VIRGINAL
067/780 670 - 0497/415 421 - 0494/652 753
letabledhotes@letabledhotes.be
www.letabledhotes.be

SE concept
BARZIN Ghislain

- Location de matériel (son, lumière et vidéo) et apport technique sur tout type d'événement
- Ingénierie du son (live et studio)
- Réparation de matériel électronique, informatique et électroménager
- Animation de soirée dansante
- Electricité générale

0479 25 76 45
barzin.ghislain@hotmail.com
TVA : BE0772 544 523

NATHALIE DUVEILLEZ

de bien naître à bien être...

- Accompagnements autour de la naissance dans le respect et la bienveillance de tous
- Massages bien-être dédiés à la femme et à l'enfant

Possibilité de chèques cadeaux

Rue du Croiseau 45 - 1460 Ittre - 0477/65 74 10
nathalie.duveillez@prowebbox.com
www.nathalieduveillez.be 



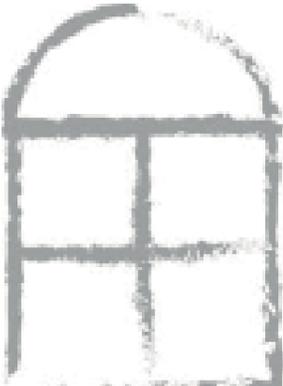
VOTRE AGENCE DE PROXIMITÉ

COMMISSION DE VENTE
DE 1 À 2% (*)

- Service personnalisé
- Taux de satisfaction de **99%** ★
- Estimations offertes

02 850 03 63

1 RUE DE NIVELLES À BRAINE-LE-CHÂTEAU
WWW.IVA-IMMOBILIERE.BE
(*) htva - voir conditions en agence



Ets. BONTET PHILIPPE **S P R L**

0475/571 399 - 067/64 83 01
ALLÉE DE LA MARBRITE, 5 7090 RONQUIÈRES
WWW.BONTET.BE

CHASSIS - PORTES - VOLETS - VERANDAS